

Armande FRISING, Antoine HAAG, Jérôme HURY, Claude LAMBORAY, Jean LANGERS,
Liliane REICHMANN, Jean RIES, Marco SCHOCKMEL et Germaine THILL (STATEC)

N° 107

cahier économique

Rapport Travail et Cohésion sociale

Service central de la statistique
et des études économiques

13, rue Erasme
B.P. 304
L-2013 Luxembourg

Téléphone 247 84219
Fax 46 42 89
E-mail: info@statec.etat.lu
Internet: www.statec.lu

Octobre 2008
ISBN 2-87988-069-6

La reproduction est autorisée
à condition de mentionner la source.

Impression: Imprimerie Centrale

Sommaire

Introduction	7
Partie I: Marché du Travail	10
1. Participation à la vie professionnelle, chômage	10
2. Rémunération des salariés	15
3. Les sorties prématurées du système d'enseignement	30
4. Le stress au sein de la population occupée	36
Partie II: Revenus, consommation et niveau de vie des ménages	47
5. La répartition salaires-profits dans la valeur ajoutée	47
6. La répartition personnelle des revenus	52
7. Revenus: prise en compte des loyers fictifs des propriétaires	57
8. Dépenses de consommation, niveau de vie et inégalités	62
9. Pauvreté et exclusion	75
10. Inflation par catégorie de ménages et dépenses contraintes	90
Annexes	98
Références	103

Table des matières

Introduction	7
Partie I: Marché du Travail	10
1. Participation à la vie professionnelle, chômage	10
1.1 Participation à la vie professionnelle (taux d'emploi)	10
1.2 Chômage	11
1.3 Analyse des flux entre l'emploi, le chômage et l'inactivité	12
2. Rémunération des salariés	15
2.1 Salaire médian et moyen par secteur d'activité	15
2.2 Salaire social minimum	16
2.2.1 Évolution du salaire social minimum	16
2.2.2 Salaire social minimum et coût salarial moyen	17
2.2.3 Salariés rémunérés au voisinage ¹ du salaire social minimum: situation au 31 mars 2008	17
2.2.4 Salaire social minimum - Comparaison européenne	21
2.3 Les bas salaires	24
2.3.1 Remarques générales	24
2.3.2 Les bas salaires dans l'ESS2006	24
2.3.3 Déterminants des bas salaires	27
2.3.4 Taxonomie des travailleurs à bas salaires	29
3. Les sorties prématurées du système d'enseignement	30
3.1 Quels niveaux d'éducation sont concernés?	30
3.2 Comparaisons internationales	31
3.3 Comparaisons internationales: difficultés méthodologiques et mise en place de nouveaux indicateurs	32
3.4 Caractéristiques des jeunes décrocheurs scolaires	33
4. Le stress au sein de la population occupée	36
4.1 Niveau de stress professionnel et populations "à risque"	36
4.2 Les principales causes du stress dans le milieu professionnel	41
4.3 Les effets du stress sur la qualité du travail	42
4.4 Les conséquences du stress	43
4.5 Analyse économétrique des déterminants du stress professionnel	43
Partie II: Revenus, consommation et niveau de vie des ménages	47
5. La répartition salaires-profits dans la valeur ajoutée	47
5.1 Aspects méthodologiques	47
5.2 Le partage de la valeur ajoutée au Luxembourg: constats et évolutions	48
5.3 Le partage de la valeur ajoutée: comparaisons internationales	50
5.4 Prolongements et limites de l'analyse sous revue	50
6. La répartition personnelle des revenus	52
6.1 Le revenu disponible	52
6.2 Revenu disponible et niveau de vie: le revenu disponible par équivalent - adulte	53
6.3 Inégalités dans la répartition des revenus	54
6.3.1 Le ratio interquintiles	54
6.3.2 Le coefficient de GINI	54
6.3.3 Les niveaux de vie selon les caractéristiques de la personne de référence du ménage	55

7. Revenus: prise en compte des loyers fictifs des propriétaires	57
7.1 Pourquoi intégrer les loyers fictifs des propriétaires dans les revenus?	57
7.2 Aspects méthodologiques	57
7.3 Les loyers imputés dans l'enquête EU-SILC de 2007	59
7.3.1 Impact sur la distribution des revenus	60
7.3.2 Quel effet sur les indicateurs d'inégalité?	61
8. Dépenses de consommation, niveau de vie et inégalités	62
8.1 Niveau de vie et inégalités	63
8.2 La structure de consommation selon le niveau de vie	64
8.2.1 Les biens dont le poids budgétaire décroît régulièrement à mesure que l'on s'élève dans l'échelle des niveaux de vie	64
8.2.2 Les biens dont le poids budgétaire s'accroît à mesure que l'on s'élève dans l'échelle des niveaux de vie	65
8.2.3 Les biens dont le poids budgétaire reste constant quel que soit le niveau de vie	66
8.3 Différences dans la structure des dépenses de consommation selon la taille et la composition du ménage	66
8.4 La structure de consommation des retraités	71
8.4.1 Comparaisons avec d'autres types de ménages	71
8.4.2 Les ménages de 'retraités' selon l'âge de la personne de référence	72
8.4.3 Les ménages de 'retraités' selon le niveau d'instruction de la personne de référence	73
9. Pauvreté et exclusion	75
9.1 Qui est pauvre?	75
9.2 Les indicateurs de pauvreté dans la statistique officielle	76
9.3 Le taux de risque de pauvreté au Luxembourg	78
9.3.1 Méthode de calcul	78
9.3.2 Aperçu de l'état de la pauvreté	78
9.3.3 Qui sont les personnes soumises au risque de pauvreté?	81
9.3.4 Les travailleurs pauvres ("Working Poor")	84
9.4 Seuils de pauvreté et minima sociaux à la lumière des dépenses de consommation	86
9.4.1 Minima sociaux et seuil de pauvreté exprimés en revenu pour équivalent adulte: l'analyse du Conseil économique et social	87
9.4.2 Minima sociaux et dépenses de consommation	88
10. Inflation par catégorie de ménages et dépenses contraintes	90
10.1 Taux d'inflation différenciés	90
10.1.1 Inflation par niveau de dépenses	91
10.1.2 Inflation par composition du ménage	95
10.1.3 Inflation par type d'occupation	95
10.2 Dépenses contraintes	96
Annexe I	98
Annexe II	99
Références	103

Introduction

« Vraie pauvreté » contre « pauvreté statistique »

Le présent rapport sur le travail et la cohésion sociale est le 4^{me} du genre, il est publié comme cahier économique du STATEC. Le succès rencontré dans les médias, à la Chambre des Députés, au Conseil Economique et Social et dans les milieux intéressés, prouvent l'intérêt des données et des analyses. Il est vrai que ce rapport aborde de manière objective un sujet central de toute société démocratique : celui de l' (in-)égalité des opportunités offerte aux citoyens et qui aboutissent à des différences de revenu, d'emploi, de consommation. L'analyse mobilise plusieurs bases de données distinctes : l'enquête communautaire sur les forces de travail (EFT), l'enquête sur les conditions de vie (SILC), la nouvelle enquête sur les budgets des ménages (EBM) ainsi que les bases de données administratives comme celle de l'IGSS.

« La cohésion sociale repose à la fois sur une limitation effective des inégalités et sur l'adhésion à un même ensemble de valeurs et un même modèle de société, dans lequel les gains de richesse sont diffusés de façon relativement homogène à l'ensemble des membres du corps social »¹. Les définitions de la cohésion sociale sont nombreuses et décrivent l'étendue de l'ignorance des sciences sociales, tant les moyens que peut mobiliser la recherche quantitative sont insuffisants pour appréhender la complexité de cette notion. Les statisticiens utilisent dès lors des indicateurs qui reflètent la non cohésion : l'exclusion, inégalité, la précarité, la pauvreté, le chômage...

Chacune de ces notions, pour être opérationnelle, nécessite une définition précise qui peut prêter le flanc à la controverse. C'est le cas de l'indicateur de « risque de pauvreté » critiqué vertement par le Premier Ministre dans son discours sur l'Etat de la Nation en mai 2008 : *« Au Luxembourg, 14% de la population vivraient dans la pauvreté ou en seraient menacés. Ce pourcentage, calculé sur la base d'une méthode européenne d'évaluation de la pauvreté et du risque de pauvreté, représente ce que je qualifie de pauvreté statistique. Elle se situe, avec 14 %, à un niveau très élevé parce que la méthode de calcul européenne a inévitablement pour effet qu'un pays à revenu moyen élevé connaît également une pauvreté relativement élevée. C'est ainsi qu'un couple avec un enfant et un revenu mensuel de 2.761 euros est considéré comme pauvre au Luxembourg. Or nous savons qu'un tel couple n'est pas considéré comme pauvre à Trèves, à Thionville ou à Arlon. Je n'ai pas envie de discuter de chiffres ou de méthodes de calcul européennes. La seule chose que je veux dire est ceci : ne perdons pas de temps avec la lutte contre la pauvreté statistique, parce qu'elle ne mènera à rien... »*

L'indicateur retenu par le Conseil européen de Laeken est arbitraire – comme tous les indicateurs du genre- car il fixe le seuil de pauvreté à 60% du revenu disponible équivalent adulte médian. Ceux des individus et des ménages situés en-deçà de cette frontière tracée par les chefs d'Etat et de Gouvernement sont considérés comme courant le risque de devenir « pauvres ». Mais rien n'empêche les décideurs politiques de fixer un autre seuil, différent du seuil communautaire, éventuellement plus adapté à l'environnement luxembourgeois. Le rapport du STATEC offre quelques solutions dans lesquelles les hommes et les femmes politiques pourraient piocher, à condition qu'ils arrivent à se mettre d'accord sur une définition... !

On peut approcher le risque de pauvreté comme étant une privation de certains biens et services jugés indispensables. On peut aussi garder la définition communautaire mais adopter d'autres seuils de pauvreté. Par exemple, un seuil correspondant à 50% du revenu disponible équivalent médian réduit le taux de pauvreté officiel de moitié, soit à 7,4%. Pourquoi ne pas fixer le seuil de pauvreté à 40% du revenu équivalent médian, ce qui ramènerait le taux de risque de pauvreté à 2,3%? Une autre solution consiste à partir des minima que les individus fixent eux-mêmes en considérant le revenu qu'ils estiment nécessaire pour vivre.

S'il faut combattre l'exclusion et la pauvreté, il est tout de même important de s'entendre sur une définition statistique de la pauvreté et sur une méthode de mesure, sinon il n'est guère possible d'évaluer l'impact des politiques conduites, ni d'explorer les causes de la pauvreté...

¹ Définition extraite du dictionnaire d'Alternatives Economiques.

Une première partie du rapport examine la situation sur le marché du travail en analysant notamment le degré de participation à la vie économique ainsi que le niveau des salaires.

D'après les dernières données disponibles, 64.0% des personnes âgées de 15 à 64 ans exercent une activité professionnelle contre 63.6% en 2006 et 62.7% en 2000. Le taux d'emploi du Grand-Duché a donc atteint en 2007, l'objectif de Lisbonne fixé pour 2005 (64%) avec deux années de retard ! Cette évolution, somme toute favorable, est principalement attribuable aux résidents étrangers.

Le phénomène des « bas salaires » est également observé au Luxembourg. Un « bas salaire » est un salaire inférieur aux 2/3 du salaire médian. Sont particulièrement touchés les femmes, les jeunes, les personnes travaillant à temps partiel et les peu qualifiés. Ainsi 21% des femmes touchent des bas salaires alors que cette proportion ne s'élève qu'à 7% chez les hommes.

Si l'on considère l'âge des salariés il apparaît que chez les moins de 25 ans environ 35% des personnes sont concernées. Entre 30 et 44 ans ce pourcentage n'atteint qu'un peu plus de 10%.

Les actifs occupés à temps partiel enregistrent une part relative égale à 25%, à comparer aux 10% de leurs collègues travaillant à temps complet.

Sans surprise on observe que le phénomène des bas salaires diminue fortement si l'on s'élève dans la hiérarchie professionnelle. Les salariés n'ayant pas dépassé le primaire sont 24% à être touchés, le taux en question devenant insignifiant chez les diplômés de l'enseignement supérieur.

Un niveau de formation insuffisant constitue un handicap certain pour les jeunes entrants sur le marché du travail. Quelque 14% des jeunes quittent l'enseignement prématurément. Parmi les décrocheurs scolaires (jeunes âgés entre 18 et 24 ans, ne poursuivant plus d'études et n'ayant pas dépassé le secondaire inférieur) on trouve plus d'hommes (59%) que de femmes, plus d'étrangers (59%) que de nationaux. A signaler que presque la moitié des jeunes ayant quitté prématurément le système scolaire a cependant un niveau d'éducation dépassant la fin de scolarité obligatoire. 11.4% des jeunes quittent le système éducatif luxembourgeois avant terme, statistiques corroborés par une enquête du ministère de l'éducation nationale et de la formation professionnelle.

Le Rapport met en lumière pour la première fois, à la demande notamment du Conseil Economique et Social, l'intensité du stress au travail. Celui-ci varie selon les caractéristiques des salariés. Environ 32% des personnes âgées de 15 ans et plus et exerçant une profession n'éprouveraient pas de stress professionnel, 9% affirment que celui-ci est plutôt faible, 38 % moyen et 21% fort.

Le niveau de stress augmente au fur et à mesure que l'on s'élève dans la hiérarchie professionnelle. 16% des travailleurs manuels se disent très stressés contre 20% des employés administratifs. Ce pourcentage s'élève à 22% pour les professions intermédiaires et à 27% pour les cadres supérieurs. Les secteurs les plus exposés seraient les « Transports et communications » et l'« Intermédiation financière ».

La deuxième partie du rapport traitant du niveau de vie des ménages donne tout d'abord des indications sur la répartition des revenus. Le revenu disponible moyen par ménage s'élevait à 4 760 EUR par mois, contre 4 683 EUR en 2006, soit une augmentation de 1.6%. Pour le revenu médian, on arrive, en 2007, à un montant mensuel de 3 992 EUR, ce qui correspondrait à un accroissement faible de 0.3%. Un peu plus de 20% des ménages disposeraient de moins de 2 500 EUR. Le seuil des 10 000 EUR serait dépassé par quelque 5% des ménages. L'indice de GINI, qui mesure l'inégallité des revenus, s'élève à 0.27 et n'a pas progressé significativement.

Le risque de pauvreté qui nuit à la cohésion sociale toucherait, en 2007, 1 personne sur 7 (14 % des résidents).² Depuis que cette statistique est établie (1994), le taux de pauvreté s'est élevé en moyenne à 12.3% et aucune tendance ne se dégage vraiment, même s'il apparaît que les taux de ces trois dernières années ont été supérieurs

² Selon la définition officielle, on est exposé au risque de pauvreté du moment que l'on dispose de moins de 60% du revenu disponible médian en équivalent adultes.

à la moyenne de la période considérée. Une analyse plus approfondie des personnes concernées montre que le fait de se retrouver au chômage augmente considérablement le risque de pauvreté. De même, constate-t-on que plus une personne s'élève dans l'échelle professionnelle et plus le niveau d'instruction est élevé, plus le risque de devenir pauvre diminue. Contrairement à ce que l'on observe dans beaucoup de pays, au Luxembourg, les retraités ne sont guère touchés.

L'intervention redistributrice de l'Etat est considérable puisque les transferts sociaux proprement dits (non compris les pensions), réduit le taux de pauvreté d'environ 10 points de pourcentage passant de 23.4% à 13.5% (année 2007).

Pour la première fois, les données de la nouvelle enquête permanente sur les budgets des ménages sont considérées. En se basant non plus sur les revenus mais sur les dépenses de consommation, on arrive à un taux de risque de pauvreté plus élevé, de l'ordre de 18 %. Les indicateurs d'inégalité, par contre, ne divergent guère de ceux de l'enquête SILC.

Le rapport se termine par une analyse de l'inflation par type de ménage. Les ménages appartenant, par exemple, à la catégorie des « Directeurs, cadres supérieurs, professions intellectuelles et scientifiques » affichent sur le huit premiers mois de 2008 un taux d'inflation moyen de 3.5%, alors que ceux de la catégorie des « Travailleurs manuels » subissent un taux moyen de 4.0%, le taux moyen officiel se situant à 3.8%.

Mises bout à bout, les statistiques récoltées et les analyses présentées dans le Cahier économique du STATEC livrent un aperçu pertinent et utile de la condition sociale de la population et des travailleurs au Grand-Duché de Luxembourg. De nombreux chantiers restent ouverts et seront abordés ultérieurement.

Dr Serge Allegrezza

Partie I: Marché du Travail

1. Participation à la vie professionnelle, chômage

1.1 Participation à la vie professionnelle (taux d'emploi)

Le taux d'emploi qui exprime la participation de la population résidente à la vie économique, s'obtient en divisant, pour une classe d'âges donnée, le nombre de personnes ayant un emploi par l'effectif global de la population de cette même classe d'âges.

D'après les dernières données disponibles (Enquête sur les forces de travail de 2007), le taux d'emploi global des personnes âgées de 15 à 64 ans s'établit à 64.0%, contre 63.6% en 2006 et 62.7% en 2000. Le Grand-Duché vient donc d'atteindre l'objectif de Lisbonne fixé pour 2005 avec deux ans de retard.

Cette évolution favorable est toutefois entièrement attribuable aux résidents étrangers, dont le taux passe de 67.2% en 2006 à 68.4% en 2007 (64.4% en 2000), le taux d'emploi des nationaux continuant à baisser (de 61.6% en 2000 à 60.5% en 2007). Les taux des résidents étrangers sont environ 8 points supérieurs aux taux des nationaux. Alors que le taux d'emploi continue d'augmenter chez les femmes (de 54.6% à 56.1%), celui des hommes note une baisse (de 72.6%

à 72.2%) et ceci tant chez les résidents luxembourgeois que chez les résidents étrangers. C'est surtout le taux des femmes étrangères qui marque une hausse importante en 2007 (de 57.8% en 2006 à 60.5%).

D'après une étude récente du CEPS-INSTEAD¹ sur l'évolution et la place des femmes sur le lieu de travail, ce sont surtout les jeunes femmes (de moins de 25 ans) qui ont contribué à une moindre croissance du taux d'emploi global au Luxembourg sur les dernières années. En effet, de plus en plus de jeunes luxembourgeoises suivraient des études supérieures. Le taux d'emploi des femmes âgées entre 25 et 50 ans, donc à des âges où la conciliation entre la vie familiale et la vie professionnelle est la plus difficile, aurait connu le rattrapage le plus important avec le reste de l'UE.

Rappelons brièvement que le taux d'emploi fait partie des indicateurs structurels phares utilisés dans le cadre de la stratégie de Lisbonne. Ainsi, pour l'année 2010, les différents pays membres de l'Union européenne se sont donné pour objectif d'atteindre les taux d'emploi suivants:

- 70% pour le taux d'emploi total (64% pour 2005);
- 60% pour le taux d'emploi des femmes (57% pour 2005);
- 50% pour le taux d'emploi des personnes âgées (55 à 64 ans).

Tableau 1: Taux d'emploi 15-64 ans

Spécification	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
	Taux d'emploi en %							
Population totale	62.7	63.0	63.8	62.2	62.5	63.6	63.6	64.0
Nationaux	61.6	59.1	60.9	59.0	60.1	60.9	60.9	60.5
Etrangers	64.4	68.6	68.3	66.7	65.8	67.2	67.2	68.4
Hommes	75.0	74.9	75.7	73.3	72.8	73.3	72.6	72.2
Femmes	50.1	50.8	51.8	50.9	51.9	53.7	54.6	56.1
Nationaux- hommes	75.0	71.3	73.1	70.3	70.5	70.5	69.7	68.6
Etrangers- hommes	75.1	80.4	79.7	77.4	76.1	77.2	76.6	76.5
Nationaux- femmes	46.7	47.1	48.2	47.5	49.4	51.1	52.2	52.5
Etrangers- femmes	54.6	56.4	57.1	55.8	55.3	57.2	57.8	60.5

Source: STATEC, EFT (rupture de série en 2003)

¹ Population Et Emploi n°30, février 2008, Blandine Lejealle – CEPS/INSTEAD, disponible sur <http://www.ceps.lu>.

Le taux d'emploi global pour l'ensemble de la population de l'UE27 âgée de 15 à 64 ans s'établit à 65.4% en 2007, contre 64.5% en 2006. Le Luxembourg se situe donc avec 64.0% en 2007 en dessous de la moyenne européenne. En 2007, il ne reste que neuf pays enregistrant un taux d'emploi en dessous de 64%¹. En 2007, la Finlande et Chypre rejoignent, à côté du Danemark, qui a toujours le taux d'emploi le plus élevé de l'UE27 (77.1%), les Pays-Bas, la Suède, l'Autriche et la Grande-Bretagne, le club des sept pays ayant déjà atteint l'objectif de Lisbonne fixé pour 2010 (70%).

En ce qui concerne le taux d'emploi des femmes, le Grand-Duché, est, avec 56.1% en 2007, encore en dessous de l'objectif fixé. Pour cet indicateur, il reste dix pays n'ayant pas encore atteint l'objectif de 2005, quinze pays ayant déjà atteint l'objectif de 2010. Le taux d'emploi des personnes âgées reste, avec 32% en 2007, le troisième taux le plus faible de l'UE27, derrière la Pologne et Malte.

1.2 Chômage

Après une légère baisse sur la fin des années '90, le chômage a continuellement augmenté sur les dernières années. Le taux de chômage ADEM (Administration de l'emploi, au sens strict, c.-à-d. hors personnes en mesure pour l'emploi) est passé de 2.3% en 2001 à 4.4% en 2006, celui établi à partir des Enquêtes sur les forces de travail (EFT) passe sur la même période de 2.0% à 4.8%.

Pour rappel, il existe deux sources pour déterminer le nombre de chômeurs au Luxembourg (cf. encadré de la page 9):

- les fichiers de l'Administration de l'Emploi (ADEM);
- les Enquêtes sur les forces de travail effectuées par le STATEC.

L'évolution des différents taux de chômage est similaire dans le temps (cf. graphique 1), il n'y a que l'année 2004 qui semble représenter une anomalie au niveau du chômage EFT.

En 2007, le taux de chômage ADEM ne connaît qu'une baisse très faible (de 4.40% en 2006 à 4.37% en 2007) due surtout à l'augmentation du chômage structurel, lié à la législation relative aux travailleurs handicapés et à capacité de travail réduite. Le taux de chômage au sens du BIT marque par contre une baisse plus importante (de 4.8% en 2006 à 4.2% en 2007).

Graphique 1 : Évolution des taux de chômage BIT et ADEM



Sources: STATEC, ADEM

Différentes définitions du chômage

Il existe deux sources pour déterminer le nombre de chômeurs au Luxembourg: les fichiers administratifs de l'Administration de l'emploi (ADEM) et les enquêtes sur les forces de travail (EFT). Le nombre de chômeurs (et donc également le taux de chômage) peut donc varier selon la source d'information utilisée (cf. encadré: "Quelques précisions méthodologiques" p. 47 de la NDC 3-05).

A partir de ces deux sources sont calculés différents taux de chômage. Le taux de chômage officiel, encore appelé chômage au "sens strict" ou enregistré, se base sur les demandes d'emploi non satisfaites (DENS) recensées par l'ADEM. Le taux de chômage "au sens large" se base lui aussi sur les demandes d'emplois non-satisfaites auprès de l'ADEM, en rajoutant les personnes occupées dans le cadre de mesures pour l'emploi (cf. chapitre 6.3.4 Mesures pour l'emploi p. 104 de la NDC 1-08). Le taux de chômage publié par Eurostat se base sur les EFT mais utilise également, pour l'évolution intra-annuelle, les données de l'ADEM.

Les enquêtes sur les forces de travail représentent une actualisation continue du nombre de chômeurs basée sur le dernier recensement de la population. Elles adoptent les critères tels que préconisés par le Bureau International du Travail (BIT) pour la définition du chômage: être sans emploi durant la période de référence, c.-à-d. n'avoir aucune activité rémunérée aussi limitée soit-elle; être activement à la recherche d'un emploi; être disponible pour occuper un nouvel emploi éventuel dans un délai de quinze jours.

Pour l'ADEM, les critères sont similaires à ceux préconisés par le BIT. Pourtant, près de 40% des chômeurs BIT ne sont pas inscrits auprès de l'ADEM, dont presque la moitié chez les jeunes, ce qui explique la grande différence entre le chômage des jeunes de source EFT et de source ADEM. Il en est de même pour les personnes qui arrivent en fin de droit d'indemnité de chômage.

En résumé, les fichiers de l'ADEM ont deux principaux avantages, la disponibilité rapide (mensuelle) et l'exhaustivité, mais impliquent des ruptures de série en cas de changement de législation, de procédures internes ou de reclassements. A l'inverse, l'EFT se limite à un échantillon réduit de la population (8 500 ménages) et n'est disponible qu'annuellement. Les ruptures de série sont pourtant moins fréquentes et les critères sont harmonisés au niveau international.

1.3 Analyse des flux entre l'emploi, le chômage et l'inactivité

Le marché du travail est en perpétuelle évolution. A tout moment il y a des personnes qui entrent sur ce marché et qui en sortent. En même temps, il y a des personnes qui changent de statut à l'intérieur de ce marché, en passant d'une situation d'emploi vers une situation de non-emploi, en changeant d'employeur, ou encore en changeant d'emploi auprès d'un même employeur. Assez souvent, les analyses du marché du travail négligent cette dimension dynamique, et se basent sur une analyse de stocks. Ces analyses permettent par exemple de voir le profil des salariés ou des chômeurs, la taille de ces populations ainsi que leur évolution.

La présente section va sortir de ce cadre et propose une analyse des trajectoires professionnelles au Luxembourg. Il s'agit d'étudier les flux qui existent entre les différents statuts d'activité.

L'analyse est réalisée à partir de l'enquête EU-SILC pour l'année 2007. Il s'agit d'une enquête réalisée auprès d'un échantillon représentatif de ménages. Au sein de chaque ménage tous les membres âgés de 16 ans et plus ont dû remplir un "calendrier d'activités" pour les 12 mois de l'année de référence. Plus précisément, ces personnes ont dû déclarer leur statut d'activité pour chacun des 12 mois. Elles ont eu la possibilité de choisir parmi les statuts suivants:

1. Salarié à temps plein
2. Salarié à temps partiel
3. Indépendant à temps plein
4. Indépendant à temps partiel
5. Chômeur
6. Retraité
7. Etudiant
8. Inactif

Le but ici est d'analyser les flux entre ces différents statuts. La présente analyse ne distinguera pas entre le temps plein et le temps partiel, mais uniquement entre salarié et non salarié.

Fiabilité des indicateurs

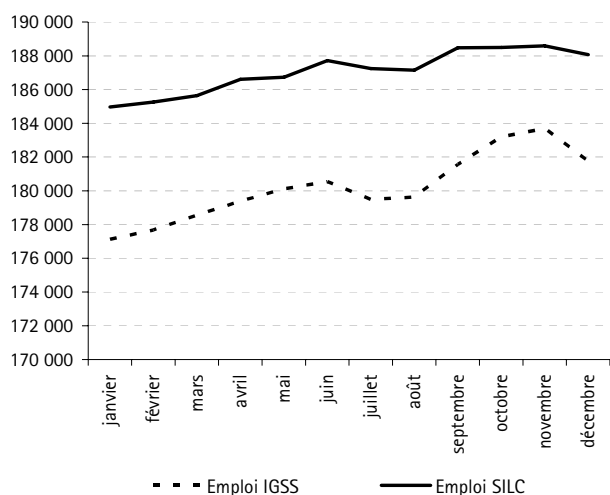
Avant de plonger dans l'analyse de flux proprement dite, il convient de s'interroger sur l'exactitude et la fiabilité des réponses fournies par les individus. En effet, certaines personnes ne vont plus se souvenir exactement de ce qu'elles ont fait à un certain

moment dans le passé. D'un autre côté il peut y avoir une sorte de biais d'agrégation. Une personne qui a plusieurs fois changé de statut va avoir tendance à oublier le timing exact des transitions ou va oublier de signaler des épisodes très courts.

Malheureusement, il n'est pas possible de recouper les déclarations de ces individus avec d'autres informations les concernant. Néanmoins, il est possible de calculer des indicateurs agrégés à partir des déclarations individuelles et de les comparer avec des indicateurs publiés habituellement, issus de sources plus fiables.

Le graphique 2 compare l'évolution de l'emploi salarié selon l'enquête EU-SILC à celle de l'emploi salarié selon l'inspection générale de la sécurité sociale (IGSS)¹. Plus précisément, il s'agit de l'emploi national, c'est-à-dire l'emploi des personnes qui résident au Grand-Duché. Ce choix est dicté par l'enquête EU-SILC, qui est effectuée parmi les personnes résidentes au Luxembourg. Force est de constater que les deux indicateurs produisent des résultats très similaires. L'enquête EU-SILC a tendance à légèrement surestimer le niveau de l'emploi salarié. L'écart est assez faible, de l'ordre de 3 à 4%. En outre, les deux séries ont connu plus ou moins la même évolution.

Graphique 2: L'emploi selon l'EU-SILC et selon l'IGSS en 2007



Source: STATEC, IGSS

¹ Indicateur rapide, série L, disponible via <http://www.statistiques.public.lu/fr/publications/conjoncture/Indicrapides>. Il convient de noter que cet indicateur ne tient pas compte des fonctionnaires des institutions internationales. Néanmoins, ces fonctionnaires ne sont pas exclus dans EU-SILC. Une prise en compte de ce groupe aurait pour effet de réduire cet écart davantage.

Le tableau 2 s'intéresse au taux d'emploi plutôt qu'aux chiffres absolus. Il compare le taux d'emploi salarié selon l'enquête EU-SILC, au taux d'emploi issu de l'enquête sur les forces de travail (EFT) et au taux d'emploi issu des registres de l'IGSS. Comme l'EFT ne fournit pas des chiffres mensuels, les données de l'enquête EU-SILC et celles de l'IGSS ont été agrégées afin de produire des chiffres sur base annuelle. L'EFT produit un taux d'emploi quasi identique à celui de l'enquête EU-SILC. Le taux obtenu via les données de l'IGSS est inférieur aux taux obtenus via les enquêtes, de l'ordre de 4 à 5 points de pourcentage.

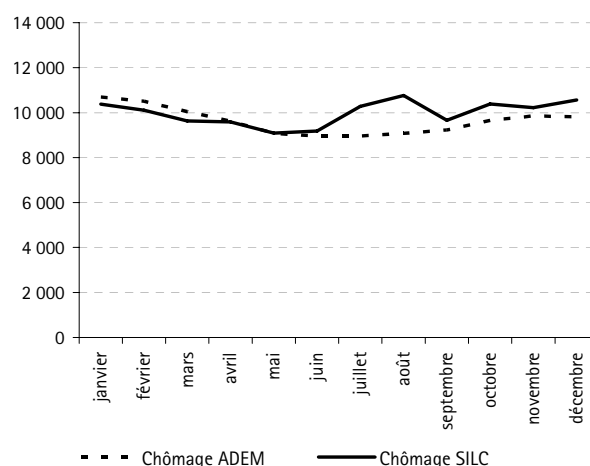
Tableau 2: Le taux d'emploi salarié selon l'enquête EU-SILC, l'EFT et l'IGSS

	en %
EU-SILC	61
EFT	60
IGSS	56

Source: STATEC, IGSS

Il est également possible de faire un exercice similaire pour les chiffres du chômage. Le graphique 3 compare l'évolution du nombre de chômeurs selon l'enquête EU-SILC à l'évolution de demandeurs d'emploi inscrits auprès de l'administration de l'emploi (ADEM). Abstraction faite des mois de juillet à septembre, l'indicateur issu de l'enquête EU-SILC fournit des valeurs très proches de celles de l'ADEM.

Graphique 3: Chômage selon l'enquête EU-SILC et selon l'ADEM



Source: STATEC, ADEM

Le tableau 3 compare le taux de chômage issu de l'enquête EU-SILC à celui issu de l'enquête sur les forces de travail. De nouveau, les deux indicateurs sont très proches l'un de l'autre.

Tableau 3: Taux de chômage selon EU-SILC et l'EFT

	en %
EU-SILC	4.8
EFT	4.2

Source: STATEC

La comparaison effectuée ici montre donc que les indicateurs d'activité issus de différentes sources sont assez semblables.

Transitions

Le tableau 4 renseigne la distribution du nombre de transitions parmi la population en âge de travailler. Il en ressort que la très grande majorité (92%) de la population en âge de travailler n'a pas changé de statut d'activité dans le courant de l'année 2007. Seulement 2% de ces personnes ont changé de statut 2 fois ou plus. Il convient de rappeler que dans le cadre de la présente étude, le passage d'un emploi à temps partiel à un emploi à temps plein n'est pas considéré comme étant une transition. De plus, les changements d'employeur ne sont pas non plus considérés comme étant une transition, à moins que la personne ne se soit déclarée comme étant au chômage entre deux emplois.

Tableau 4: Nombre de transitions en 2007

	en %
pas de transition	92
1 transition	7
2 transitions et plus	2

Source: STATEC, EU-SILC 2007

En termes absolus, l'enquête EU-SILC a permis de recenser 32 835 transitions entre les différents statuts en 2007. La matrice des transitions est représentée dans le tableau 5. Cette matrice prend la forme d'un tableau indiquant la proportion des personnes qui ont transité d'un statut vers un autre. Les colonnes

renseignent le statut au départ (au temps t-1) et les lignes le statut à l'arrivée (au temps t). Il n'y a aucune valeur sur la diagonale de ce tableau. Ces valeurs sont égales à zéro par définition. Afin de les distinguer des "vrais" zéros¹, elles ont été omises. Comment lire ce tableau? A titre d'exemple, la valeur 2.8 dans la deuxième ligne de la première colonne signifie que 2.8% des transitions observées dans le courant de l'année 2007 se sont faites du chômage vers l'inactivité.

Les deux types les plus fréquents sont les transitions du chômage vers l'emploi et de l'emploi vers le chômage. Près de 22% des transitions se sont faites de l'emploi vers le chômage et environ 25% se sont faites dans l'autre sens. En total, la proportion des transitions en dehors du chômage (quelle que soit la destination) et celle des transitions vers le chômage (quel que soit le point de départ) est quasiment identique, 29.2% pour les premières contre 29.8% pour les dernières.

Un autre type de transitions observé fréquemment est le passage direct de l'inactivité vers l'emploi salarié. Environ une transition sur dix rentre dans cette catégorie. Ceci confirme que les frontières entre emploi, chômage et inactivité sont floues et que la dichotomie habituelle emploi/chômage ne capte pas toute la réalité².

Tableau 5: Matrice des transitions

	t-1					Etudes
	Chômage	Inactivité	Emploi indépendant	Pension	Emploi salarié	
Chômage		3.3	0.2	-	22.2	4.2
Inactivité	2.8		0.2	-	6.6	1.5
Emploi	0.3	0.4		0.1	1.3	0.1
Pension	0.5	0.7	1.1		4.9	-
Emploi	25.4	10.4	3.1	0.1		6.9
Etudes	0.3	1.6	-	-	1.9	

Source: STATEC, EU-SILC 2007

¹ Par "vrai" zéro il convient d'entendre une situation où des transitions sont théoriquement possibles, mais où il n'y en a pas eu en réalité.

² Le lecteur intéressé consultera à ce sujet la section 2 du Bulletin du STATEC N° 5-2008, "Le chômage au Luxembourg: Une approche intégrée".

Les transitions à partir des études (de l'école) méritent aussi d'être analysées de plus près. D'après la matrice des transitions, environ 13% des mouvements sont imputables à une personne qui quitte les bancs d'école, que ce soit à temps ou prématurément. Le tableau 6 s'intéresse de plus près à ces transitions.

Tableau 6: Les transitions à partir des études

	en %
Emploi salarié	55
Chômage	33
Inactivité	11
Emploi indépendant	1

Source: STATEC, EU-SILC 2007

D'après le tableau 6, 55% des personnes qui quittent l'école ou les études se dirigent vers un emploi salarié. Dans 33% des cas, les personnes ont pris la direction du chômage à la sortie de l'école. En tenant compte, des situations qui ont débouché sur le statut de l'inactivité, il ressort de ce tableau que dans 44% des cas la sortie de l'école a abouti à une situation de non-emploi. Néanmoins, il faut relativiser ces chiffres. En effet, la prospection d'emploi est une activité qui peut prendre du temps, qu'il s'agisse d'un jeune sortant de l'école ou pas. Donc, le fait de se trouver dans une situation de non-emploi à la sortie de l'école n'a rien d'anormal ni d'inquiétant. Par contre, si cet épisode de non-emploi se prolonge outre mesure, la situation risque de le devenir. D'un autre côté, le fait qu'une personne trouve un emploi immédiatement après ses études n'est pas forcément un indicateur de bonne performance ou de succès. En effet, rien n'est connu sur la qualité ni de ces emplois ni de l'appariement, c'est-à-dire le fait qu'ils correspondent à la qualification et au profil du candidat. Notons encore que la présente analyse ne fournit pas d'informations quant à la pérennité de ces emplois.

2. Rémunération des salariés

2.1 Salaire médian et moyen par secteur d'activité

Le tableau ci-dessous détaille les salaires horaires moyens et médians¹ par secteur d'activité; plus l'écart entre les deux salaires est important, plus la dispersion des salaires est importante.

Ces chiffres signifient par exemple que dans la construction, le salaire horaire moyen est de 15.2 EUR mais que la moitié des salariés de ce secteur gagne moins de 13.8 EUR par heure.

Tableau 7: Salaires horaires moyen et médian par secteur d'activité en mars 2008

	Salaire moyen horaire	Salaire médian horaire
		en %
Industrie manufacturière	19.5	16.9
Prod. et distribution d'électricité, de gaz et d'eau	28.6	26.0
Construction	15.2	13.8
Commerce; répar. automobile et d'articles domestiques	15.6	12.8
Hôtels et restaurants	12.4	11.1
Transports et communications	19.6	16.1
Activités financières	30.1	25.9
Immobilier, location et services entreprises	19.6	15.5
Administration publique	27.9	25.8
Éducation	26.6	23.9
Santé et action sociale	22.8	20.5
Services collectifs, sociaux et personnels	18.5	15.0

Source : STATEC, IGSS

Les salaires s'entendent bruts, incluant les cotisations salariales

¹ La médiane est la valeur que prend dans une série statistique le terme qui permet de diviser en deux parties égales l'ensemble des éléments de cette série préalablement classés par ordre croissant. Ainsi, le salaire médian correspond au salaire qui sépare la population classée par ordre croissant du salaire en deux parties égales, une moitié gagnant plus que le salaire médian et l'autre moins. Le salaire médian est souvent inférieur au salaire moyen parce qu'il est moins influencé par les valeurs extrêmes que ce dernier et parce que la distribution des salaires est généralement étalée à droite.

2.2 Salaire social minimum

Cette section se propose d'analyser le salaire social minimum au Luxembourg quant à son évolution et son niveau. Le salaire social minimum est le salaire *"auquel peut prétendre toute personne salariée, d'aptitude physique et intellectuelle normale, sans distinction de sexe"*. Ce salaire est garanti par les articles 222-1 et suivants du Code du Travail. Le niveau du salaire social minimum est fixé par une loi et fait l'objet d'une révision tous les deux ans. Cette révision est effectuée indépendamment des augmentations dues à l'évolution de l'indice des prix à la consommation.

Rappelons tout d'abord que le salaire social minimum existe sous 4 formes au Luxembourg:

- Celui pour travailleurs non qualifiés: 1 609.53 €¹;
- pour travailleurs qualifiés²: 1 931.44 €;
- pour les travailleurs dont l'âge est compris entre 15 et 17ans³: 1 207.15 €
- et pour les travailleurs dont l'âge est compris entre 17 et 18ans⁴: 1 287.63 €.

Le taux horaire est obtenu en divisant le montant mensuel par 173⁵.

2.2.1 Évolution du salaire social minimum

Le tableau ci-dessous renseigne l'évolution du salaire social minimum depuis 2002 et indique si une hausse est intervenue suite à une échéance de l'échelle mobile des salaires.

Entre janvier 2001 et mars 2008, le niveau du salaire social minimum a augmenté de 28%. Près de 2/3 sont attribuables aux échéances de l'échelle mobile et environ 8% proviennent des révisions biannuelles. Il convient bien entendu de placer les chiffres sur le niveau et l'évolution du salaire social minimum dans un contexte plus large.

Tableau 8: Evolution du salaire social minimum (2001 – 2008)

	Salaire social minimum	Hausse due à l'échelle mobile
	1 220.88	
Janvier 2001	1 258.75	
Avril 2001	1 290.21	oui
Juin 2002	1 322.47	oui
Janvier 2003	1 368.74	
Août 2003	1 402.96	oui
Janvier 2004	1 402.96	
Octobre 2004	1 438.01	oui
Janvier 2005	1 466.77	
Octobre 2005	1 503.42	oui
Décembre 2006	1 541.00	oui
Janvier 2007	1 570.28	
Mars 2008	1 609.53	oui

Source : Ministère du travail et de l'emploi, STATEC

Le tableau suivant compare l'évolution du salaire social minimum à l'évolution du salaire moyen dans l'économie luxembourgeoise. L'indicateur de salaire retenu ici est celui de l'indice du coût de la main d'œuvre ("Labour Cost Index"). Il s'agit là d'un indicateur du salaire publié trimestriellement selon les dispositions du règlement européen CE 450/2003. L'indice du coût de la main d'œuvre est un indicateur du salaire horaire et couvre le "secteur privé" de l'économie luxembourgeoise, à l'exception de l'agriculture.

Tableau 9: Evolutions du salaire social minimum et de l'indice du coût de la main-d'œuvre: 2001 – 2008

	Salaire social minimum	Indice du coût de la main d'œuvre
	en Euros	en points
1er trimestre 2001	1 258.75	101.40
1er trimestre 2008	1 609.53	130.34
Evolution (%)	28	29

Source: STATEC

¹ Pour les quatre valeurs qui suivent, il s'agit du taux mensuel au 31 mars 2008.

² Montant égal à 120% du SSM pour travailleurs non qualifiés.

³ Montant égal à 75% du SSM pour travailleurs non qualifiés.

⁴ Montant égal à 80% du SSM pour travailleurs non qualifiés.

⁵ 173 = 40 heures/semaine * 52/12.

Entre le premier trimestre de 2001 et le premier trimestre de 2008, l'indice du coût de la main d'œuvre et le salaire social minimum ont connu une évolution quasi identique à savoir 29% respectivement 28%. Le salaire social minimum a donc augmenté dans la même proportion que le salaire horaire moyen dans le secteur privé de l'économie luxembourgeoise. Cette évolution commune s'explique par le fait que le salaire social minimum est révisé sur base biannuelle et suit donc l'évolution du salaire moyen dans le secteur privé.

2.2.2 Salaire social minimum et coût salarial moyen

Le tableau ci-dessous reprend l'évolution du ratio entre le salaire minimum et le gain moyen mensuel dans l'industrie et les services au Luxembourg, connu par les économistes comme "indice de Kaitz". Cet indice mesure donc l'ampleur du salaire minimum.

Sur les 6 années en question, le rapport entre le salaire social minimum et le salaire moyen est resté inchangé. Ceci corrobore l'observation faite ci-dessus, à savoir que le salaire social minimum et le salaire horaire moyen ont évolué dans les mêmes proportions.

Tableau 10: Evolution de l'indice de Kaitz au Luxembourg de 2002 à 2007

	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Indice de Kaitz	0.50	0.50	0.50	0.51	0.50	0.51

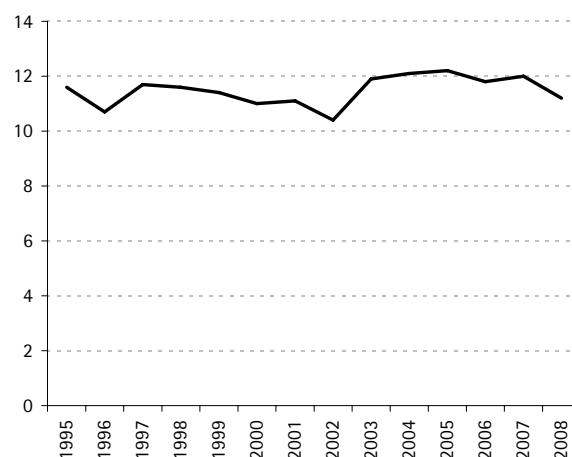
Source: Eurostat

2.2.3 Salariés rémunérés au voisinage¹ du salaire social minimum: situation au 31 mars 2008

L'analyse ci-dessus s'est jusqu'ici concentrée sur le niveau du salaire social minimum ainsi que sur son évolution. Le graphique 4 renseigne la proportion de salariés rémunérés au voisinage du salaire social minimum entre 1995 et 2008.

Au Luxembourg, la proportion de salariés rémunérés au voisinage du salaire social minimum est restée assez constante sur la période allant de 1995 à 2008. Elle oscille autour de 11%.

Graphique 4: Proportion des salariés rémunérés au voisinage du salaire social minimum au Luxembourg de 1995 à 2008 (%)



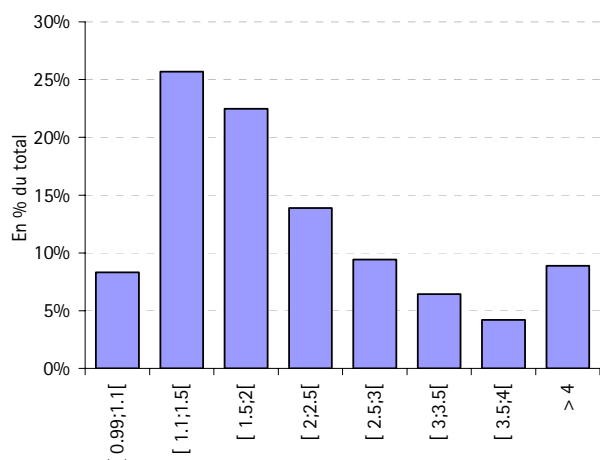
Source: IGSS, STATEC

Les graphiques 5, 6 et 7 qui suivent détaillent la distribution des salaires par rapport au salaire social minimum pour travailleurs non qualifiés au 31 mars 2008 pour l'ensemble des salariés, pour les femmes ainsi que pour les jeunes travailleurs âgés de moins de 25 ans.

Il apparaît ainsi que 8.3% des salariés gagnent moins que 1.1 fois le salaire social minimum, 35% gagnent moins que 1.5 fois ce dernier et près de 9% gagnent plus de 4 fois ledit salaire.

¹ La méthodologie appliquée en matière de salaire social minimum par l'Inspection Générale de la Sécurité Sociale est expliquée en annexe.

Graphique 5: Distribution des salaires par rapport au salaire social minimum horaire (ensemble des salariés au 31 mars 2008)



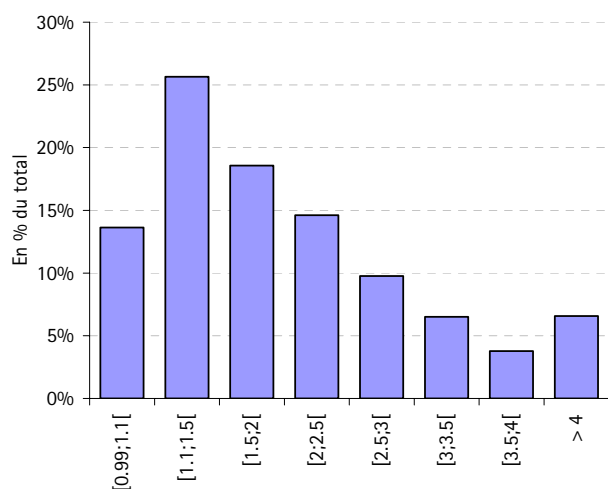
Source: IGSS

Note de lecture: 8.3% des salariés gagnent entre 0.9 et 1.1 fois le SSM, 25.7% entre 1.1 et 1.5 fois le SSM...

Chez les femmes, cette distribution se déplace légèrement vers la gauche avec 13.6% parmi elles gagnant moins que 1.1 fois le salaire social minimum non qualifié et 16.9% gagnant plus que le triple du salaire social minimum.

Entre les deux, on retrouve 18.6% des salariées touchant entre une fois et demi et deux fois ledit salaire social minimum et 9.8% rémunérées entre 2.5 et 3 fois ce salaire.

Graphique 6: Distribution des salaires par rapport au salaire social minimum horaire (ensemble des salariés féminins au 31 mars 2008)

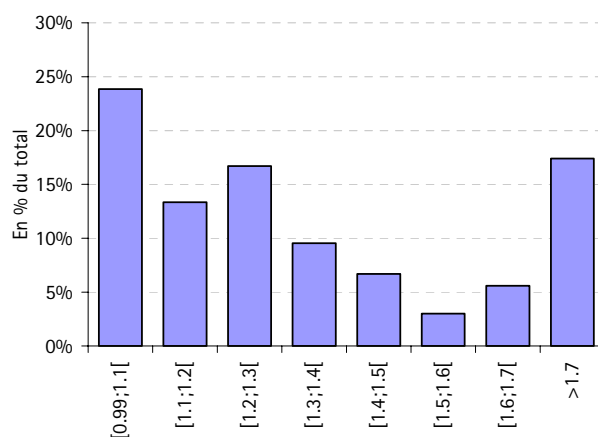


Source: IGSS

Note de lecture: 13.6% des salariés féminins gagnent entre 0.9 et 1.1 fois le SSM...

Les salariés âgés de moins de 25 ans sont 24% à gagner moins que 1.1 fois le salaire social minimum non qualifié. Ils sont 26% à gagner au moins 1.5 fois ce salaire.

Graphique 7: Distribution des salaires par rapport au salaire social minimum horaire (ensemble des salariés âgés de moins de 25 ans au 31 mars 2008)



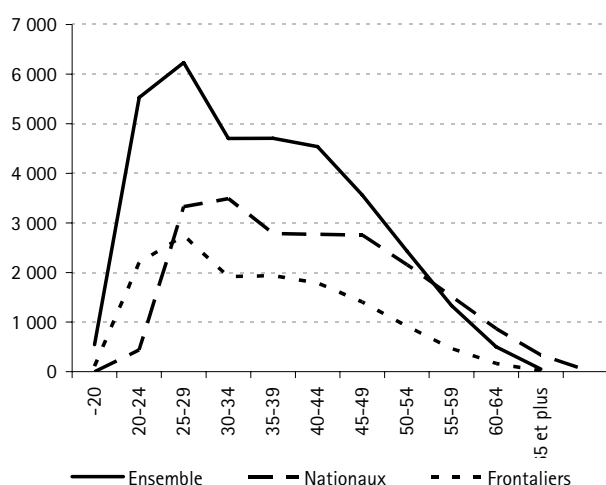
Source: IGSS

Note de lecture: 23.9% des jeunes salariés gagnent entre 0.9 et 1.1 fois le SSM...

Les tableaux qui suivent proposent un examen plus détaillé de la situation prévalant au 31 mars 2008, en fournissant une répartition des salariés rémunérés au voisinage du salaire social minimum selon l'âge, la nationalité, la résidence, le genre et le secteur d'activité.

Au 31 mars 2008, 34 139 salariés (20 476 nationaux et 13 663 frontaliers), soit 11.2% des salariés (fonctionnaires exclus) étaient rémunérés autour du salaire social minimum. Le graphique 8 fait apparaître qu'en chiffres absolus, la classe d'âges la plus concernée par cette situation était celle des personnes âgées entre 25 et 29 ans avec 6 231 personnes.

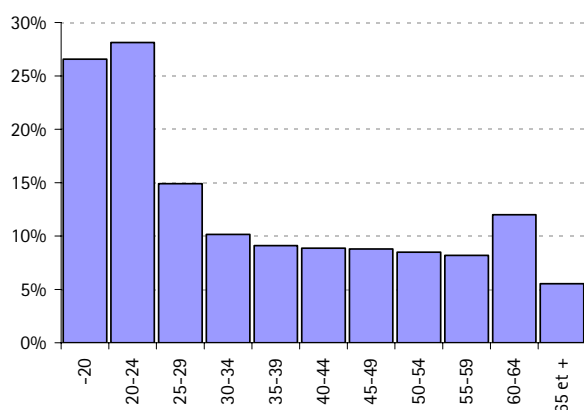
Graphique 8: Nombre de personnes rémunérées au voisinage du salaire social minimum par classe d'âges et résidence (mars 2008, fonctionnaires exclus)



Source: STATEC, IGSS

En rapportant les personnes rémunérées au voisinage du salaire social minimum au nombre total de salariés présents sur le marché du travail dans les mêmes classes d'âges il apparaît qu'avec une part relative de quelque 28%, les salariés âgés entre 20 et 24 ans sont les plus concernés.

Graphique 9: Salariés rémunérés au voisinage du salaire social minimum en pourcent du nombre total de salariés par classe d'âges (mars 2008, fonctionnaires exclus)

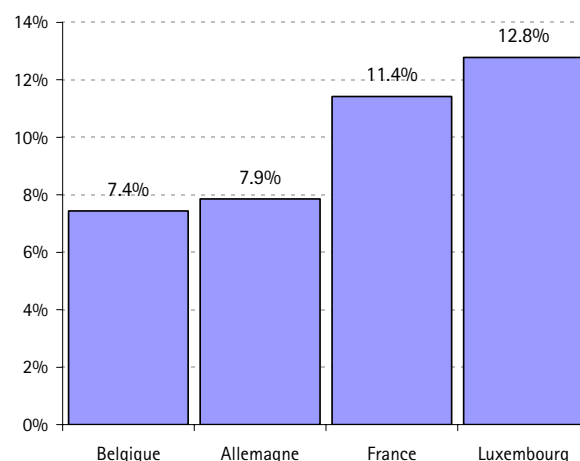


Source: STATEC, IGSS

Parmi les 13 663 frontaliers rémunérés au voisinage du salaire social minimum au 31 mars 2008, 20% viennent d'Allemagne, 20% de Belgique et 60% de France.

Par rapport au nombre respectif de salariés par pays de résidence, le taux de salariés rémunérés autour du salaire social minimum est le plus important chez ceux résidant au Luxembourg (12.8%) suivi des frontaliers venant de France (11.4%).

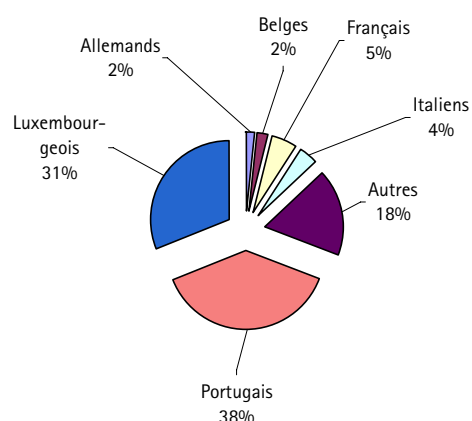
Graphique 10: Salariés rémunérés au voisinage du salaire social minimum en pourcent du nombre total de salariés par résidence (mars 2008, fonctionnaires exclus)



Source: STATEC, IGSS

Concernant les 20 476 résidents rémunérés au voisinage du SSM, leur répartition par nationalité est illustrée par le graphique ci-dessous.

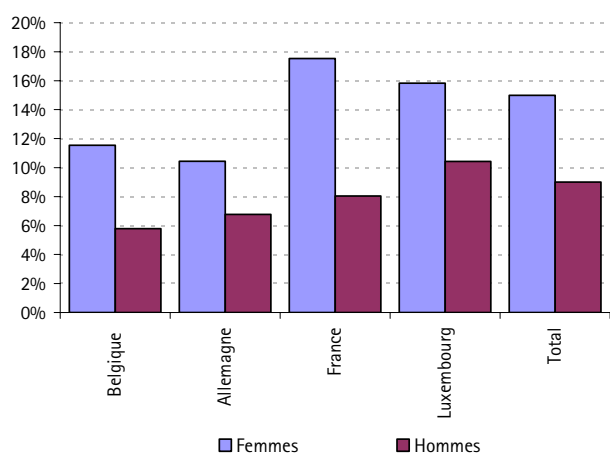
Graphique 11: Salariés résidents rémunérés au voisinage du salaire social minimum par nationalité



Source: STATEC, IGSS

En considérant le genre, il apparaît que globalement la proportion de personnes rémunérées au voisinage du salaire social minimum est beaucoup plus élevée chez les femmes que chez les hommes; elle s'établit à 15.3% chez les salariées contre 8.7% chez leurs homologues masculins. Chez les frontaliers 7.1% des hommes et 14.6% des femmes travaillant au Luxembourg en mars 2008 touchent un salaire avoisinant le salaire social minimum, ces pourcentages s'établissent à respectivement 10.4% et 15.8% chez les résidents. Les plus touchées sont les travailleuses résidant au Luxembourg et en France.

Graphique 12: Salariés rémunérés au voisinage du salaire social minimum en pourcent du nombre total de salariés par résidence et genre (mars 2008, fonctionnaires exclus)



Source: STATEC, IGSS

Globalement, le secteur qui compte le plus de salariés rémunérés au salaire social minimum est celui de l'HORECA. Plus d'un salarié sur trois touche le salaire social minimum. D'autres secteurs qui se distinguent de la moyenne totale sont le commerce et la réparation automobile ainsi que les services collectifs, sociaux et personnels, où environ 1 salarié sur cinq touche le salaire social minimum.

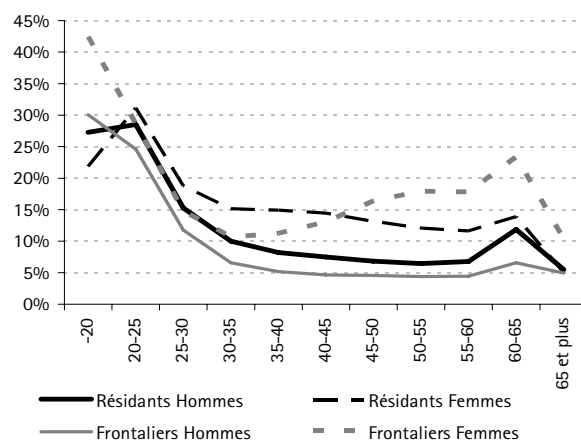
Tableau 11: Proportion des salariés rémunérés au voisinage du salaire social minimum par secteur d'activité et genre au 31 mars 2008 (en %)

	Femmes	Hommes	Total
	en %		
Industrie	15.1	4.9	6.7
Energie et eau	2.4	0.4	0.7
Construction	15.0	10.9	11.2
Commerce, réparation automobile	24.7	12.5	18.0
Hôtels et Restaurants	44.4	23.4	34.5
Transports et communications	8.6	6.3	6.7
Intermédiation financière	0.7	0.6	0.6
Immobilier, location, services aux entreprises	18.3	8.5	12.4
Services collectifs sociaux et personnels	24.3	9.1	18.0
TOTAL	15.3	8.7	11.2

Source: IGSS

Dans le graphique 13 on peut lire qu'à partir de 20 ans chez les frontaliers masculins la proportion de personnes touchant un salaire proche du salaire social minimum dans la population salariée totale est en dessous de celle des résidents masculins pour toutes les classes d'âges. En revanche chez les femmes, la situation se présente différemment. En effet, alors que chez les résidentes le pourcentage de femmes rémunérées autour du SSM diminue à partir de 24 ans avec l'âge, tel n'est pas le cas pour les frontalières chez lesquelles ce pourcentage augmente avec l'âge à partir de 40 ans. Ainsi, si près de 12% des résidentes âgées de 50 à 54 ans sont rémunérées autour du salaire social minimum, ce pourcentage est de 18% chez les frontalières de la même classe d'âges. Au-delà de 60 ans, 22% des frontalières se trouvent encore dans cette situation contre 12% des résidentes. Il est vrai qu'aux âges élevés, les frontaliers sont peu nombreux.

Graphique 13: Personnes rémunérées au voisinage du salaire social minimum en pourcent du nombre total de salariés par classe d'âges, résidence et genre (mars 2008, fonctionnaires exclus)



Source: STATEC, IGSS

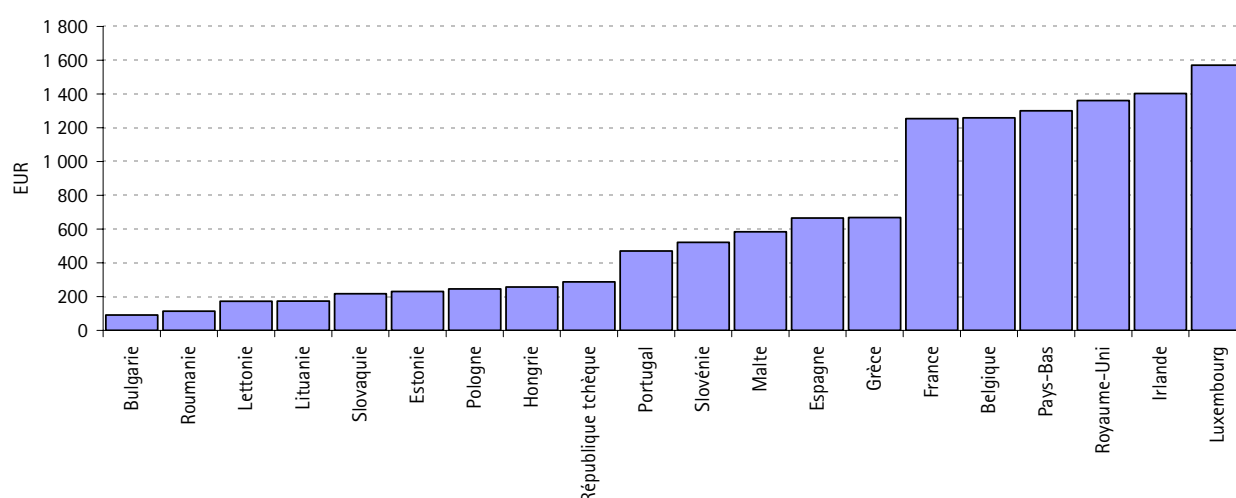
Notons encore qu'au 31 mars 2008, 10.4% des salariés à temps plein étaient rémunérés au voisinage du salaire social minimum contre 16.8% des salariés travaillant à temps partiel.

2.2.4 Salaire social minimum – Comparaison européenne

Sur les graphiques ci-dessous figurent les salaires minima en euro et en parités de pouvoir d'achat¹ des 20 Etats membres de l'UE dans lesquels ce salaire minimum légal national existe.

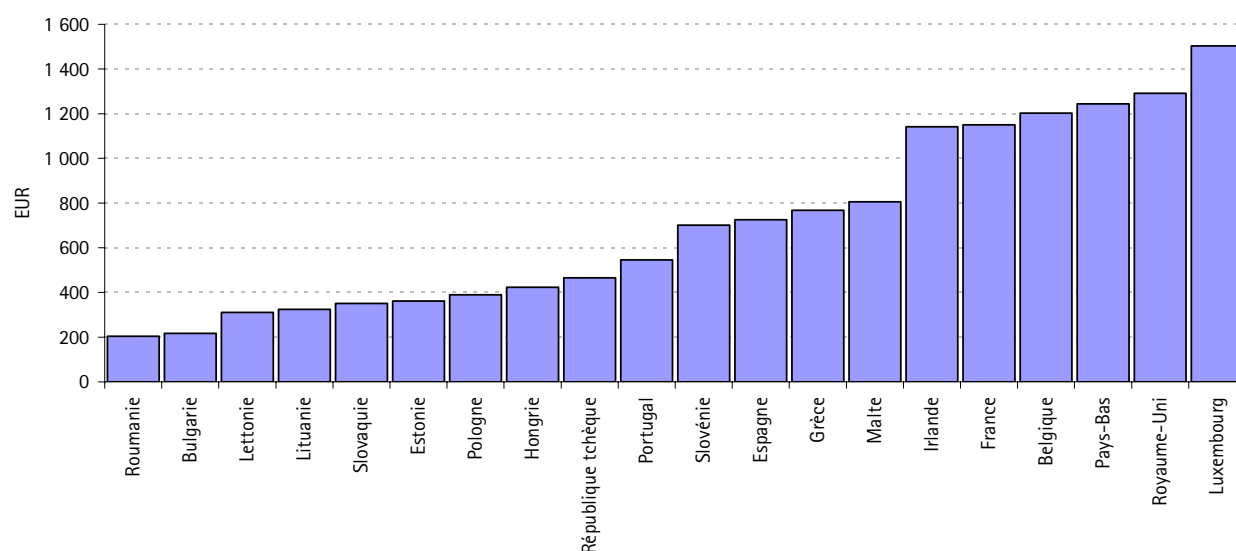
Ils font ressortir des écarts très importants, le spectre étant compris entre 92 EUR en Bulgarie et 1 570 EUR au Luxembourg. Même si le classement des pays ne change que très peu en parités de pouvoir d'achat, ces écarts sont cependant sensiblement plus faibles allant de 204 en Roumanie à 1503 au Luxembourg. En effet, si en Euro l'écart représente un rapport de 1:17, il n'est plus que de 1:7 en PPA. Ainsi, un Luxembourgeois gagne 17 fois plus qu'un Bulgare mais dispose d'un pouvoir d'achat 7 fois supérieur.

Graphique 14: Salaire social minimum en Europe en Euro en 2007



Source: Eurostat

Graphique 15: Salaire social minimum en Europe en parités de pouvoir d'achat en 2007



Source: Eurostat

¹ Cf. Population et conditions sociales 71/2007 parue dans la série "statistiques en bref" de EUROSTAT.
http://epp.eurostat.ec.europa.eu/cache/ITY_OFFPUB/KS-SF-07-071/FR/KS-SF-07-071-FR.PDF.

Le graphique 16 détaille "l'indice de Kaitz" expliqué plus haut des pays membres de l'UE dans lesquels existe un salaire social minimum.

En 2007¹, cet indice a varié entre 0.32 et 0.52. En comparaison avec les autres pays européens, cet indice est assez élevé au Luxembourg.

Au niveau international, l'évolution du salaire minimum mensuel en proportion de gains moyens mensuels diffère fortement d'un pays à l'autre. Ainsi entre 2002 et 2007, ce ratio a chuté de 14% en Irlande et augmenté de 44% en Slovaquie par exemple.

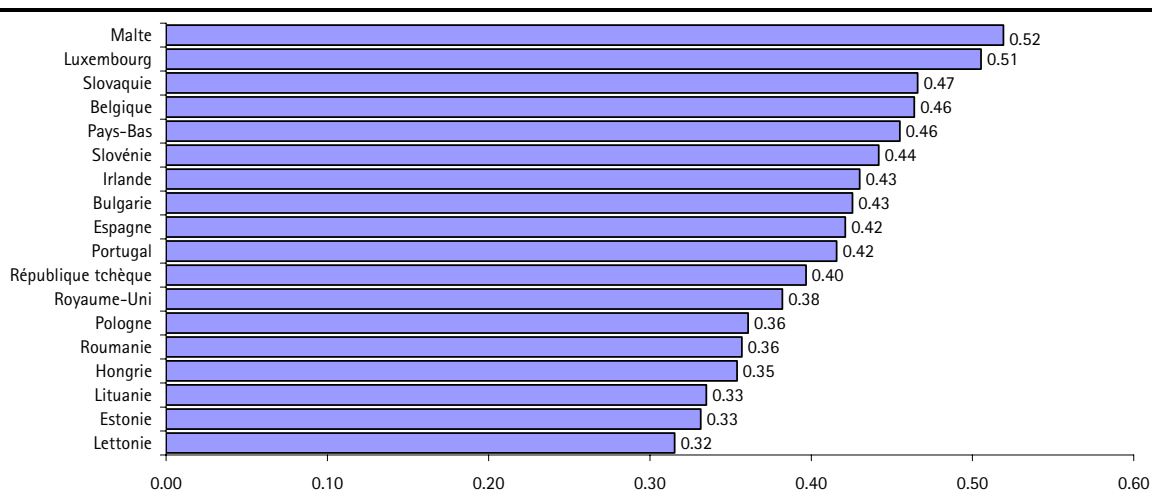
Tableau 12: Évolution du salaire minimum mensuel en proportion de gains moyens mensuels entre 2002 et 2007 (%)

	Variation (en %)
Slovaquie	43.8
Espagne	16.4
Roumaine	14.1
Royaume-Uni	11.0
Pologne	9.5
Estonie	8.8
République tchèque	7.5
Bulgarie	7.1
Luxembourg	0.3
Slovénie	-2.5
Portugal	-3.3
Malte	-3.7
Pays-Bas	-7.7
Lithuanie	-9.2
Lettonie	-10.4
Irlande	-14.0
Hongrie	-15.9

Source: STATEC, Eurostat

Eurostat publie également des chiffres européens sur les proportions de personnes employées à plein temps recevant le salaire minimum dans l'UE. D'après ces statistiques la proportion des salariés à temps plein rémunérés au salaire minimum au Luxembourg est une des plus élevées en Europe (11%). Ce rapport varie fortement d'un pays à l'autre.

Graphique 16: Salaire minimum mensuel en proportion de gains moyens mensuels dans l'industrie et les services (%)



Source: EUROSTAT

¹ Situation en 2007. Exceptions: Estonie, Pays-Bas (2005); Roumanie, Pologne et République Tchèque (2006); Belgique (2002); République Tchèque: les moyennes mensuelles sont calculées à partir des données trimestrielles, elles se réfèrent aux entreprises du secteur privé employant au moins 20 salariés et à tous les salariés du secteur public; Malte: la méthode d'imputation a changé entre 2002 et 2003; Pologne: les données se réfèrent aux entités employant plus de 9 personnes; Portugal: le chiffre 2002 se rapporte à l'année 2001; Slovaquie: les données de 2003 couvrent la période de Janvier à Octobre; Slovaquie. Les chiffres se réfèrent aux entreprises du secteur privé employant au moins 20 salariés et à tous les salariés des organisations sans but lucratif; Royaume-Uni: la moyenne mensuelle est calculée à partir des gains moyens hebdomadaires d'une semaine de référence en Avril de chaque année.

Ces chiffres sont cependant à manier avec précaution puisque la méthode de comptage n'est pas forcément harmonisée à travers tous les pays¹. Ainsi, cette proportion inclut pour le Luxembourg aussi bien les salariés à temps plein que ceux à temps partiel (11%).

En ne considérant que les salariés à temps plein, ce chiffre ne change cependant guère puisque 10.4% des travailleurs à temps plein sont rémunérés au salaire social minimum au 31 mars 2008.

Le tableau 13 renseigne le ratio entre la proportion de femmes et d'hommes rémunérés au voisinage du salaire minimum. Dans la grande majorité des pays européens pour lesquels des chiffres² sont disponibles, les femmes sont plus fréquemment rémunérées au salaire minimum que les hommes.

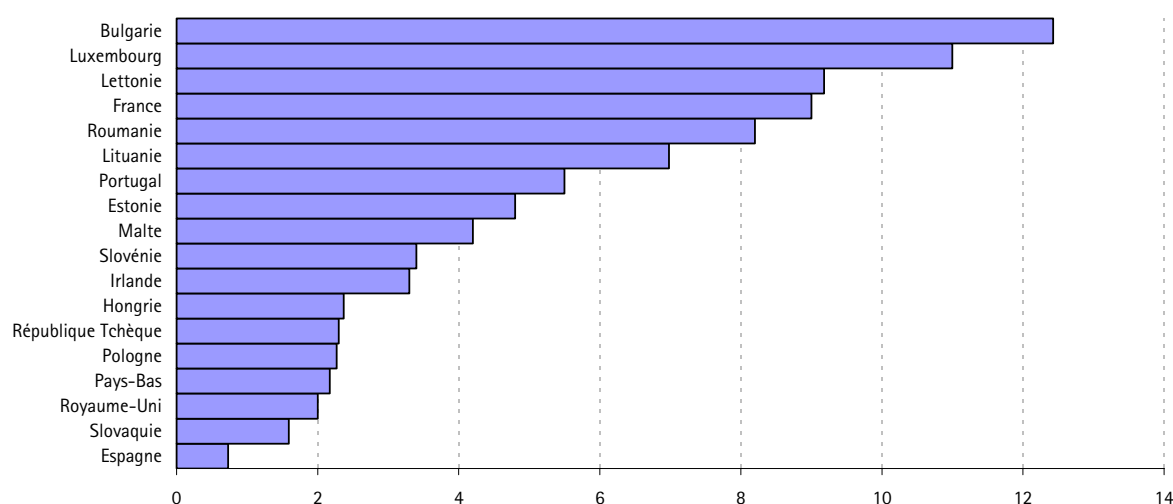
Tableau 13: Ratio entre la proportion des femmes et celles des hommes rémunérées au voisinage du salaire minimum

	Femmes / Hommes
République Tchèque	2.5
Pays-Bas	2.1
Luxembourg	2.1
Slovaquie	2.1
Portugal	2.0
Estonie	1.7
Irlande	1.5
Espagne	1.4
Royaume-Uni	1.3
Lettonie	1.1
Roumanie	1.0
Malte	0.8
Hongrie	0.6

Source: Statec, Eurostat

Chiffres en 2006; Estonie et Pays-Bas en 2005

Graphique 17: Proportion des salariés à temps plein rémunérés au salaire minimum en 2007 (%)



Source: Eurostat

¹ Luxembourg: salariés à temps plein et à temps partiel; Espagne: salariés à temps plein et à temps partiel; France: salariés à temps plein et à temps partiel rémunérés au ssm horaire au 1^{er} Juillet; Lituanie: les données 2000 sont estimées; Hongrie: les données se réfèrent aux salariés à temps plein des entreprises employant plus de 4 salariés ainsi qu'à tous les employés du secteur public et des institutions sociales; Malte: la méthode d'imputation a changé entre 2002 et 2003; Slovénie: les données se réfèrent aux salariés à temps plein des entreprises employant plus de 3 salariés et à tous les employés du secteur public, les données 2002 se rapportent à Septembre et celles de 2003 à Mars; Royaume-Uni: pourcentage de salariés à temps plein rémunérés jusqu'au salaire social minimum + 0.05 GBP par heure; Roumanie: proportion de tous les salariés rémunérés au ssm en Octobre.

² Ces chiffres sont cependant à prendre avec précaution, la méthode de comptage n'étant pas forcément harmonisée à travers tous les pays et les données proviennent de sources nationales plutôt que de sources européennes.

2.3 Les bas salaires

2.3.1 Remarques générales

L'enquête communautaire sur la structure des salaires réalisée auprès des entreprises est l'une des sources permettant de cerner le phénomène des bas salaires qui, d'après la définition la plus usuelle, concernent les salariés touchant moins de 66% du salaire médian¹. L'enquête en question sous-estime très probablement son ampleur, car elle ne couvre pas certains secteurs comme les travaux domestiques où les rémunérations sont supposées être relativement faibles. Elle a cependant l'avantage de contenir des variables socioprofessionnelles non disponibles dans d'autres sources².

La notion de bas salaire ne doit pas être confondue avec celle de travailleur pauvre qui se rapporte à des personnes ayant un emploi et vivant dans des ménages classés comme pauvres. Sous 9.3.4, on reviendra sur la définition du "travailleur pauvre" ("Working Poor") ainsi que sur ses caractéristiques.

En ce qui concerne l'indicateur de salaire à retenir, il est généralement admis qu'il faut tenir compte de la durée du travail. Le salaire mensuel ou hebdomadaire des personnes travaillant à temps partiel sera, toutes choses égales par ailleurs, inférieur à celui de leurs collègues occupés à plein temps. A moins d'exclure les premiers du champ d'analyse, la conversion de leur rémunération en équivalent plein temps semble donc s'imposer. Ce point de vue est cependant contesté par certains chercheurs. Raisonner en équivalents plein temps reviendrait à occulter le fait que le temps partiel concerne surtout des femmes et que leur salaire ne leur permet pas de vivre décemment ou de vivre tout court. Arguer qu'elles ont souvent choisi de travailler à temps partiel et qu'elles font partie de ménages où d'autres personnes travaillent à plein temps serait considérer leur salaire comme un salaire d'appoint et renverrait à l'image du "male bread winner"³.

Par la suite, on considérera des salaires horaires calculés en divisant le traitement mensuel par le nombre d'heures travaillées, ce dernier correspondant à la durée conventionnelle ou légale. En procédant ainsi, on néglige le fait que certains salariés touchant une rémunération forfaitaire tout en effectuant un nombre important d'heures supplémentaires non payées, ont en réalité des salaires horaires se situant en dessous du seuil des bas salaires.

2.3.2 Les bas salaires dans l'ESS2006

Bas salaires; 12% des salariés concernés

En se basant sur les salaires (hors heures supplémentaires) du mois d'octobre 2006, on arrive (sans les apprentis) à un salaire médian mensuel de 2 696 EUR correspondant à un salaire horaire de 15.6 EUR. Les seuils de bas salaires ont donc été de respectivement 1 618 EUR et 9.4 EUR. Ces valeurs sont à comparer au salaire social minimum en vigueur à ce moment qui s'est élevé à 1 503 EUR par mois et à 8.7 EUR par heure.

En raison de cette faible différence (environ 8%), la proportion des bas salaires ne devrait donc pas être trop éloignée de celle des personnes rémunérées au ssm. Et effectivement, on constate que selon l'ESS2006, elle peut être évaluée à 12.3%, à comparer aux estimations de l'IGSS (voir sous 2.2.3) qui font état d'une part relative comprise entre 11% et 12%.

¹ Le salaire médian partage la population salariée considérée en deux parts égales, l'une gagnant plus que ce salaire, l'autre moins.

² Une autre enquête, l'enquête sur les forces de travail, où ce sont les ménages qui sont interrogés ne rencontre pas ces limitations mais les rémunérations y sont beaucoup moins bien saisies. Autre désavantage de l'EFT: elles concernent uniquement les résidents et exclut donc les très nombreux travailleurs frontaliers.

³ Voir article de Marguerite MARUANI cité dans les références.

Qui touche les bas salaires?

Il se confirme que ce sont surtout les femmes qui sont touchées. Alors que la proportion en question n'est que de 7.4% chez les hommes, elle monte à 21.3% pour les femmes.

La prise en compte de l'âge laisse apparaître des taux élevés pour les moins de 25 ans. Ces taux se stabilisent autour de 11% entre 30 et 44 ans. Après, ils baissent et la remontée chez les 60 à 64 ans ne concerne que des effectifs peu importants.

Parmi les résidents, les salariés portugais, qui constituent la communauté étrangère la plus importante, se caractérisent par une très forte proportion de bas salaires, ceci étant particulièrement vrai pour les femmes où elle dépasse les 50%. Se situent légèrement au-dessus de la moyenne générale, les Français et les Italiens. Chez ces derniers, l'écart par genre demeure cependant relativement faible. Un peu plus de 7% des nationaux sont concernés, le pourcentage observé chez les femmes y étant pratiquement le double de celui des hommes.

En ne considérant plus la nationalité mais le pays de résidence, on remarque que les frontaliers venant de Belgique ou d'Allemagne sont relativement épargnés avec des parts relatives de respectivement 8.1% et 6.4%. En revanche, 14.3% des travailleurs vivant en France font partie de la population des bas salaires, taux légèrement supérieur à celui des salariés résidant au Luxembourg (13.6%). De façon générale, les différences entre frontaliers et résidents ayant la nationalité du pays de provenance sont faibles. En différenciant selon le sexe, on constate que les chiffres défavorables pour les personnes habitant en France ou au Luxembourg proviennent, pour l'essentiel des salariés de sexe féminin. L'écart entre hommes et femmes est également important pour les salariés venant de Belgique, mais beaucoup plus faible pour ceux vivant en Allemagne.

Si l'on se tourne maintenant vers les caractéristiques socio-économiques, il apparaît, sans surprise, que la proportion des bas salaires baisse lorsque le niveau d'éducation s'accroît. Elle atteint 23.8% pour les salariés n'ayant pas dépassé le primaire et devient négligeable pour les détenteurs d'un diplôme de l'enseignement supérieur.

Ce qui est remarquable, c'est que les différences par sexe sont minimales chez les salariés avec niveau bac ou universitaire, mais qu'elles sont énormes lorsque le niveau d'éducation ne dépasse pas le secondaire inférieur.

Les salariés engagés avec un contrat à durée déterminée sont plus souvent touchés que ceux bénéficiant d'un contrat à durée indéterminée. Même si la part des premiers dans la population salariée totale considérée n'atteint que quelque 10%, il est quand même à noter que la part des bas salaires avoisine les 30%. On observe encore que l'écart selon le sexe est nettement plus important pour les CDI que pour les CDD.

Le travail à temps partiel favorise les bas salaires. Environ un quart de ces salariés sont dans ce cas, le taux masculin afférent, bien que moins élevé restant supérieur à la moyenne.

Plus l'ancienneté dans l'entreprise est élevée, plus le risque de tomber parmi les bas salaires est faible. Avec moins de 6 ans d'ancienneté, le taux s'élève à près de 18% et il n'est plus que de 1.5%, lorsqu'elle devient supérieure à 20 ans.

Tableau 14: Part des bas salaires (en % du total des salariés) selon les caractéristiques socio-économiques des salariés

	Femmes	Hommes	Total		Femmes	Hommes	Total
			en%				en%
Genre	21.3	7.4	12.3	Durée indéterminée/durée déterminée			
Age				Contrat à durée indéterminée	20.3	6.2	11.2
15 à 19 ans	68.9	51.5	58.1	Contrat à durée déterminée	36.3	24.8	28.7
20 à 24 ans	33.6	26.9	29.7	Ancienneté dans l'entreprise			
25 à 29 ans	18.7	12.1	14.8	moins de 6 ans	28.0	11.9	17.8
30 à 34 ans	18.2	6.7	11.0	6 à 10 ans	15.3	3.1	7.6
35 à 39 ans	20.3	5.7	10.9	11 à 15 ans	12.9	2.0	6.0
40 à 44 ans	21.4	4.7	10.2	16 à 20 ans	9.4	1.1	3.8
45 à 49 ans	20.9	3.6	9.3	plus de 20 ans	5.0	0.4	1.5
50 à 54 ans	21.4	3.6	8.7	Profession exercée			
55 à 59 ans	20.0	3.3	7.9	Directeurs, cadres supérieurs	0.5	0.3	0.3
60 à 64 ans	24.9	7.8	13.3	Prof.intellectuelles et scientifiques	0.7	0.3	0.4
65+	-	13.8	9.2	Professions intermédiaires	0.8	0.5	0.6
Nationalité (résidents)				Employés administratifs	9.1	4.0	7.0
Nationaux	9.8	5.6	7.2	Personnel des services,vendeurs	39.6	19.8	31.1
Belges	11.8	4.2	6.5	Artisans, ouvriers qualifiés	41.6	8.0	9.1
Français	24.1	7.5	13.4	Conducteurs d'installations,ouvriers d'assemblage	35.4	6.6	8.8
Allemagne	7.6	5.2	5.9	Ouvriers et employés non qualifiés	58.6	33.5	48.2
Italiens	19.3	11.1	13.8	Taille de l'entreprise (nombre de salariés)			
Portugais	53.9	13.7	28.1	moins de 50	22.9	11.2	15.1
Autre UE	16.3	5.8	9.6	50 à 249	17.2	7.7	10.6
Non communautaires	44.0	16.2	26.5	250 à 499	17.9	6.0	10.1
Pays de résidence				500 à 999	33.7	4.2	19.1
Luxembourg	21.8	8.5	13.6	1000 et plus	17.6	3.1	8.6
Belgique	16.0	4.9	8.1	Secteur d'activité			
Allemagne	9.6	5.2	6.4	Industrie manufacturière	22.9	4.9	7.9
France	26.5	7.9	14.3	Construction	13.7	9.7	10.0
Niveau d'éducation				Commerce; répar. automobile et d'art.domestiques	40.6	14.9	27.0
Primaire	46.3	13.9	23.8	Hôtels et restaurants	65.1	25.5	45.2
Secondaire inférieur	35.0	10.3	18.3	Transports et communications	6.2	4.3	4.6
Secondaire supérieur	4.9	3.0	3.8	Activités financières	0.4	0.1	0.2
Supérieur	0.9	0.4	0.6	Immobilier, location et services aux entreprises	38.9	6.9	20.0
Temps partiel/temps complet				Éducation	2.8	2.6	2.7
Contrat à temps complet	17.8	7.1	10.0	Santé et action sociale	6.6	17.9	9.6
Contrat à temps partiel	27.7	15.3	25.7	Services collectifs, sociaux et personnels	16.7	5.7	11.3

Source : STATEC - ESS2006

La ventilation par profession exercée fait ressortir deux groupes où le phénomène des bas salaires est particulièrement répandu: le personnel des services comprenant en grande partie des vendeurs ou vendeuses ainsi que les professions classées comme non ou peu qualifiées. Dans le premier groupe, près d'un tiers, et dans le deuxième, près de la moitié des femmes sont rémunérées à un taux ne dépassant pas le seuil sous revue. On constate encore que les écarts par genre se creusent nettement dans la catégorie des travailleurs manuels.

L'impact de la taille de l'entreprise mesurée par le nombre de salariés occupés n'est pas clair. C'est dans les entreprises de moins de 50 salariés et dans celles

où ce nombre est compris entre 500 et 999 que l'on observe des taux au-dessus de la moyenne. Dans cette dernière classe de grandeur, la forte proportion de femmes à bas salaires tire vers le bas le taux global.

C'est dans les secteurs d'activité où le poids des peu qualifiés est relativement important que l'on retrouve le plus de bas salaires. Ainsi, un peu plus de 45% des salariés travaillant dans l'HORECA sont concernés. Ce pourcentage est encore de 27% dans le commerce et de 20% dans le secteur "Immobilier, location et services aux entreprises", secteur particulièrement hétérogène en ce qui concerne les qualifications requises puisqu'à côté, par exemple, de spécialistes en informatique, il inclut le personnel de sociétés de

gardiennage ou de nettoyage où les bas salaires sont fréquents. Et les chiffres montrent que dans ce dernier secteur ce sont surtout les femmes qui sont concernées.

2.3.3 Déterminants des bas salaires

Les déterminants des bas salaires sont analysés à l'aide d'un modèle de régression logistique. Ce type de modèle permet de déterminer l'impact d'une variable donnée sur la probabilité d'être un travailleur à bas salaire, tout en gardant les autres variables inchangées (la condition "ceteris paribus", toutes choses étant égales par ailleurs).

Le tableau 15 présente les résultats de ce modèle. La colonne intitulée "effet marginal" renseigne l'impact proprement dit des différentes variables. Cette colonne indique de combien de points de pourcentage la probabilité d'être un travailleur à bas salaire change en moyenne suite au changement d'une variable donnée. À côté des effets marginaux se trouve un intervalle de confiance à 95%. Comme ces effets sont estimés, il convient également de rendre compte de l'incertitude liée à l'estimation. Ceci est fait via un intervalle de confiance à 95%, renseigné dans ce tableau. Un effet est dit significatif ou significativement différent de zéro si un intervalle de confiance n'englobe pas le chiffre zéro.

D'après le modèle de régression logistique, le fait d'être un homme diminue la probabilité de toucher un bas salaire, toutes choses étant égales par ailleurs. L'âge et l'ancienneté ont aussi un impact négatif sur cette probabilité, mais cet impact est plutôt faible. Par contre, plus un travailleur a fait des études, moins il est susceptible d'être un travailleur à bas salaire.

Les impacts de la nationalité et du pays de résidence sont relativement faibles. Un ressortissant étranger a une probabilité légèrement moins élevée d'être un travailleur à bas salaire que ses collègues étrangers. Comme la nationalité est fortement corrélée avec le pays de résidence, il n'est guère surprenant de constater la même chose en contrastant les travailleurs résidant au Luxembourg aux travailleurs frontaliers.

Le fait de se trouver sous le régime d'un contrat à durée déterminée augmente la probabilité de toucher un bas salaire. Il en est de même pour le temps partiel. Il faut noter que la variable "travail à temps partiel" peut être valablement incluse dans ce modèle, comme la définition des bas salaires se base sur un taux de salaire horaire et exclut les primes, gratifications et tout le toutim.

Du côté des catégories professionnelles, il n'est guère surprenant de constater que ce sont essentiellement les employés administratifs et les travailleurs manuels qui sont concernés par les bas salaires.

Le fait de travailler dans le secteur de l'HORECA ou du commerce a un impact très marqué sur la probabilité de toucher un bas salaire. Un autre secteur qui ressort de manière prononcée est celui des services aux entreprises.

Tableau 15: Déterminants des bas salaires – régression logistique

	Effet marginal	Intervalle de confiance à 95 %
Caractéristiques du travailleur		
Homme	-0.02	[-0.02 ; -0.01] ***
Age / 10	0.00	[0.23 ; 0.26] ***
Age au carré / 100	0.00	[-0.03 ; -0.03] ***
Niveau d'éducation: Primaire	réf.	
Secondaire inférieur	0.08	[0.07 ; 0.09] ***
Secondaire supérieur	0.12	[0.11 ; 0.12] ***
Supérieur	0.18	[0.18 ; 0.19] ***
Nationalité: Luxembourgeoise	réf.	
Belge	-0.01	[-0.02 ; 0.00] ***
Française	0.02	[0.02 ; 0.03] ***
Allemande	-0.09	[-0.10 ; -0.08] ***
Portugaise	-0.04	[-0.05 ; -0.04] ***
Autre UE	-0.04	[-0.05 ; -0.03] ***
Hors UE	-0.07	[-0.09 ; -0.06] ***
Pas d'enfant	réf.	
1 enfant	0.01	[0.00 ; 0.02] ***
2 enfants ou plus	-0.01	[-0.02 ; 0.00] ***
Ancienneté / 10	0.00	[0.10 ; 0.11] ***
Ancienneté (au carré) / 100	0.00	[-0.02 ; -0.01] ***
Caractéristiques du poste de travail		
Poste à responsabilité	0.05	[0.04 ; 0.05] ***
Travail posté	0.04	[0.03 ; 0.04] ***
Travail durant les weekends	0.04	[0.04 ; 0.05] ***
Contrat à durée indéterminée	0.18	[0.17 ; 0.19] ***
Temps plein	0.12	[0.12 ; 0.13] ***
Caractéristiques de l'employeur		
Secteur public	-0.07	[-0.08 ; -0.07] ***
10 employés ou moins	-0.09	[-0.09 ; -0.08] ***

*** effet significatif à un seuil < 1 %

Source: STATEC, EFT2007

2.3.4 Taxonomie des travailleurs à bas salaires

Après avoir établi les facteurs qui discriminent entre les bas salaires et les salaires plus élevés, il est intéressant de voir qui sont ces personnes. Les paragraphes qui précèdent fournissent déjà quelques informations à ce sujet. Or, il serait intéressant de savoir s'il n'y a pas un ou plusieurs profils-type de travailleurs à bas salaires. Afin de répondre à cette question, les profils des salariés seront soumis à une analyse de clustering. Le but d'une telle analyse est d'identifier des groupes assez homogènes à l'intérieur, mais assez distincts entre eux.

L'analyse de clustering a permis d'identifier quatre groupes de travailleurs à bas salaires. Le tableau 16 présente les résultats. Ce tableau indique la distribution des variables pour chaque groupe ainsi que pour l'échantillon total.

Tableau 16: Taxonomie des travailleurs à bas salaire – Analyse de clustering

		1	2	3	4	Total
						%
Pays de résidence	Belgique	0	55	2	2	9
	Allemagne	0	35	0	1	5
	France	95	4	3	0	32
	Luxembourg	4	6	95	96	54
Nationalité	belge	0	47	0	1	7
	allemande	0	33	0	1	5
	française	95	6	1	5	33
	luxembourgeoise	1	1	14	45	14
	portugaise	1	0	66	25	28
	autre	3	12	18	23	13
Femmes		68	62	99	21	68
Age	<25	15	19	10	31	17
	25-55	81	79	87	66	80
	55+	4	2	3	3	3
Ancienneté dans l'entreprise <= 2 ans		55	59	50	77	58
Éducation	Primaire	13	7	30	36	23
	Secondaire inférieur	73	74	69	56	69
	Secondaire supérieur	12	10	1	7	7
	Supérieur	2	8	0	1	2
Profession	Employés administratifs	13	24	8	8	12
	Travailleurs manuels	87	71	92	89	87
Contrat à durée déterminée		13	13	6	20	12
Travail à temps partiel		37	23	56	6	35
Secteur d'activité	Commerce	36	51	25	33	34
	Horesca	21	9	15	18	17
	Services aux entreprises	33	14	51	8	31
	Santé et action sociale	0	1	2	18	5

Source: STATEC, ESS2006

Un premier groupe se distingue avant tout en termes de nationalité et de pays de résidence. D'après le tableau 16, ce groupe est quasi exclusivement composé de ressortissants français. Plus précisément, il s'agit de travailleurs frontaliers originaires de France. Les autres caractéristiques de ce groupe ne se distinguent guère de la moyenne totale des travailleurs à bas salaires, si ce n'est le niveau d'éducation. En effet, la fraction des personnes ayant juste un niveau d'études primaires est plus faible que dans la population totale. Ces personnes semblent évincées par les détenteurs de diplômes d'études secondaires (inférieures et supérieures).

Un deuxième groupe est constitué en très grande majorité (90%) de travailleurs frontaliers originaires de Belgique et d'Allemagne. Ce groupe se distingue avant tout par son niveau de formation, qui est supérieur au niveau moyen dans toute la population. En effet, la proportion de personnes ayant un niveau d'études primaires y est trois fois plus faible que dans la population totale. Par contre la proportion des diplômés des cursus secondaires et supérieurs est nettement plus élevée que celle qui prévaut dans la population totale. La fraction des employés administratifs est plus élevée dans ce groupe qu'ailleurs. En outre, ces personnes ont plus tendance à occuper des emplois à temps complet. Finalement, concernant le secteur d'activité, elles se trouvent avant tout dans le secteur du commerce et des réparations automobile et d'articles domestiques. Par contre, les secteurs de l'HORECA et celui des services aux entreprises, des secteurs typiquement à bas salaires, ne sont que faiblement représentés parmi ce groupe.

Un troisième groupe est quasi exclusivement composé de travailleurs résidant au Grand-Duché de Luxembourg. Il s'agit majoritairement de ressortissants portugais, ou plutôt de ressortissantes portugaises, comme il s'agit quasi exclusivement de femmes. Le niveau d'éducation de ces femmes n'est pas spécialement élevé, comparé à la moyenne totale. Une majorité d'entre elles ne travaille qu'à temps partiel. Ces femmes travaillent essentiellement dans le secteur des services aux entreprises, au détriment du secteur du commerce et des réparations automobile et d'articles domestiques.

Un quatrième groupe est également composé de travailleurs résidant au Grand-Duché de Luxembourg. Par contre, cette fois-ci le groupe est dominé essentiellement par les ressortissants luxembourgeois et accessoirement par les personnes ayant une nationalité autre qu'une des 5 principales. Ce groupe

se distingue par une proportion relativement élevée de jeunes travailleurs. En effet, près d'un travailleur sur 3 est âgé de moins de 25 ans. Etant donné leur âge, il est cohérent d'observer qu'une très grande partie de ces travailleurs n'ont qu'une ancienneté de travail relativement faible. Il faut également noter une présence relativement importante de travailleurs ayant tout au plus atteint un niveau d'études primaires. En outre, la proportion de travailleurs à temps complet y est particulièrement élevée. Les détenteurs de contrats à durée déterminée y sont plus nombreux qu'ailleurs. Concernant le secteur d'activité, il ressort du tableau que les travailleurs du secteur des services collectifs, sociaux et personnels semblent avoir évincé ceux du secteur des services aux entreprises.

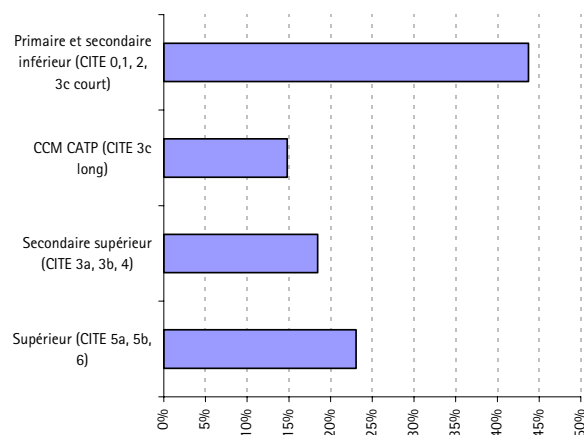
3. Les sorties prématurées du système d'enseignement

3.1 Quels niveaux d'éducation sont concernés?

Aujourd'hui, dans une société fondée sur le savoir, un diplôme de fin d'études aide à échapper à la précarité de l'emploi et au chômage. Les jeunes quittant prématurément l'école représentent donc potentiellement une population à risque.

Le graphique 18 fait apparaître clairement que les personnes n'ayant pas dépassé l'enseignement secondaire inférieur, c.-à-d. la catégorie où entrent les jeunes ayant quitté prématurément l'école, représentent de loin la proportion la plus importante de chômeurs.

Graphique 18: Répartition des chômeurs par niveau d'enseignement achevé



Source: STATEC, EFT 2007

3.2 Comparaisons internationales

C'est pour cette raison que cet indicateur figure au rang des indicateurs structurels de l'Union européenne. Un benchmark lui est en outre associé dans le cadre du programme "Education et formation 2010" (Stratégie de Lisbonne).

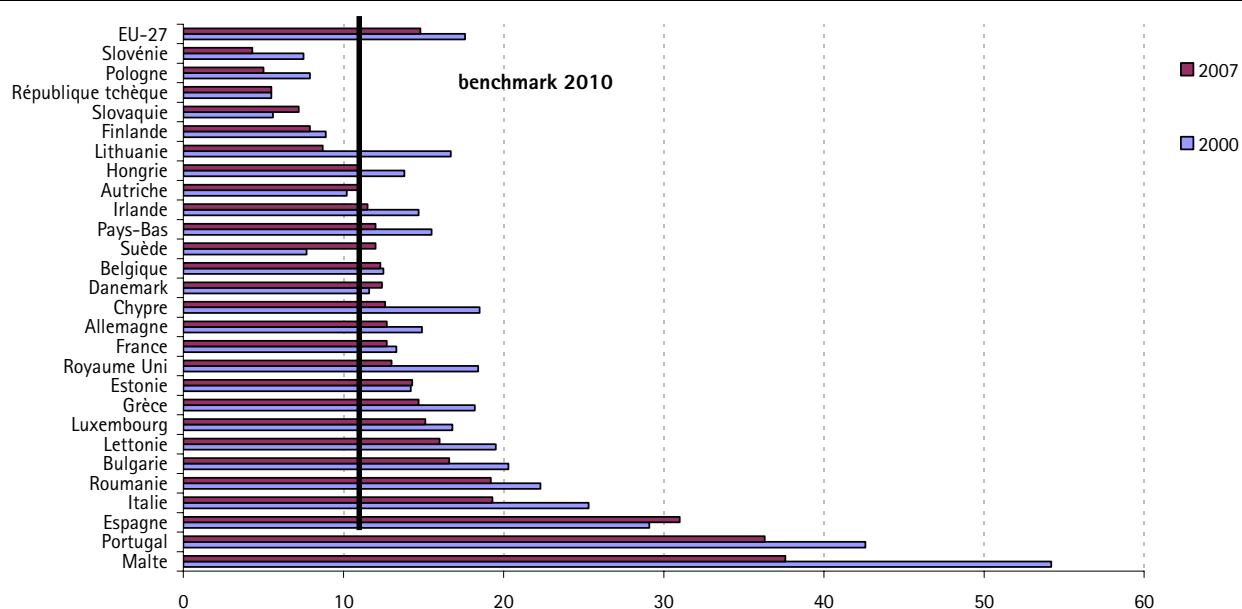
Dans les conclusions du Conseil de l'Union Européenne en mai 2003, on lit que:

"Pour participer à la société de la connaissance, il faut posséder un minimum de connaissances. Par conséquent, les jeunes n'ayant aucun titre ou diplôme auront moins de chances de bénéficier efficacement de l'apprentissage tout au long de la vie et ils risquent d'être laissés-pour-compte dans la société d'aujourd'hui, qui est de plus en plus compétitive. C'est pourquoi il est essentiel, afin d'assurer le plein-emploi et d'accroître la cohésion sociale, de diminuer le pourcentage des jeunes quittant prématurément l'école. Il faudrait par conséquent parvenir, d'ici 2010 à réduire le taux moyen de jeunes quittant prématurément l'école en dessous de 10% dans l'Union européenne."

Le Conseil européen de mars 2008 a de nouveau confirmé le besoin de combattre la pauvreté et l'exclusion sociale dans l'objectif de la stratégie de Lisbonne et a mis en évidence les défis qui existent toujours au niveau de l'éducation. Le Conseil européen demande aux États membres d'agir concrètement pour faire baisser sensiblement le nombre de jeunes en situation de décrochage scolaire.

Le graphique 19 donne une image assez contrastée avec des taux oscillant entre 5% et 40%. En 2007, le taux de l'UE-27 était de 14.8%, donc encore loin du taux moyen fixé à maximum 10% pour 2010. En 2007, seulement 6 pays ont le niveau de référence à atteindre d'ici 2010. Il est intéressant de relever que parmi ces 6 pays figurent 5 nouveaux membres de l'Union européenne. On ne retrouve le Luxembourg qu'en 20^e position.

Graphique 19: Comparaison internationale de l'indicateur "Jeunes ayant quitté prématurément l'école"



Source: Eurostat EFT

3.3 Comparaisons internationales: difficultés méthodologiques et mise en place de nouveaux indicateurs

Il faut toutefois relever que la comparaison entre les différents pays est assez délicate. Dans presque chaque pays la qualité et la comparabilité des données de cet indicateur sont affectées par les ruptures de séries, les petites tailles d'échantillon, les changements méthodologiques dans les enquêtes ou les modifications dans l'application de la nomenclature CITE 97 (Classification internationale type de l'éducation de l'UNESCO).

Tableau 17: Codification du niveau d'enseignement luxembourgeois achevé selon le diplôme obtenu

	Code CITE	NIVEAU D'ENSEIGNEMENT ACHÉVÉ
Jeunes ayant quitté prématurément le système scolaire	0	Enseignement préprimaire Niveau plus bas que l'enseignement primaire
	1	Enseignement primaire Ecole primaire
	2	Secondaire cycle inférieur 9e de l'enseignement secondaire technique achevé 5e de l'enseignement secondaire général achevé
	3c court	CITP (Certificat d'Initiation technique et professionnelle) 11e de l'enseignement secondaire technique achevé 3e de l'enseignement secondaire général achevé
	3c long	CCM (Certificat de capacité manuelle) CATP (Certificat d'aptitude technique et professionnelle)
	3b	Diplôme de technicien
	3a	Diplôme de fin d'études secondaires: enseignement technique / enseignement général: 13e et 14e techniques / 11ère classique
	4	Post-secondaire hors tertiaire Brevet de maîtrise, 15e et 16e des professions de santé
	5a	Diplôme universitaire: Bac+4
	5b	Tertiaire premier niveau Bac+3 ISERP-Institut Supérieur d'Etudes et de Recherches Pédagogiques IEES-Institut d'Etudes Educatives et Sociales (Diplôme d'éducateur gradué) IST (Diplôme d'ingénieur industriel) BTS (Brevet de technicien supérieur) DUT (Diplôme universitaire de technologie) « Cycle court »
	6	Tertiaire deuxième niveau Diplôme d'études supérieures spécial. en contentieux Doctorat (Diplôme de recherche approfondie)

* 3C court: programme à caractère professionnel d'une durée inférieure à celle des programmes 3A ou 3B,

3C long: programme à caractère professionnel d'une durée analogue à celle des programmes de niveau 3A ou 3B,

3B: programme préparant à l'accès direct à des études supérieures courtes à finalité professionnelle (CITE5B),

3A: programme préparant à des études supérieures générales longues (CITE5A).

Ancienne définition de l'indicateur considéré

D'après la définition d'EUROSTAT l'indicateur porte sur les personnes âgées de 18 à 24 ans qui répondent aux deux conditions suivantes: le plus haut niveau d'enseignement ou de formation atteint est CITE 0, 1, 2 ou 3c court et ayant déclaré n'avoir suivi aucun enseignement ni aucune formation au cours des quatre semaines précédant l'enquête (numérateur). Au dénominateur on trouve la population totale du même groupe d'âges.

Or cette définition est assez vague comme les activités d'éducation et de formation englobent toutes les formes d'enseignement ou de formation, d'orientation générale ou professionnelle, c.-à-d- la formation initiale, la formation complémentaire ou continue, la formation au sein de l'entreprise, l'apprentissage, la formation sur le tas, les séminaires, la formation à distance, les cours du soir, etc.

En plus, les questions sur l'enseignement formel et sur la formation sont posées pour la période de 4 semaines précédant la semaine de référence. Il peut y avoir une sous-estimation de la participation globale à la formation tout au long de la vie en ne saisissant que partiellement le phénomène des formations ponctuelles, par opposition aux formations dispensées sur une base régulière (ex: cours de langue).

Nouvelle définition de l'indicateur considéré

Pour remédier à ces problèmes EUROSTAT veut réformer l'élaboration de cet indicateur. Selon la nouvelle définition les "Jeunes ayant quitté prématurément l'école" correspondent à la proportion de personnes âgées de 18 à 24 ans qui répondent aux deux conditions suivantes: le plus haut niveau d'enseignement ou de formation atteint est CITE 0, 1, 2 ou 3c court et les répondants ont déclaré n'avoir suivi aucun enseignement formel au cours des quatre semaines précédant l'enquête, à l'exclusion des élèves/étudiants en vacances scolaires.

Ceci signifie que seuls les jeunes participant à un enseignement formel sont pris en considération, incluant ainsi les élèves/étudiants en vacances scolaires et excluant ceux ne participant qu'à une formation en dehors de l'enseignement formel. Ces chiffres révisés seront publiés probablement fin 2008.

Dans ce chapitre nous analyserons l'indicateur concernant les "Jeunes ayant quitté prématurément l'école" d'après la nouvelle définition qui est établi sur base de l'enquête sur les forces de travail. Nous utiliserons la notion de "décrocheurs" pour désigner cette catégorie de jeunes.

Tableau 18: Jeunes ayant quitté prématurément l'école par sexe

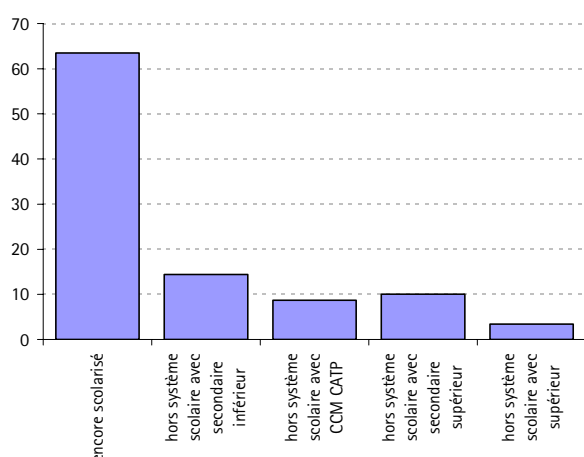
	2003	2004	2005	2006	2007
	en %				
Total	12.7	15.2	14.4	14.9	14.4
femmes	10.7	14.2	10.4	11.1	11.7
hommes	14.5	16.2	18.2	18.9	17.3

Source: STATEC, EFT

Même avec la nouvelle méthode de calcul nous constatons que le Luxembourg avec un taux de 14.4% en 2007 est encore loin du niveau de référence de 10% fixé par l'Union Européenne dans le cadre de la stratégie de Lisbonne pour 2010.

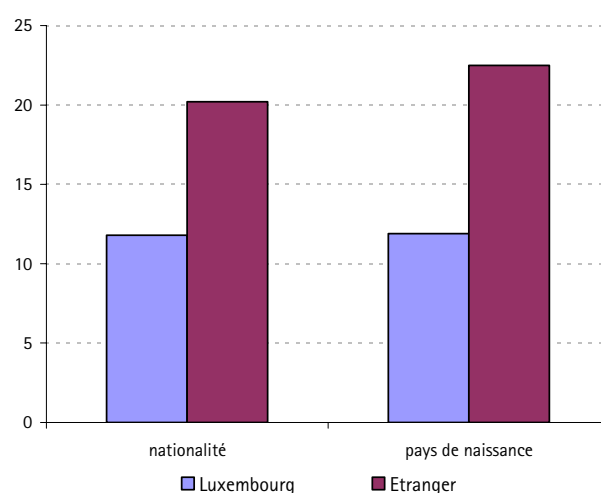
La comparaison par sexe des taux de jeunes ayant quitté prématurément l'école montre que les femmes ont des taux nettement inférieurs aux hommes.

Le graphique 20 montre la situation générale des jeunes âgés de 18 à 24 ans. Presque 2 tiers des jeunes sont encore élève ou étudiant. Parmi ceux qui ont quitté le système scolaire on retrouve à côté des 14% de jeunes ayant quitté prématurément le système scolaire, 9% détenteurs d'un CCM ou d'un CATP, 1 jeune sur 10 est détenteur d'un diplôme de fin d'études secondaires et 3.5% détenteurs d'un diplôme tertiaire. Ce dernier pourcentage est encore assez petit comme la plupart des jeunes n'ont pas encore terminé leurs études universitaires à 24 ans. Parmi la classe d'âges de 18 à 29 ans cette part augmente à 16%.

Graphique 20: Situation générale des jeunes âgés de 18 à 24 ans (%)

Source: STATEC, EFT 2007

Comme le montre le graphique 21 le risque de décrochage scolaire est plus élevé parmi les étrangers. Il existe une nette différence entre la proportion de jeunes de nationalité luxembourgeoise et les étrangers qui quittent l'école prématurément. Avec 20.2% les jeunes étrangers ont un taux de décrochage scolaire beaucoup plus important que les jeunes luxembourgeois (11.8%). En prenant comme base le pays de naissance cette différence se confirme avec un taux de 22.5% pour les jeunes nés à l'étranger contre 11.9% pour les jeunes (luxembourgeois et étrangers) nés au Grand-Duché.

Graphique 21: Décrocheurs scolaires selon la nationalité et le pays de naissance (%)

Source: STATEC, EFT 2007

Il faut toutefois noter que les jeunes étrangers ne constituent pas une catégorie homogène. Il conviendrait de les distinguer selon leur nationalité, leur statut d'immigration et leurs connaissances linguistiques, une analyse qui ne peut être effectuée sur base de l'enquête sur les forces de travail mobilisée ici.

3.4 Caractéristiques des jeunes décrocheurs scolaires

Dans le tableau 19 on peut lire que parmi les décrocheurs scolaires on trouve plus d'hommes (59%) que de femmes. On trouve la même répartition pour les étrangers (59%) et les jeunes de nationalité luxembourgeoise. Il faut signaler que presque la moitié des décrocheurs ont pourtant quitté le système scolaire à un niveau qui dépasse la fin de scolarité obligatoire.

Tableau 19: Profil des jeunes décrocheurs scolaires

	en %
sexe	
femme	41
homme	59
nationalité	
luxembourgeoise	41
étrangère	59
diplôme	
primaire	15
CITE 2	38
CITE 3 court	47

Source: STATEC, EFT2007

Que sont devenus les jeunes décrocheurs scolaires?

D'après le tableau 20, 71% des jeunes décrocheurs ont un emploi, tandis que 21% d'entre eux se trouvent au chômage. Les 8% restant font partie de la population inactive, soit pour cause de responsabilités familiales, soit pour cause de maladie. En comparant par sexe, on voit que les femmes sont plus nombreuses à avoir un emploi et se retrouvent moins nombreuses parmi les chômeurs.

Tableau 20: Situation générale des jeunes décrocheurs par rapport à la vie économique

	en emploi	au chômage	inactif
			en %
femmes	73	16	10
hommes	68	25	7
total	71	21	8

Source: STATEC, EFT2007

En analysant les jeunes décrocheurs par type de profession, on les retrouve majoritairement parmi le personnel des services et des vendeurs (38%) et parmi les ouvriers et employés non qualifiés (29%).

Une ventilation par secteur d'activité montre que pour la plus grande partie les concernés sont occupés dans le secteur "Commerce, réparations automobile et d'articles domestiques" (38%), suivi de l'administration publique (17%) et dans la construction (14%).

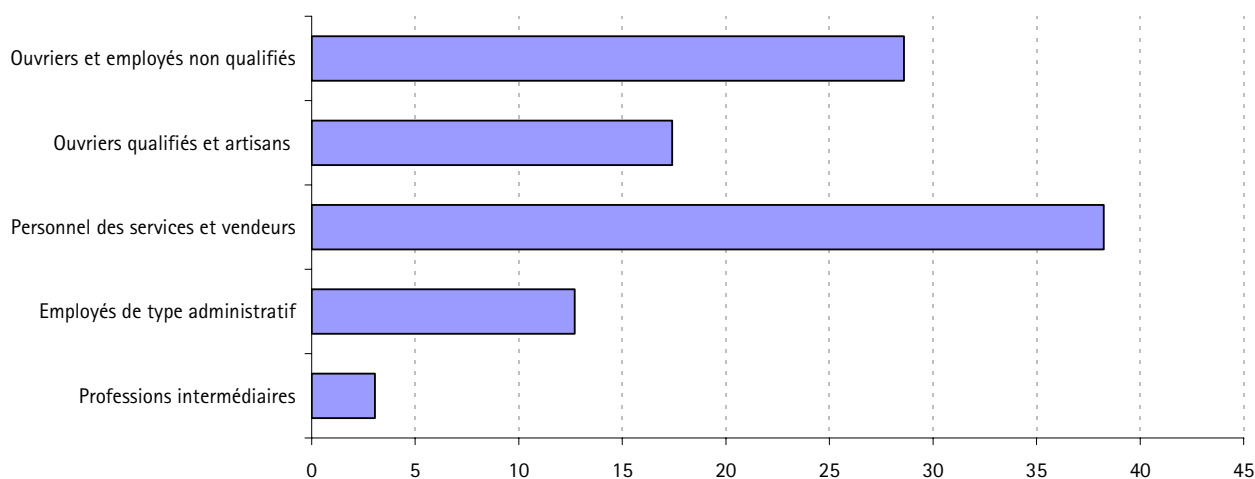
Tableau 21: Jeunes décrocheurs selon le niveau d'enseignement des parents

CITE 0, 1, 2, 3c court	CITE 3c long	CITE 3a, 3b, 4	CITE 5a, 5b, 6
			en %
58	25	11	6

Source: STATEC, EFT2007

Il existe un lien entre le fait de quitter prématurément l'école et le niveau d'instruction des parents, phénomène qui tend à se reproduire de génération en génération. L'origine sociale est un facteur qui détermine dans une large mesure les chances qu'ont les jeunes de poursuivre leur scolarité ou d'abandonner prématurément.

Si l'on analyse les décrocheurs scolaires qui vivent encore chez leur parents, on remarque que 58% des jeunes ayant quitté prématurément l'école proviennent d'une famille où aucun des parents n'a dépassé le niveau CITE 3c court. Les chiffres ne portent que sur les 44% des jeunes habitant encore chez leurs parents.

Graphique 22: Jeunes décrocheurs selon la profession exercée (%)

Source: STATEC, EFT2007

Par référence aux taux d'emploi, on peut examiner si c'est plutôt l'expérience (plus de temps passé potentiellement sur le marché du travail) ou l'éducation (niveau de scolarité plus élevé) qui compte pour avoir un emploi.

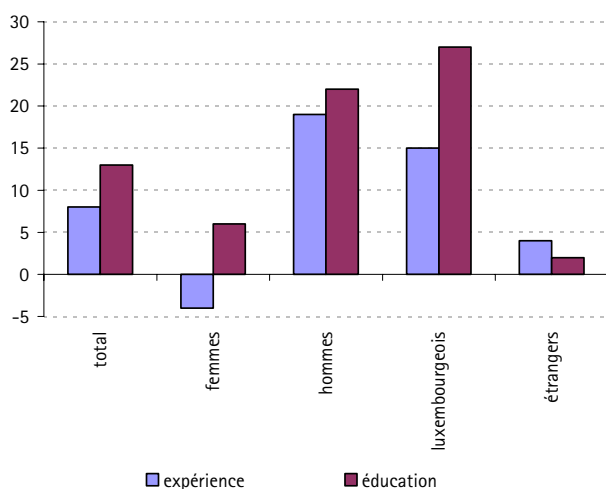
En prenant le groupe des jeunes ayant quitté prématurément le système scolaire comme groupe de référence, des gains attribuables à l'expérience peuvent être calculés comme la différence entre les taux d'emploi des jeunes avec un niveau d'éducation pareil aux décrocheurs mais âgés entre 25 à 29 ans et les jeunes décrocheurs (18-24 ans):

TE (25-29 ans sans diplôme secondaire) – TE (Décrocheurs)

Des gains en points de taux d'emploi attribuables à l'éducation sont calculés comme la différence entre les jeunes de 18 à 24 ans détenteurs d'un CCM, CATP ou diplôme de fin d'études secondaires et les jeunes décrocheurs sans diplôme après l'école obligatoire:

TE (18-24 ans avec diplôme secondaire) – TE (Décrocheurs).

Graphique 23: Gains par expérience et gains par éducation



Source: STATEC, EFT2007

Il apparaît que l'éducation a un impact beaucoup plus important que l'expérience sur le fait d'avoir un emploi. Ce phénomène existe aussi bien chez les hommes que chez les femmes. Pour les jeunes de nationalité luxembourgeoise cette différence est même de 12 points de pourcentage. Dans la population étrangère prise en compte, c'est le contraire, avec 2 points de pourcentage en faveur de l'expérience sur le marché du travail. Chez les femmes c'est uniquement le niveau d'éducation qui compte pour être plus actives sur le marché du travail. Ceci s'explique partiellement parce que la carrière professionnelle des jeunes femmes est souvent interrompue pour créer une famille; il est donc probable que les jeunes femmes accumulent moins de temps d'expérience sur le marché du travail que les jeunes hommes.

Il ne faut pas perdre de vue que l'indicateur de l'UE ne fait pas de différence entre les pays d'achèvement des études. Environ 80% des décrocheurs ont déclaré avoir quitté l'enseignement au Luxembourg, 15% au Portugal et 5% dans d'autres pays. Si l'on limite cet indicateur seulement aux seuls jeunes ayant quitté prématurément le système scolaire luxembourgeois, on se rapproche des taux de décrochage calculés dans une étude réalisée par le Ministère de l'éducation¹ et on arrive à des taux légèrement différents de ceux exposés dans le tableau 18. Pour 2007 le taux s'établit à 11.4% (10.6% pour 2006).

Il est très difficile de comparer les taux de décrochage calculés par les experts du Ministère de l'Education aux taux présentés dans cette publication, les concepts et définitions utilisés étant différents.

¹ "Le décrochage scolaire au Luxembourg" http://www.men.public.lu/publications/etudes_statistiques/etudes_nationales/080625_decrocheurs/080625_decrocheurs_2006_2007_juin.pdf.

4. Le stress au sein de la population occupée

Le stress, et notamment le stress lié au travail, a réveillé ces dernières années un grand intérêt à travers toute l'Europe. Le stress peut affecter potentiellement tout travailleur, quels que soient la taille de l'entreprise, le domaine d'activité, le type de contrat ou de relation d'emploi.

Conscients des enjeux, les principaux partenaires sociaux européens se sont occupés de cette question et ont signé un accord-cadre européen¹ en octobre 2004 afin d'initier une meilleure compréhension et une meilleure prévention.

L'ambition de cet accord-cadre peut être résumée de cette façon: "Prévenir, éliminer ou réduire les problèmes issus du stress lié au travail".

Le stress visé par l'accord cadre est celui qui est lié directement au travail. Sont exclus le harcèlement, la violence au travail et le stress post-traumatique. Le stress est décrit par l'accord-cadre comme un état accompagné de plaintes ou dysfonctionnements physiques, psychologiques ou sociaux, état qui résulte du fait que les individus se sentent inaptes à combler un écart avec les exigences ou les attentes les concernant. L'individu est capable de gérer la pression à court terme qui peut être considérée comme positive, mais une exposition prolongée au stress peut réduire l'efficacité au travail et causer des problèmes de santé.

L'objet de l'accord, orienté vers l'action est:

- d'augmenter la prise de conscience et la compréhension du stress au travail, par les employeurs, les travailleurs et leurs représentants;
- d'attirer leur attention sur les signes susceptibles d'indiquer des problèmes de stress au travail.

Et son but est de fournir aux employeurs et aux travailleurs un cadre qui permet de détecter et de prévenir ou de gérer les problèmes de stress au travail.

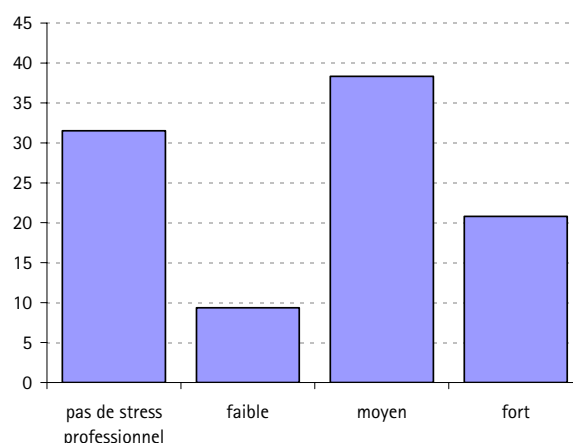
Suivant une recommandation du CES dans son avis du 15 juin 2006² sur le stress au travail, le STATEC avait intégré dans le module ad hoc de l'enquête sur les forces de travail 2007, axé sur les accidents de travail et les problèmes de santé au travail, des questions supplémentaires sur le stress professionnel. Ces questions ont été posées à 8 400 personnes âgées de 15 ans et plus et présentes sur le marché du travail.

Seront analysés ci-après le niveau du stress professionnel, les facteurs de stress, les effets sur la qualité du travail, ainsi que les conséquences éventuelles. Il est à préciser que cette analyse se base sur les déclarations faites par les personnes interrogées.

4.1 Niveau de stress professionnel et populations "à risque"

La première question relative au stress professionnel portait sur le niveau de stress professionnel: "Comment la personne juge-t-elle son niveau de stress professionnel?".

Graphique 24: Niveau de stress professionnel (%)



Source: STATEC, EFT2007

32% des personnes âgées de 15 ans et plus et présentes sur le marché du travail ont répondu n'avoir pas de stress professionnel, 9% prétendent que celui-ci est plutôt faible, 38% moyen et 21% fort.

¹ http://ec.europa.eu/employment_social/news/2004/oct/stress_agreement_en.pdf

² http://www.ces.etat.lu/STRESS_AU_TRAVAIL2006.pdf

Genre

Contrairement à d'autres études réalisées soit au niveau national ou à l'étranger, les femmes prétendent être moins touchées que les hommes. Quelque 24% des hommes se disent "fort" stressés au travail, contre seulement 17% des femmes. A l'inverse, d'après l'enquête, 44% des femmes ne sont "pas du tout ou peu" stressées, proportion qui chute à 38% chez les hommes.

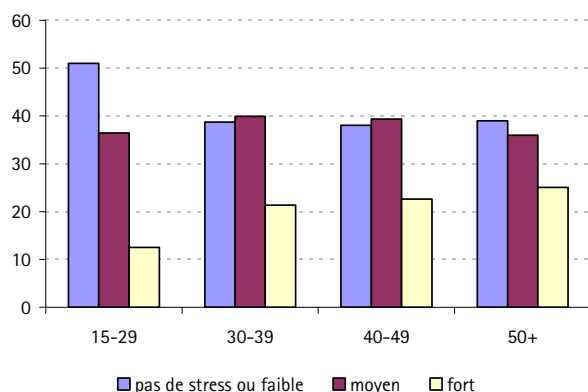
Nationalité

L'enquête montre que les Luxembourgeois semblent légèrement plus concernés par le phénomène que les étrangers. En effet, 22% des nationaux affirment être fort stressés sur leur travail alors que la proportion est de 19% chez les étrangers.

A l'inverse, 39% des nationaux sondés disent ne pas avoir ou avoir peu de stress professionnel, contre 43% de la population étrangère.

Classes d'âges

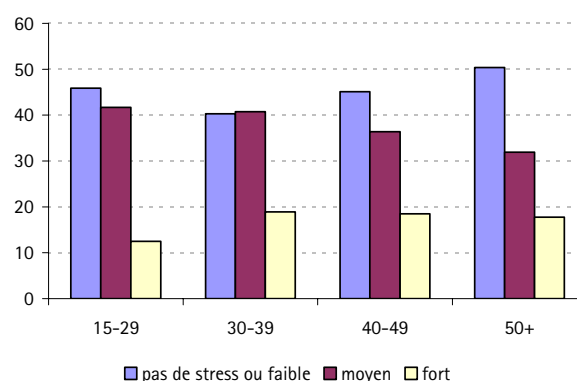
Graphique 25: Niveau de stress professionnel par classe d'âges (les deux sexes)



Source: STATEC, EFT2007

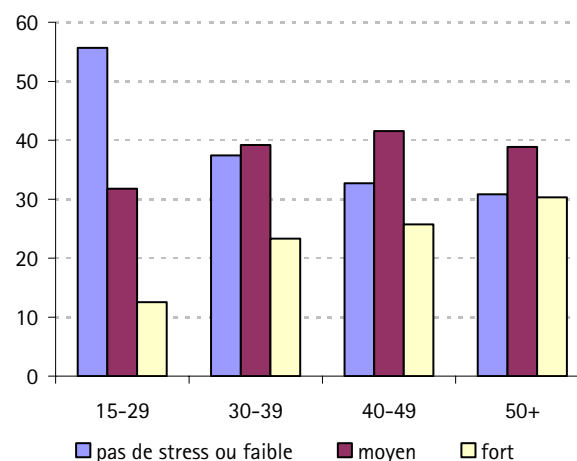
Le stress ressenti comme fort augmente avec l'âge; si seulement 13% des jeunes déclarent avoir un niveau de stress fort, cette proportion monte à 21% pour les trentenaires, à 23% pour les quadragénaires, pour atteindre 25% pour les personnes âgées de 50 ans et plus.

Graphique 26: Niveau de stress professionnel par classe d'âges (femmes)



Source: STATEC, EFT2007

Graphique 27: Niveau de stress professionnel par classe d'âges (hommes)

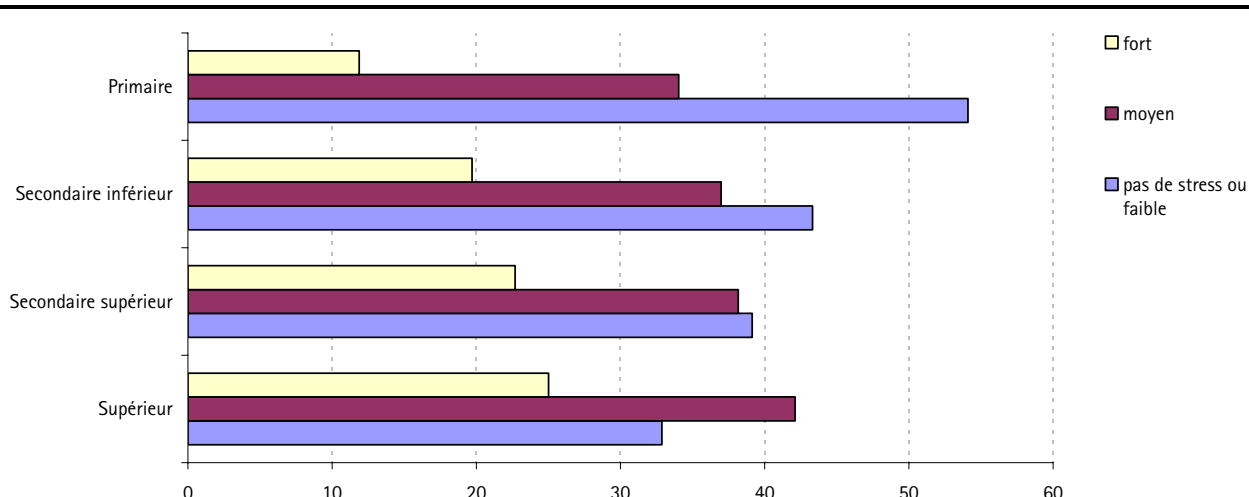


Source: STATEC, EFT2007

Les graphiques 26 et 27 montrent qu'en faisant distinction entre femmes et hommes, on retrouve des rapports différents par classe d'âges. Si 46% des jeunes femmes déclarent avoir un niveau de stress très faible, pour leurs homologues masculins ce pourcentage est de 56%. Pour les hommes le stress fort augmente de manière significative de 13% pour les plus jeunes à 30% pour les hommes âgés de 50 ans et plus. Par contre, cette tension de stress fort est seulement présente parmi 12% des jeunes femmes pour se stabiliser à presque 20% pour les catégories d'âges plus élevées.

Niveau d'enseignement et profession

Le niveau de stress et le niveau d'enseignement sont très liés; plus le niveau d'éducation est élevé, plus le facteur stress est important. Le graphique suivant met en évidence que parmi les personnes en emploi avec

Graphique 28: Niveau de stress professionnel par niveau d'éducation (%)

Source: STATEC, EFT2007

un niveau d'enseignement ne dépassant pas le primaire plus de la moitié déclarent un niveau de stress très faible et seulement 12% un niveau de stress fort. Par contre, chez les titulaires d'un diplôme universitaire un quart des personnes déclarent souffrir fortement de stress.

Parallèlement le niveau de stress monte au fur et à mesure que l'on augmente dans la hiérarchie professionnelle. 16% des travailleurs manuels éprouvent un stress élevé contre 20% des employés administratifs. Ce pourcentage s'élève à 22% pour les professions intermédiaires et à 27% pour les cadres supérieurs.

Secteur d'activité

Au palmarès des secteurs les plus stressants on retrouve tout en haut les "Transports et communications" et l'"Intermédiation financière".

En comparant les secteurs privés au secteur public et parapublic¹ on constate que 23% des personnes occupées dans les premiers disent avoir un niveau de stress fort contre 18% pour le secteur public. Cette différence s'explique probablement en grande partie par le facteur sécurité de l'emploi du côté du secteur public.

Mode de travail

Il ressort du tableau 23 que le niveau de stress professionnel éprouvé varie largement selon les caractéristiques du contrat de travail. Si d'un côté, 21% des personnes en emploi sous contrat à durée

indéterminée déclarent ressentir un niveau de stress fort, seulement 9% des personnes se trouvant dans un contrat à durée déterminée sont touchées par ce niveau.

Si en général le niveau de stress est plus fort chez les hommes que chez les femmes, on retrouve la situation inverse chez les personnes sous contrat à durée déterminée. On peut constater que 21% des personnes qui sont dans une mesure de mises au travail de l'ADEM se sentent très stressées, ce qui peut s'expliquer par l'incertitude de trouver un emploi après la sortie de la mesure.

Tableau 22: Niveau de stress professionnel par secteur d'activité

Secteur d'activité	Niveau de stress professionnel		
	pas de stress ou faible	moyen	fort
			en %
1. Agriculture	38	37	24
2. Industrie manufacturière	36	39	25
3. Construction	48	37	15
4. Commerce, réparations automobile et d'art. domestiques	39	39	22
5. Hôtels et restaurants	50	34	16
6. Transports et communications	33	38	28
7. Intermédiation financière	29	41	29
8. Immobilier, services aux entreprises	40	39	20
9. Administration publique	45	40	15
10. Éducation	44	38	18
11. Santé et action sociale	39	40	21
12. Services collectifs, sociaux et personnels	52	29	19
13. Personnel domestique	84	14	3

Source: STATEC, EFT2007

¹ Pour les besoins de cette analyse, on a regroupé dans le secteur public et parapublic les secteurs 9-12.

Tableau 23: Niveau de stress professionnel selon le mode de travail

Mode de travail	Niveau de stress professionnel		
	pas de stress ou faible	moyen	fort
			en %
emploi avec contrat à durée indéterminée (CDI)	39	40	21
- femmes	44	39	17
- hommes	36	40	24
emploi avec contrat à durée déterminée (CDD)	67	24	9
- femmes	61	26	13
- hommes	72	22	6
raison du CDD			
- formation ou stage	70	22	8
- mesure de mise au travail ADEM	64	15	21
- autre	61	30	9
emploi à temps complet	38	39	23
- femmes	39	41	21
- hommes	38	39	24
emploi à temps partiel	54	34	12
- femmes	55	34	11
- hommes	48	36	16

Source: STATEC, EFT2007

Le fait de travailler à temps complet a un effet négatif sur le niveau de stress professionnel. Si 23% des personnes occupées à temps complet affirment avoir un niveau de stress très élevé, ce pourcentage tombe à 12% pour les personnes occupées à temps partiel, plus de la moitié prétendant même n'avoir pas de stress professionnel du tout ou seulement à un niveau faible. Ceci peut s'expliquer par le fait que les personnes travaillant à temps partiel ont souvent des postes avec moins de responsabilité et occupent rarement des postes de supervision.

Un tiers des gens occupant un poste de supervision ont un niveau de stress professionnel fort élevé. Ce stress fort augmente avec la taille de l'entreprise. Ainsi le niveau varie de 27% pour les superviseurs dans une petite entreprise ne dépassant pas 10 personnes, à 31% dans les entreprises occupant 11 à 50 personnes pour aboutir à 34% dans les entreprises avec plus de 50 personnes.

Horaires de travail

On observe, sans surprise, que les personnes dont les horaires de travail sont habituellement atypiques ressentent plus souvent un stress fort que ceux dont l'horaire de travail est plus régulier (tableau 24).

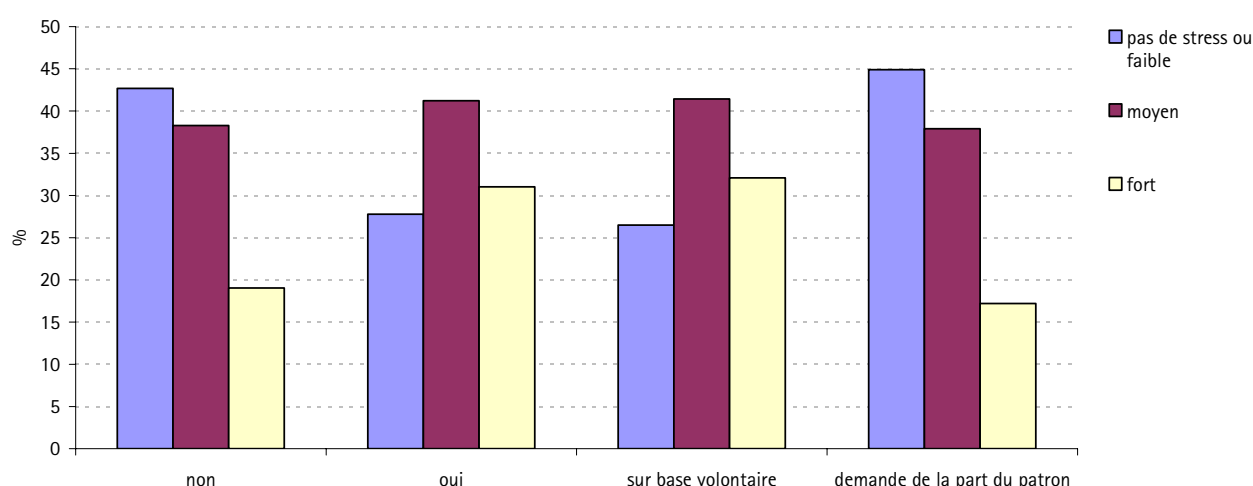
La durée quotidienne de travail induit également du stress. Seulement 12% des personnes travaillant moins de 30 heures par semaine déclarent être fort stressées. Ce taux passe à 20% pour ceux qui travaillent entre 30 et 40 heures, à 28% pour ceux qui travaillent entre 40 et 50 heures pour aboutir à 44% pour les personnes dont la durée de travail hebdomadaire est au-delà de 50 heures.

De même, les personnes qui ont fait des heures supplémentaires déclarent plus souvent avoir du stress professionnel (graphique 29). Par contre celles qui font ces heures supplémentaires sur base volontaire sont plus touchées par le stress que celles qui font les heures supplémentaires sur demande de la part du patron, fait qui s'explique parce que dans des cas des heures supplémentaires faites sur demande du patron 90% sont rémunérées ou donnent droit à un repos compensateur, contre seulement 50% des heures supplémentaires faites sur base volontaire.

Tableau 24: Niveau de stress professionnel selon les horaires de travail atypiques

	Travail posté	Travail le soir	Travail la nuit	Travail le samedi	Travail le dimanche
					en %
habituellement	25	25	27	25	26
parfois	0	22	25	24	27
jamais	20	20	10	19	20

Source: STATEC, EFT2007

Graphique 29: Niveau de stress professionnel dû aux heures supplémentaires

Source: STATEC, EFT2007

Ancienneté dans l'entreprise

On retrouvait également une corrélation positive entre le niveau de stress et l'ancienneté dans l'entreprise. Ainsi, si 17% des salariés travaillant depuis moins de 6 ans dans la même entreprise se disent très stressés ce taux double pour ceux avec une ancienneté de plus de 35 ans. On peut penser que ces personnes plus âgées occupent, à cause de leur plus grande expérience souvent un poste avec plus de responsabilités.

Tableau 25: Niveau de stress professionnel selon l'ancienneté dans l'entreprise

années dans l'entreprise	pas de stress ou faible	moyen	fort
			en %
0-5	50	33	17
6-10	36	42	22
11-15	37	41	23
16-25	34	42	24
26-35	31	43	26
>35	27	39	34

Source: STATEC, EFT2007

Revenu

Le stress perçu est également lié au niveau de revenu. La ventilation par classe de revenu délivre un verdict relativement attendu. 11% des personnes se situant dans les deux déciles inférieurs de revenu ont un niveau de stress fort, comparativement à 30% des personnes se classant dans les deux déciles supérieurs. Ceci n'est pas étonnant, comme les postes les plus rémunérés sont généralement occupés par des personnes plus âgées, plus diplômées et avec le plus d'expérience.

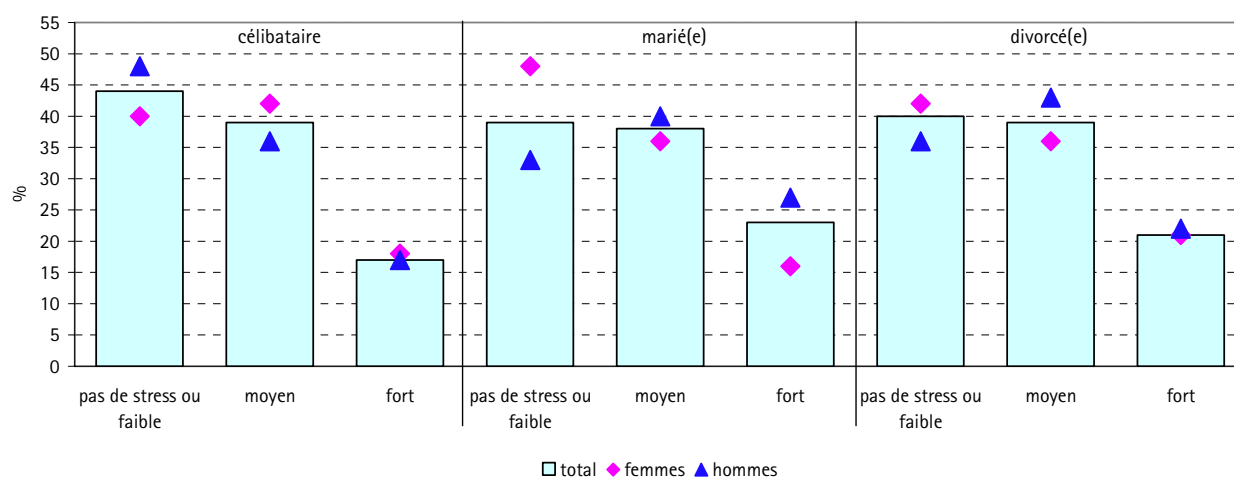
Tableau 26: Niveau de stress professionnel selon le revenu

niveau de revenu	pas de stress ou faible	moyen	fort
			en %
Déciles 1-2	56	34	11
Déciles 3-4	46	38	16
Déciles 5-6	41	41	19
Déciles 7-8	33	42	26
Déciles 9-10	31	39	30

Source: STATEC, EFT2007

Situation de famille

D'après le graphique 30 les célibataires semblent le moins stressés. 44% déclarent n'avoir pas de stress professionnel ou un niveau faible, et seulement 17% ressentent un niveau de stress très élevé. Les personnes mariées avec 23% de même que les personnes divorcées avec 21% montrent plus fréquemment un niveau de stress fort élevé.

Graphique 30: Niveau de stress professionnel selon la situation de famille

Source: STATEC, EFT2007

En ajoutant le genre, on retrouve une situation plus mitigée. Les femmes mariées sont les moins stressées. Presque la moitié d'entre elles déclarent le niveau de stress le moins élevé. On retrouve cette même proportion de stress faible chez les célibataires masculins. Ce sont les hommes mariés qui ont le pourcentage le plus élevé de stress fort.

Par contre le fait d'avoir des enfants ou non a un impact inattendu sur le niveau de stress professionnel. Si 19% des femmes sans enfants sont touchées par un niveau fort de stress professionnel, cette partie baisse à 15% chez les femmes ayant au moins un enfant en dessous de 15 ans. A l'inverse, 22% des hommes sans enfants disent être "fort stressés", une proportion qui monte à 27% chez les pères avec au moins un enfant.

- à l'environnement socio-économique de l'entreprise (exemple: incertitude sur l'avenir de l'entreprise)

Presque la moitié des personnes concernées évoquent comme cause principale du stress le volume de travail, suivi de l'urgence des tâches à effectuer. Les femmes disent plus souvent que les hommes que les relations difficiles avec les collègues sont la cause principale du stress professionnel, de même elles éprouvent plus souvent un stress dû au harcèlement moral ou sexuel. Par contre, les hommes se sentent plus souvent stressés par les conditions de l'environnement physique du travail, ce qui s'explique surtout par leur surreprésentation dans différentes professions plus exposées à ce phénomène (ex. construction, industries...).

4.2 Les principales causes du stress dans le milieu professionnel

Parmi les différentes catégories de facteurs, on distingue celles liées:

- au contenu du travail à effectuer (exemple: charge de travail)
- à l'organisation du travail (exemple: répartition des tâches)
- aux relations de travail (exemple: absence de reconnaissance, relations difficiles avec les collègues)
- à l'environnement physique et technique (exemple: nuisances sonores)

Tableau 27: Les principales causes du stress professionnel selon le sexe

	femmes	hommes	total
	en %		
Le volume de travail	44.4	46.7	45.7
L'urgence des tâches à effectuer (délais etc.)	18.1	20.2	19.3
Le comportement de la hiérarchie	4.1	4.2	4.1
Les relations difficiles avec les collègues	4.4	3.5	3.9
Les conditions de l'environnement physique du travail	0.4	1.5	1.0
Le harcèlement moral ou sexuel	1.3	0.5	0.9
Les conditions d'accès au travail (trajet)	1.2	0.4	0.7
L'angoisse de licenciement	0.2	0.6	0.4
Autres	25.9	22.4	23.9

Source: STATEC, EFT2007

Tableau 28: Les principales causes du stress professionnel selon le secteur d'activité

	L'urgence des tâches	Le volume de travail	Le comportement de la hiérarchie	Les relations difficiles avec les collègues	Le harcèlement moral/sexuel	en %
Agriculture	12	69	-	-	-	-
Industries manufacturières	18	54	6	5	-	-
Construction	30	44	5	5	-	-
Commerce, réparations	13	42	6	5	1	1
Hôtels, Restaurants	36	33	5	3	1	1
Transports, communication	16	42	5	2	2	2
Intermédiation financière	21	52	5	4	-	-
Immobilier, services aux entreprises	31	50	2	2	-	-
Administration centrale	11	54	4	6	2	2
Education	13	19	2	2	1	1
Santé, action sociale	9	45	4	6	2	2
Services collectifs, sociaux et personnels	27	43	4	4	-	-
Personnel domestique	21	50	11	-	-	-

Source: STATEC, EFT2007

Parmi les "autres" causes du stress, il faut citer le travail posté et l'absence d'horaire variable.

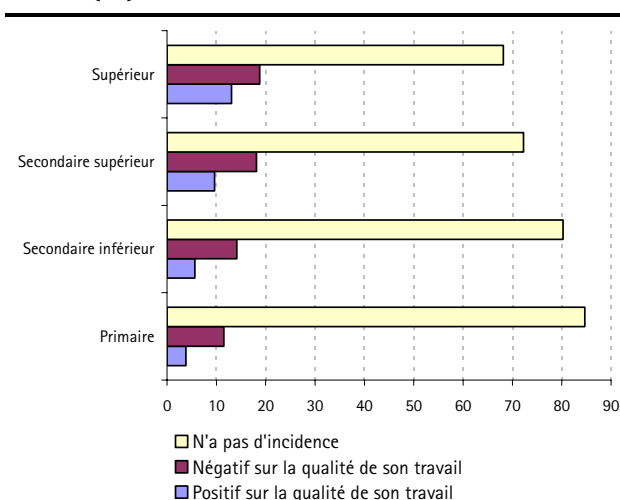
Le tableau ci-dessus fournit des indications sur les secteurs d'activité. On retrouve l'urgence des tâches comme facteur de stress important surtout chez le personnel de l'HORECA, le secteur de l'immobilier et des services aux entreprises", ainsi que chez les travailleurs dans la construction. Le volume de travail cause le plus de stress aux personnes occupées dans l'agriculture, suivi de celles travaillant dans l'industrie et auprès de l'administration centrale. Le comportement de la hiérarchie se montre comme source du stress surtout chez le personnel domestique. Enfin ce sont les personnes de l'administration centrale et du secteur de la santé qui évoquent le plus souvent les relations difficiles avec les collègues, voir le harcèlement comme facteur à l'origine du stress.

4.3 Les effets du stress sur la qualité du travail

Dans la littérature on parle souvent de "bon" et de "mauvais" stress. Face à certaines situations, le stress peut être positif. Quand une situation représente un enjeu important, le stress permet à l'individu de maintenir une sensation de contrôle. Ce stress positif lui permet d'être efficace. Mais le stress devient négatif lorsque ce même individu a le sentiment d'être débordé.

A la question si la pression que la personne subit a un rôle positif ou négatif sur la qualité de son travail, 75% ont répondu que la pression subie par le stress professionnel n'a pas d'influence sur la qualité de leur travail. Environ 9% des personnes interrogées croient même que cette pression a un rôle positif sur la qualité de leur travail, cette proportion étant pratiquement la même pour les hommes et pour les femmes. Par contre, avec un taux de 19% ces dernières se voient plus souvent confrontées à un effet négatif que les hommes (15%).

Le graphique suivant met en évidence que les effets du stress sur la qualité diffèrent selon le niveau d'éducation atteint. Plus le niveau d'éducation est bas, moins le stress a d'incidence sur la qualité du travail.

Graphique 31: Les effets du stress sur la qualité du travail (%)

Source: STATEC, EFT2007

4.4 Les conséquences du stress

De nombreux signes et symptômes différents peuvent indiquer si une personne a des difficultés à faire face au stress qu'elle subit.

Selon l'enquête 5% des personnes ont dû se mettre en arrêt de maladie à cause d'un excès de stress professionnel. Cette situation s'est présentée plus fréquemment chez les femmes (6%) que chez les hommes (3%). Ce sont les personnes occupées dans le secteur "Transports et communications", suivi de celles qui travaillent dans le secteur de la santé qui sont le plus fréquemment touchées.

Un changement de poste dans l'entreprise était la conséquence de l'excès de stress pour 2% des personnes interviewées, de même 2% d'entre elles ont changé d'entreprise. Ce changement de poste ou même d'entreprise est un phénomène qui se présente le plus souvent dans le secteur de l'Intermédiation financière".

4.5 Analyse économétrique des déterminants du stress professionnel

La présente section propose une analyse économétrique des déterminants du stress professionnel au Luxembourg. L'analyse est effectuée à partir des données de l'enquête sur les forces de travail (EFT) de 2007. L'enquête de cette année contenait un module supplémentaire sur les accidents de travail, les problèmes de santé liés au travail, ainsi que le stress professionnel. Ce module ad hoc permet donc de lier le stress professionnel aux caractéristiques socio-économiques des travailleurs, aux caractéristiques de leurs postes de travail et aux caractéristiques de leurs employeurs.

Le tableau 29 reprend la variable qui sera modélisée par la suite. Il s'agit de l'appréciation personnelle du travailleur quant à son niveau de stress professionnel. D'après ce tableau plus de deux travailleurs sur trois (68%) déclarent subir du stress professionnel. Près d'un travailleur sur quatre déclare même être fortement stressé.

Tableau 29: Niveau de stress professionnel

Comment la personne juge-t-elle son niveau de stress professionnel?	%
Pas de stress professionnel	32
Faible	9
Moyen	38
Fort	21

Source: STATEC, EFT2007

Pour les besoins de l'analyse, cette variable sera recodée et transformée en une variable binaire, qui indique si un individu se considère comme étant stressé (niveaux 2 à 4 du tableau ci-dessus) ou pas (niveau 1). Ce regroupement va faciliter la lecture et l'interprétation des résultats du modèle économétrique.

Les variables qui sont censées expliquer le stress professionnel sont présentées dans le tableau ci-dessous. Ces variables peuvent être regroupées dans trois grandes dimensions:

- *Caractéristiques du travailleur*: Genre, niveau d'éducation, nationalité, nombre d'enfants dans son ménage, âge, ancienneté au sein de l'entreprise actuelle.
- *Caractéristiques du poste de travail*: Contrat à durée (in)déterminée, travail à temps complet, travail posté, travail le weekend, poste à responsabilité.
- *Caractéristiques de l'entreprise*: Secteur public ou privé, taille de l'entreprise.

L'impact de ces différentes variables sur le fait de subir du stress personnel sera analysé à l'aide d'un modèle de régression logistique. Le tableau 30 présente les résultats de ce modèle. Les résultats sont présentés sous forme d'effets marginaux moyens. Ces effets renseignent l'impact d'une variable donnée sur la probabilité de subir du stress, en laissant toutes les autres variables inchangées. Les effets ont été calculés pour chaque individu dans l'échantillon. Ensuite, la moyenne de chaque effet a été calculée. Donc, l'effet marginal renseigne de combien de points de pourcentage va changer la probabilité d'être stressé (en moyenne), en modifiant la valeur d'une variable donnée, tout en laissant les autres variables inchangées. Comme il s'agit d'une estimation à partir d'un échantillon, le tableau ci-dessous renseigne aussi l'intervalle de confiance à 95% de ces effets marginaux.

Caractéristiques du travailleur

D'après le modèle logit, les hommes sont moins stressés que les femmes. Or, d'après les statistiques descriptives présentées ci-dessus, le stress professionnel est plus fréquent parmi les hommes que parmi les femmes. Donc, la prise en compte des caractéristiques des travailleurs, celles de leurs postes ainsi que celles de leurs employeurs renversent le résultat.

Dans le modèle logit, la variable "âge" apparaît sous forme quadratique. Cette spécification est plus flexible et permettra de tester la présence d'un effet non-linéaire. Plutôt que d'introduire l'âge et son carré directement, ils ont été divisés par 10 et par 100 respectivement afin de faciliter la lecture des résultats.

La variable âge a un impact positif sur la probabilité d'être stressé.

Le signe négatif du terme "âge au carré" suggère que cet impact diminue avec l'âge, et que l'impact va

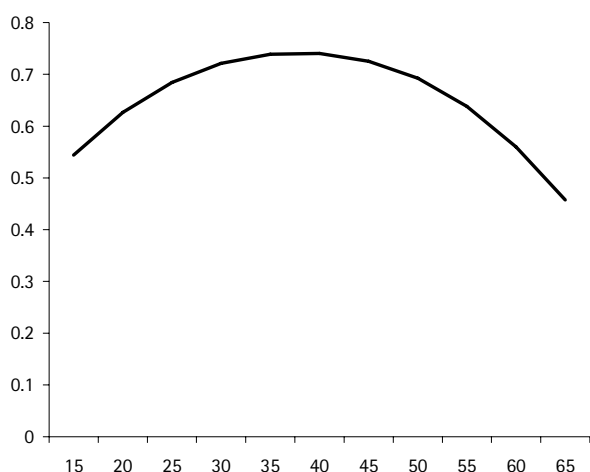
devenir négatif à partir d'un certain seuil. Ce phénomène est illustré à l'aide du graphique 32. D'après ce graphique, l'impact de l'âge commence à devenir négatif à partir d'environ 40 ans. Ce phénomène pourrait s'expliquer en interprétant l'âge comme une approximation ("proxy") de l'expérience professionnelle. Au début de leur carrière, les travailleurs cherchent à se positionner dans leur environnement professionnel et à poser les jalons pour l'avenir. Cette activité peut être source de stress professionnel de par la charge de travail ainsi que l'incertitude qui l'entoure. Par ailleurs, plus un travailleur accumule de l'expérience, plus il aura à assumer des responsabilités et/ou des tâches plus compliquées susceptibles de générer du stress. Néanmoins, en accumulant de l'expérience, les travailleurs s'habituent à cette situation, et l'impact positif de l'âge s'amenuise. Passé un certain cap, à savoir celui de l'âge de quarante ans, ils deviennent de moins en moins stressés. A ce moment là, les carrières sont bien avancées et les personnes savent vers où ils vont et n'ont probablement plus besoin de faire leurs preuves. Evidemment, plus un travailleur se rapproche de la retraite, moins il se pose de questions sur l'évolution de sa carrière.

Tableau 30: Déterminants du stress professionnel (modèle logit)

	Effet marginal	Intervalle de confiance à 95 %
Caractéristiques du travailleur		
Homme	-0.02	[-0.02 ; -0.01] ***
Age / 10	0.00	[0.23 ; 0.26] ***
Age au carré / 100	0.00	[-0.03 ; -0.03] ***
Niveau d'éducation: Primaire	réf.	
Secondaire inférieur	0.08	[0.07 ; 0.09] ***
Secondaire supérieur	0.12	[0.11 ; 0.12] ***
Supérieur	0.18	[0.18 ; 0.19] ***
Nationalité: Luxembourgeoise	réf.	
Belge	-0.01	[-0.02 ; 0.00] ***
Française	0.02	[0.02 ; 0.03] ***
Allemande	-0.09	[-0.10 ; -0.08] ***
Portugaise	-0.04	[-0.05 ; -0.04] ***
Autre UE	-0.04	[-0.05 ; -0.03] ***
Hors UE	-0.07	[-0.09 ; -0.06] ***
Pas d'enfant	réf.	
1 enfant	0.01	[0.00 ; 0.02] ***
2 enfants ou plus	-0.01	[-0.02 ; 0.00] ***
Ancienneté / 10	0.00	[0.10 ; 0.11] ***
Ancienneté (au carré) / 100	0.00	[-0.02 ; -0.01] ***
Caractéristiques du poste de travail		
Poste à responsabilité	0.05	[0.04 ; 0.05] ***
Travail posté	0.04	[0.03 ; 0.04] ***
Travail durant les weekends	0.04	[0.04 ; 0.05] ***
Contrat à durée indéterminée	0.18	[0.17 ; 0.19] ***
Temps plein	0.12	[0.12 ; 0.13] ***
Caractéristiques de l'employeur		
Secteur public	-0.07	[-0.08 ; -0.07] ***
10 employés ou moins	-0.09	[-0.09 ; -0.08] ***

*** effet significatif à un seuil < 1 %

Source: STATEC, EFT2007

Graphique 32: L'impact de l'âge sur la probabilité d'être stressé

Source: STATEC, EFT2007

Le modèle économétrique a aussi permis de dégager un lien assez fort entre le niveau d'éducation et le niveau de stress professionnel. Ceci peut venir du fait que les personnes plus qualifiées sont amenées à effectuer des tâches plus exigeantes et plus exposées.

Les ressortissants luxembourgeois comptent parmi les travailleurs les plus stressés, toutes les autres choses étant égales par ailleurs. Uniquement les ressortissants français se disent plus stressés que leurs collègues luxembourgeois.

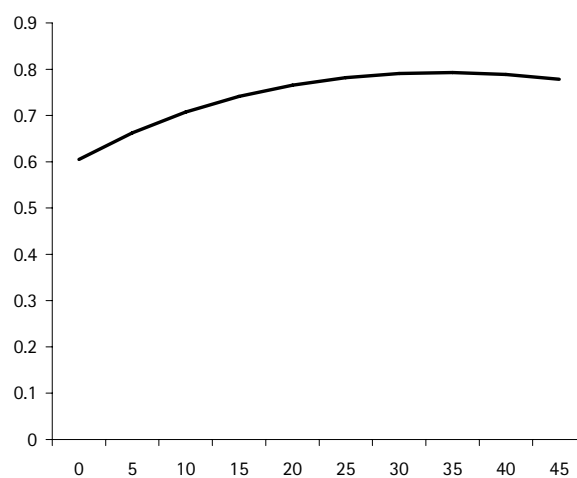
La présence d'enfants mineurs dans le ménage a un impact relativement faible sur la probabilité de subir du stress professionnel. Néanmoins, l'allure de cet impact est intéressante. Tout d'abord, la présence d'un enfant augmente légèrement la probabilité d'être stressé. Par contre, la présence de deux enfants ou plus se traduit par un niveau de stress professionnel moindre. Ceci peut signifier que ces ménages ont acquis une certaine routine pour bien accommoder vie personnelle et professionnelle.

L'ancienneté dans l'entreprise est traitée de la même façon que l'âge. Elle est introduite sous forme quadratique afin de permettre et de tester la présence d'un effet non-linéaire. En outre, l'ancienneté et son carré ont été divisées par 10 et par 100 respectivement afin de faciliter la lecture des résultats.

D'après le tableau 30, l'ancienneté a un impact positif sur l'occurrence du stress professionnel. Le signe négatif de l'ancienneté au carré suggère que cet impact diminue au fil du temps. Cette évolution est

illustrée à l'aide du graphique 33. Jusqu'à 25 ans d'ancienneté la probabilité d'être stressé monte graduellement. Ensuite, l'impact de l'ancienneté se stabilise.

L'interprétation de cette évolution est la même que pour l'âge. En débutant leurs carrières, les individus cherchent à se positionner au sein des entreprises et peuvent se sentir stressés en conséquence. Cette pression s'amenuise au fil du temps et l'ancienneté n'a plus d'impact sur la probabilité d'être stressé.

Graphique 33: L'impact de l'ancienneté dans l'entreprise sur la probabilité d'être stressé

Source: STATEC, EFT2007

Caractéristiques du poste de travail

Il n'est guère surprenant de constater que les travailleurs qui déclarent occuper un poste à responsabilité sont en moyenne plus stressés que les autres. Le même constat est valable pour le travail posté et le travail durant les weekends. En effet, faire du travail posté ainsi que travailler durant les weekends va en moyenne augmenter la probabilité d'être exposé au stress professionnel.

Le régime et la nature du contrat de travail ne sont pas neutres vis-à-vis du stress. Tout d'abord, un travailleur qui dispose d'un contrat à durée indéterminée (CDI) a une plus grande probabilité d'être stressé qu'un travailleur sous le régime d'un contrat à durée déterminée (CDD). Il peut y avoir deux effets. D'un côté, un CDD peut être source de stress de par son caractère provisoire et incertain. D'un autre côté, il est possible que les travailleurs sous un CDI revêtent plus souvent des postes à responsabilités, ou sont obligés de faire face à plus de responsabilités que les travailleurs sous CDD. Dans la présente étude, le

deuxième effet est donc dominant. Evidemment, il y a déjà une variable qui capte l'aspect "poste à responsabilité". Il semble donc que la variable "CDI" capte une autre dimension de la responsabilité ou des éléments proches de la responsabilité.

Ensuite, un travailleur qui effectue une tâche complète est "ceteris paribus" plus stressé que son collègue qui travaille à temps partiel. De nouveau, l'explication réside sans doute dans la différence des tâches effectuées par les travailleurs à temps partiel et ceux à temps plein. Une autre explication pourrait être que le travail est intrinsèquement stressant, et que le fait de travailler moins se traduit par un niveau de stress moindre.

Caractéristiques de l'employeur

Un dernier groupe de variables concerne les caractéristiques de l'employeur.

Le fait de travailler dans le secteur public a un impact négatif sur la probabilité d'être stressé, toutes les autres choses étant égales par ailleurs. Ceci s'explique sans doute par la sécurité d'emploi que confère un emploi au sein du secteur public.

Finalement, le fait d'être salarié dans une petite entreprise (moins de 10 salariés) se traduit par un impact négatif sur la probabilité d'être stressé. Ceci peut probablement s'expliquer par une ambiance plus familiale et la taille plus humaine de ces entreprises.

Comme précisé ci-dessus, la variable du niveau de stress a été recodée pour les besoins de la présente étude. Il convient de s'interroger dans quelle mesure ce recodage va avoir un impact sur les résultats du modèle économétrique. A cette fin une version généralisée du modèle utilisé ici, permettant d'accommoder ce type de variable, a été estimée¹. Qualitativement, les résultats obtenus sont les mêmes.

Donc, les conclusions et interprétations formulées ici restent valables.

Néanmoins, l'enquête sur les forces de travail ne concerne que les travailleurs qui résident au Grand-Duché. En d'autres termes, l'étude ne tient pas compte des travailleurs frontaliers, qui comptent pour environ 40% de l'emploi salarié au Luxembourg.

¹ Techniquement parlant, il s'agit d'un modèle de type "logit ordonné".

Partie II: Revenus, consommation et niveau de vie des ménages

5. La répartition salaires-profits dans la valeur ajoutée

La part du travail dans la valeur ajoutée permet d'illustrer de quelle manière la richesse produite est répartie entre le travail et le capital. L'évolution du progrès technique et la globalisation ont fait naître des revendications de part et d'autre sur la juste part qui devrait revenir au travail et au capital. Une diminution de la masse salariale favorise le développement de la précarité d'une certaine partie de la population active, ce qui peut donc constituer une menace pour la cohésion sociale. Une augmentation de la masse salariale exerce en revanche des effets sur l'emploi et les salaires réels. La question du partage salaire-profit a donc un lien direct avec la question de la pauvreté dans la mesure où c'est sur la masse salariale que repose le financement de la protection sociale qui est un des remparts contre la pauvreté.

Le partage de la valeur ajoutée s'inscrit donc dans un cadre plus large de réflexions sur l'inégalité sociale, la croissance économique et le chômage. L'inégalité sociale serait appréhendée par une certaine répartition de la valeur ajoutée entre salaires et profits, expression d'un rapport de force entre salariés et détenteurs de capital.

5.1 Aspects méthodologiques

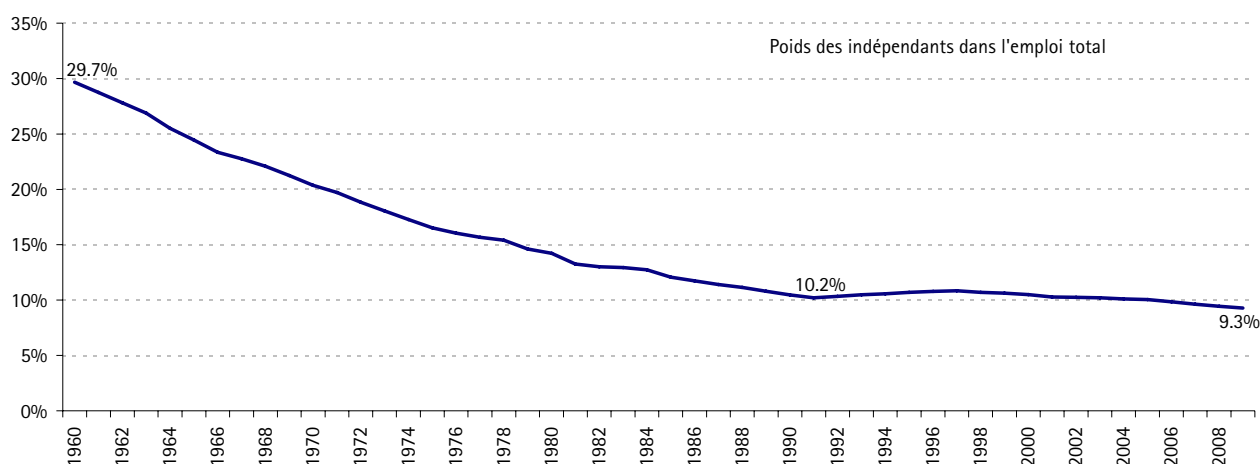
Au niveau de la comptabilité nationale, la valeur ajoutée peut se calculer de trois manières différentes: au prix de base, au prix du marché et au coût des facteurs (voir en annexe la liste des définitions détaillées).

La base de données utilisée est celle de l'office statistique des Communautés Européennes (Eurostat), qui est une direction générale de la Commission Européenne. La base de données se nomme Newcronos. Elle fournit des données macro économiques variées (sur les thèmes d'économie et finance, populations et conditions sociales, commerce extérieur, transports, etc.) sur notamment les 27 Etats Membres (voir description en annexe). Les données de cette base sont accessibles au grand public sans coût financier.

Les chiffres bruts sont le plus souvent corrigés pour tenir compte de deux phénomènes:

- La part relative des salariés dans la population ayant un emploi a eu tendance à augmenter (voir graphique 34) ;
- Les travailleurs indépendants ont à la fois un revenu de leur travail et un revenu de leur capital. On parle de revenus mixtes.

Graphique 34: Évolution du poids des indépendants dans l'emploi 1960-2007



Source: Eurostat, Newcronos

Une augmentation du poids des salariés dans l'emploi pouvant aboutir à une élévation de la part des salaires dans la VAB sans que la situation du salariat dans le partage salaires-profits se soit réellement améliorée, une deuxième correction doit être apportée. Elle consiste, le plus souvent, à maintenir constantes sur la période examinée, les parts relatives des salariés et des non salariés. On arrive alors à ce que les Allemands appellent 'bereinigte Lohnquote'

Une deuxième méthode de correction, qui sera utilisée ici, permet de prendre en considération, simultanément, les deux phénomènes susmentionnés. Un salaire fictif moyen par non salariés est estimé et, en le multipliant par le nombre de non salariés, on obtient le total des rémunérations fictives à imputer. Ce faisant, il devient donc possible d'intégrer l'évolution du poids des non salariés dans la population active occupée. Plusieurs méthodes sont proposées pour évaluer les rémunérations fictives moyennes¹. La plus simple consiste à se baser sur le salaire moyen dans l'économie. Une solution plus élaborée consisterait à calculer un salaire moyen par secteur. D'autres vont plus loin et contestent toute référence aux rémunérations des salariés en arguant que les oscillations conjoncturelles ont un effet nettement plus important sur les revenus mixtes que sur les salaires proprement dits. En conséquence, il est proposé d'attribuer une part constante (deux tiers) des revenus mixtes aux salaires. Comme, au Luxembourg, les Comptes Nationaux ne distinguent pas encore entre excédents bruts d'exploitation et revenus mixtes, cette solution n'est pas applicable.

Dans les calculs effectués pour cette première étude du problème, c'est le salaire moyen dans l'économie qui est retenu.

La différence entre chiffres bruts et chiffres corrigés est illustrée par les deux courbes du graphique 35.

Par la suite, on se référera toujours aux séries corrigées selon la deuxième méthode.

5.2 Le partage de la valeur ajoutée au Luxembourg: constats et évolutions

Les facteurs explicatifs de l'évolution de la part du travail dans la valeur ajoutée ne se limitent pas seulement à une simple discussion sur les modalités de partage du gâteau suivant les parts de chacun. La réalité est plus complexe et les facteurs explicatifs sont plus nombreux. Il y a tous les chocs qui heurtent l'économie comme le progrès technique (substitution capital-travail) le chômage, la globalisation, les institutions, les mutations dans la qualification de la main-d'œuvre, les changements sectoriels de l'activité économique, le pouvoir de négociation des syndicats, les taxes et impôts, etc², qui modifient la structure et l'évolution de la part des revenus du travail dans la valeur ajoutée.

Le constat que l'on peut dresser de la répartition de la valeur ajoutée entre travailleurs et détenteurs de capitaux est le suivant:

Au Luxembourg, entre 1995 et 2006, la valeur ajoutée au coût des facteurs corrigée de la salarisation (VABCF)³ passe de 13 581 (mia €) à 30 168 (mia €) ce qui correspond à une hausse de 122.14 % soit encore une multiplication par 2.22 de sa valeur. Durant la période considérée, la rémunération des salariés corrigée de la salarisation, quant à elle, n'augmente de 110.28% (une multiplication par 2.10).

¹ Voir article de Nicolas CARNY cité dans les références.

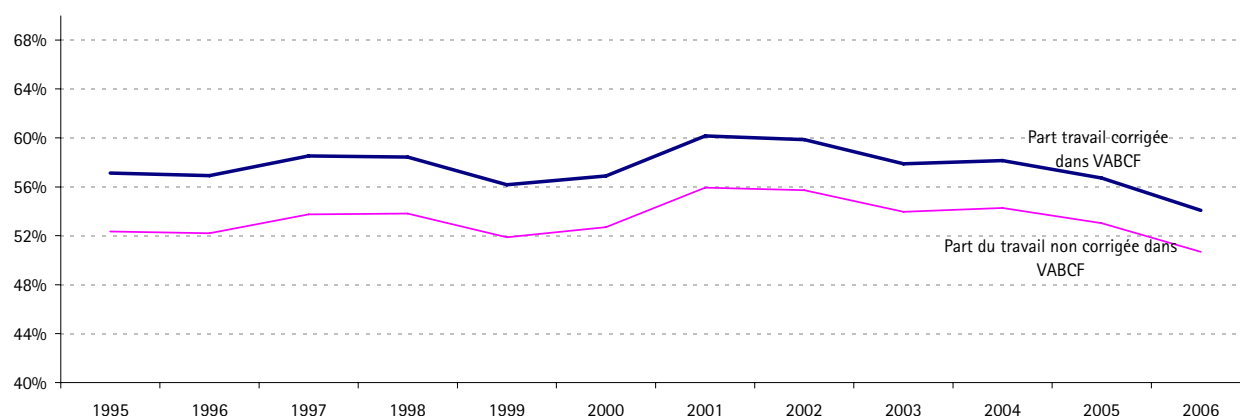
² Tous ces facteurs ne pourront être pris en compte dans ce rapport mais pourront faire l'objet d'une publication ultérieure plus technique.

³ Cf. encadré 'Note méthodologique succincte' pour une présentation des définitions.

Tableau 31: Evolution de la répartition de la valeur ajoutée au Luxembourg (en mia d'euros)

	Rémunération des salariés corrigée de la salarisation	Valeur ajoutée brute au coût des facteurs	Rémunération corrigée en % de la valeur ajoutée brute au coût des facteurs
1995	7 758	13 581	57.1%
1996	8 103	14 236	56.9%
1997	8 572	14 645	58.5%
1998	9 034	15 463	58.4%
1999	9 862	17 558	56.2%
2000	10 967	19 278	56.9%
2001	11 977	19 908	60.2%
2002	12 741	21 290	59.8%
2003	13 258	22 903	57.9%
2004	14 088	24 227	58.1%
2005	15 048	26 531	56.7%
2006	16 313	30 168	54.1%
Variation entre 1995 et 2007	110.28%	122.14%	

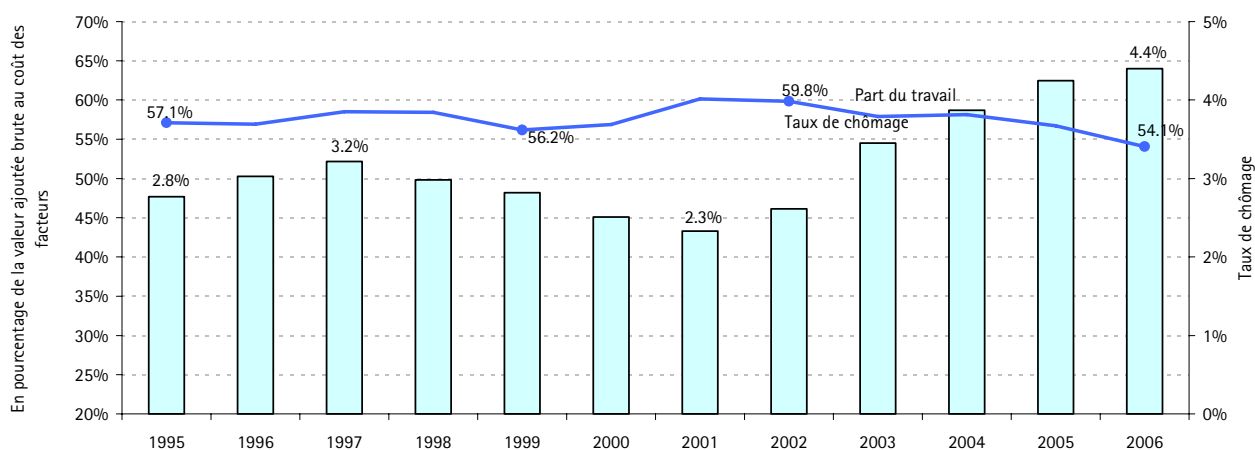
Source: Commission Européenne, Newcronos; calculs STATEC

Graphique 35: Part du travail (en%) dans la Valeur ajoutée corrigée et non corrigée de la salarisation

Source: Commission Européenne, Newcronos; calculs STATEC

Sur le graphique 36, on peut voir que la montée du chômage, observée ces dernières années, s'accompagne d'une baisse de la part salariale.

Les oscillations autour d'une valeur moyenne semblent confirmer la constance sur la considérée période de la part du travail dans la valeur ajoutée.

Graphique 36: Évolution de la part du travail et du taux de chômage de 1995 à 2006

Source: Commission Européenne, Newcronos; calculs STATEC

5.3 Le partage de la valeur ajoutée: comparaisons internationales

Premier constat si l'on compare le Luxembourg à ces trois pays voisins ou à l'UE27, dans son ensemble : en raison de la petite dimension, le profil d'évolution de l'indicateur considéré y est nettement plus irrégulier. Il apparaît également qu'au Luxembourg, la part du travail dans la valeur ajoutée demeure plus faible. Elle reste au minimum à plus de 6 points de pourcentage au dessous du niveau européen sur la période 1995-2006. Par rapport aux pays limitrophes, l'écart se chiffre, en moyenne, à 5 points.

5.4 Prolongements et limites de l'analyse sous revue

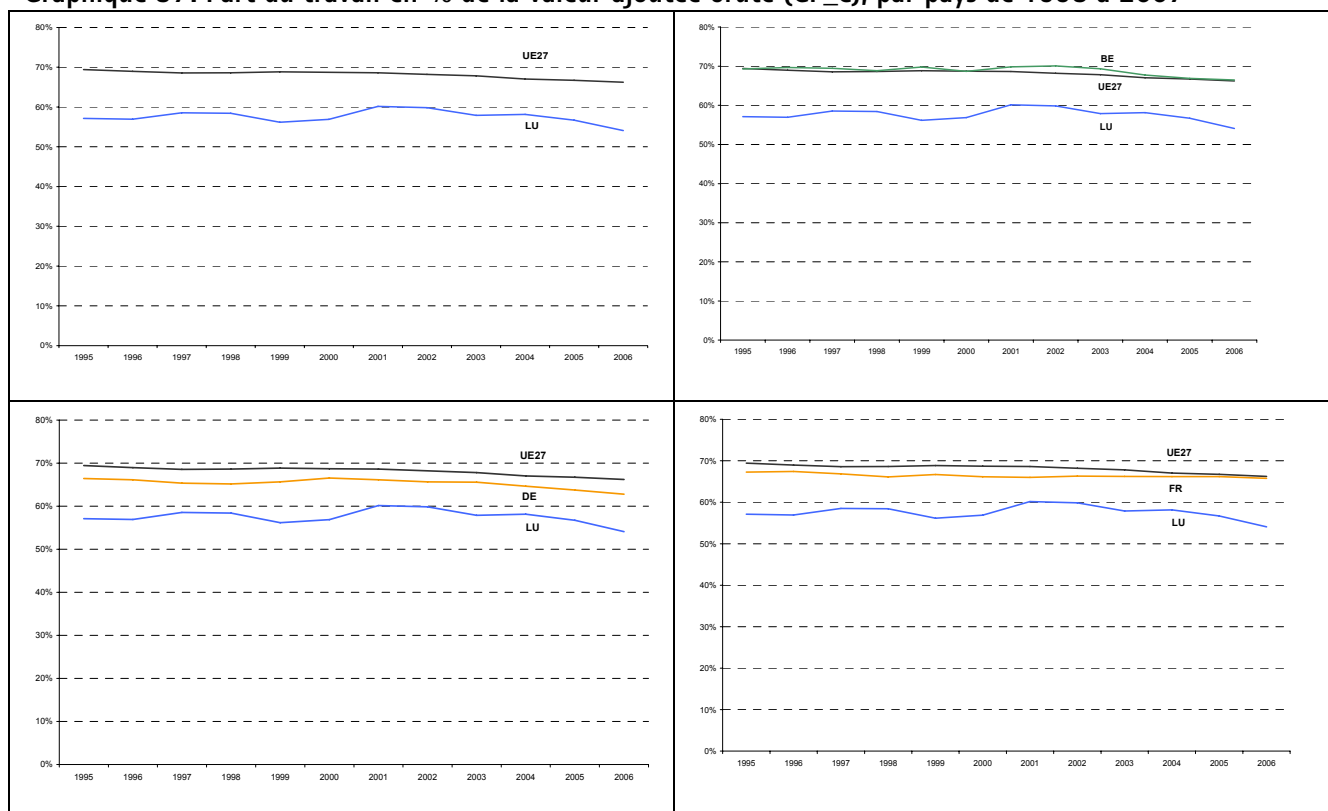
Dans ce qui précède on s'est seulement attaché à décrire les modes et l'évolution du partage de la

valeur ajoutée entre salaires et profits en s'appuyant sur une logique de répartition.

Un premier prolongement consisterait à effectuer une analyse sectorielle du partage des indicateurs agrégés dans la valeur ajoutée. Il est alors intéressant de pouvoir montrer qu'il existe, par exemple, des différences de niveau entre le taux de marge des services financiers et celui de la construction ces dernières années.

Un second prolongement consisterait en une analyse économétrique expliquant les mouvements de la part salariale à partir du type de fonction de production, du ratio capital/travail, de l'élasticité de substitution entre capital et travail, du progrès technologique et des institutions régissant le marché du travail.

Graphique 37: Part du travail en % de la valeur ajoutée brute (CF_c), par pays de 1995 à 2007



Note méthodologique succincte¹

Les formules de calcul :

La répartition de la richesse vise à rémunérer les deux facteurs qui ont servi à sa production à savoir le capital et le travail.

La part du travail dans la richesse produite (VAB ou PIB) se calcule de façon générale comme suit :

$$\alpha = \frac{\text{rémunération des salariés}}{\text{VAB ou PIB}}$$

où : rémunération des salariés = salaires + cotisations sociales,

VAB ou valeur ajoutée brute = (valeur de la production [aux prix de base] – consommations intermédiaires [aux prix d'acquisition]). On utilise la valeur ajoutée brute qui intègre la consommation de capital fixe,

PIB ou Produit Intérieur Brut = rémunération des salariés + Excédent Brut d'Exploitation (+revenu mixte) + Impôts moins subventions sur la production et les importations (soit la définition du PIB dans l'optique « Revenu »).

La part du profit dans la richesse produite (VAB ou PIB) appelée aussi taux de marge ou encore rémunération du capital se calcule comme suit :

$$\beta = \frac{EBE}{\text{VAB ou PIB}}$$

où : EBE = Excédent Brut d'Exploitation (part de la richesse qui rémunère les apporteurs de capitaux et qui sert à renouveler le capital investi.

VAB ou valeur ajoutée brute = (valeur de la production [aux prix de base] – consommations intermédiaires [aux prix d'acquisition]),

PIB ou Produit Intérieur Brut = rémunération des salariés + Excédent Brut d'Exploitation (+revenu mixte) + Impôts moins subventions sur la production et les importations (soit la définition du PIB dans l'optique « Revenu »).

Il s'agit ici de la définition « habituelle » du taux de marge qui est différente de celle dite « aux coûts des facteurs » ou encore de celle dite « au prix du marché »². Cependant, on l'interprète de la même façon à savoir qu'un taux de marge élevé signifie que le partage de la richesse se fait davantage au profit... du profit !

La part salariale corrigée de la salarisation dans la valeur ajoutée brute au coût des facteurs (VABCF) s'obtient par le calcul suivant :

Salaires corrigés/VABCF

VABCF = valeur ajoutée brute – impôts sur la production nets de subventions

Salaires corrigés = rémunérations des salariés + rémunérations fictives des non salariés

Rémunérations fictives des non salariés = rémunération moyenne par salarié x nombre total de non salariés

¹ Les aspects méthodologiques sont développés plus en détail en annexe

² Pour un détail de ces définitions voir G. Cette et S. Mahfouz « Le partage primaire du revenu : un constat descriptif sur longue période » Economie et Statistique, n° 296-297, 1996, p. 165-189, Insee.

6. La répartition personnelle des revenus

Les chiffres sur les différents aspects de la répartition personnelle des revenus présentés dans cette publication sont tirés d'une enquête par sondage communautaire, appelée EU-SILC (European Union – Survey on Income and Living Conditions)

En 2007, l'échantillon enquêté comprenait 3 885 ménages où vivaient 10 419 personnes.

Tableau 32: Échantillon

	Echantillon	Echantillon extrapolé
Individus	10 419	458 254
Ménages	3 885	185 642

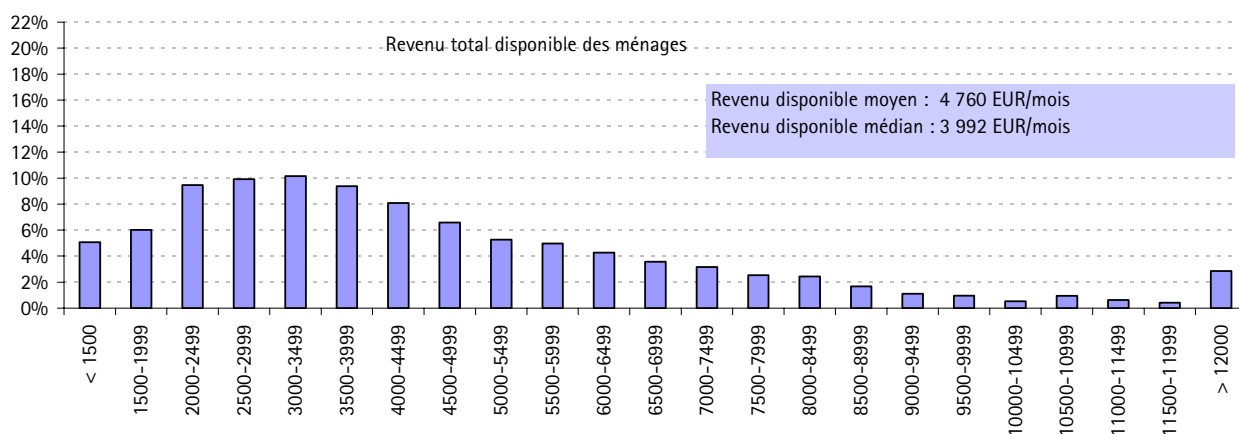
Source: STATEC, Enquête EU-SILC 2007

6.1 Le revenu disponible

La capacité financière d'un ménage ou d'un individu dépend du revenu dont il peut réellement disposer. Des revenus bruts, revenus d'activité ou de patrimoine, doivent être retranchés toutes sortes de retenues, les plus importantes étant les impôts et les cotisations sociales. Sont à ajouter les transferts reçus d'autres ménages et surtout diverses prestations sociales comme les allocations familiales. A noter que les pensions et les indemnités de chômage sont également considérées comme des prestations sociales.

Le revenu disponible moyen par ménage s'élève à 4 760 EUR par mois, contre 4 683 EUR en 2006, soit une augmentation de 1.6%. Pour le revenu médian¹, on arrive, en 2007, à un montant de 3 992 EUR par mois, ce qui correspondrait à un accroissement minime de 0.3%. La moitié des ménages a donc un revenu inférieur. Un peu plus de 20% des ménages disposeraient de moins de 2 500 EUR. Le seuil des 10 000 EUR est dépassé par quelque 5% des ménages.

Graphique 38: Répartition des ménages par classe de revenu total disponible (en % du nombre total des ménages)



Source: STATEC, Enquête EU-SILC 2007

¹ Pour la moitié des ménages, le revenu considéré est inférieur à 3 992 EUR, pour l'autre moitié il est supérieur.

6.2 Revenu disponible et niveau de vie : le revenu disponible par équivalent - adulte

Il est facile de comprendre qu'une personne vivant seule disposant d'un revenu mensuel de 5 000 EUR a un niveau de vie supérieur à un couple avec deux enfants disposant du même montant. Afin de comparer les niveaux de vie de ces deux ménages, une solution serait de diviser le revenu par la taille du ménage. Mais on admet généralement que les besoins d'un ménage ne s'accroissent pas en stricte proportion de sa taille. Lorsque plusieurs personnes vivent ensemble, il n'est pas nécessaire de multiplier tous les biens de consommation (en particulier, les biens de consommation durables) par le nombre de personnes pour garder le même niveau de vie.¹

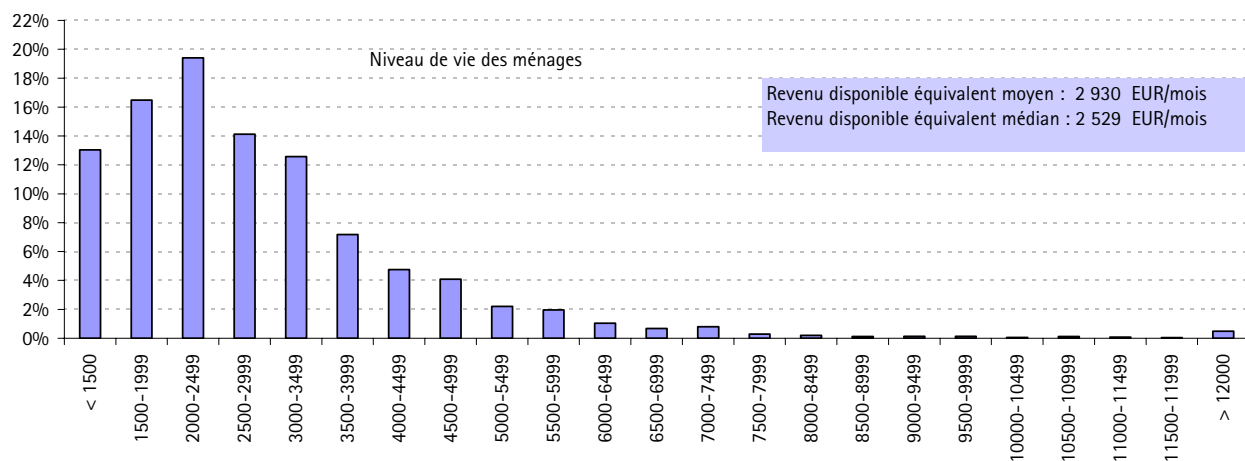
Il a été convenu d'attribuer un poids (coefficient) à chaque membre du ménage en fonction de son âge, la première personne ou personne de référence ayant un poids égal à l'unité. Chaque personne supplémentaire âgée de 14 ans et plus sera compté pour moitié (coefficient de 0.5), les enfants de moins de 14 ans se voyant attribués un poids de 0.3² Ces poids ou coefficients sont appelés unités de consommation ou encore équivalents adulte.

Le niveau de vie d'un ménage s'obtient alors en divisant le revenu disponible total par le nombre d'unités de consommation. Dans l'exemple cité plus haut, le ménage d'une personne aurait donc un niveau de vie (mensuel) égal à 5 000 EUR, le couple avec deux enfants, en supposant que les deux enfants aient moins de 14 ans, un niveau de vie de $(5\,000/2.1) = 2\,380.9$ EUR. Les niveaux de vie varieraient du simple au double.

Le revenu disponible équivalent adulte mensuel moyen s'élève à 2 930 EUR. Une comparaison avec le revenu moyen ne tenant pas compte de la taille et de la composition des ménages montre qu'en 2007, le nombre moyen d'unités de consommation par ménage a donc dû s'élever à 1.63 ($4\,760/2\,930$). Le niveau de vie médian, quant à lui a été de 2 529 EUR par mois.

En comparant les deux graphiques afférents sur la répartition des ménages par classe de revenu, il apparaît que la distribution tenant compte des unités de consommation dans un ménage est nettement plus resserrée. Ceci sera confirmé ci-après lorsqu'on examinera divers indicateurs d'inégalité.

Graphique 39: Répartition des ménages par classe de niveau de vie (en % du nombre total des ménages)



Source: STATEC, Enquête EU-SILC 2007

¹ Explication reprise du glossaire de l'INSEE.

² Il s'agit de l'échelle dite OCDE modifiée.

6.3 Inégalités dans la répartition des revenus

Les valeurs moyennes des distributions calculées sur l'ensemble de la population ne renseignent pas sur les éventuelles inégalités de revenus existant dans une société.

Les indicateurs statistiques comme le ratio interquintiles ou le coefficient de GINI renseignent sur ces inégalités. Une autre manière est de mettre en lumière des écarts significatifs entre les valeurs moyennes selon différentes caractéristiques socio-démographiques des ménages, ces caractéristiques étant usuellement celles de la personne de référence.

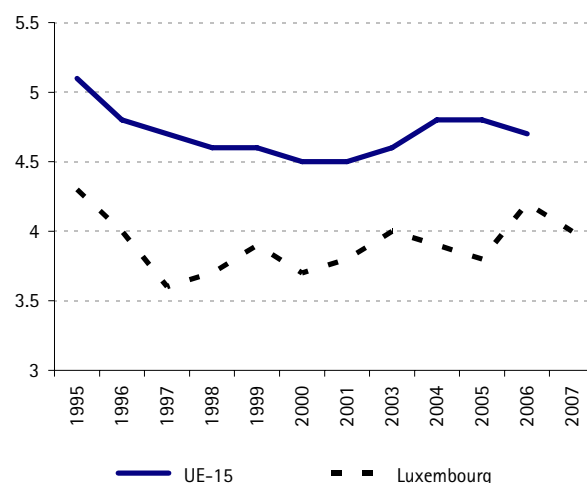
6.3.1 Le ratio interquintiles

Le ratio interquintiles, que l'on trouve dans les statistiques internationales sous le nom de ratio S80/S20, est calculé en divisant la part du revenu total perçu par les 20% de la population ayant les revenus les plus élevés par la part du revenu total perçu par les 20% ayant les revenus les plus bas. Au lieu de diviser la population en cinq tranches égales pour comparer les extrêmes, on pourrait également considérer dix ou même 20 tranches. Un désavantage de cette sorte d'indicateur est qu'il reste insensible à d'éventuelles modifications intervenant dans les catégories intermédiaires.

Selon que l'on considère le revenu global ou le revenu exprimé en équivalents par adulte, on constate que sa valeur a été, en 2007, égale à resp. 4.6 et 4.0. Par la suite, on ne considérera plus que le deuxième type de revenu.

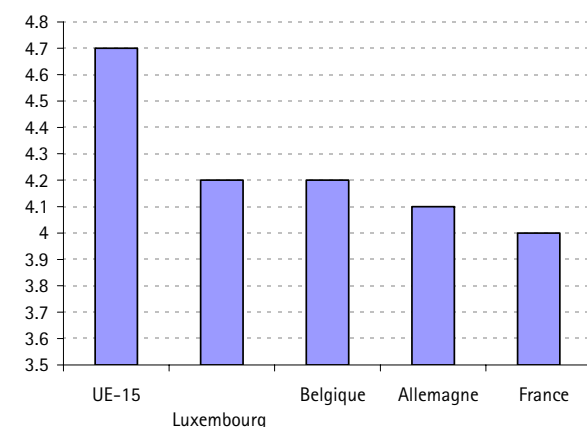
Au cours des dernières années l'indicateur en question a oscillé autour de la valeur de 4 et il a toujours été moins élevé que la moyenne de l'Europe des 15. Un regard sur les pays limitrophes montre cependant que si l'on s'en tient aux chiffres de 2006, les situations seraient tout à fait comparables, l'Allemagne et la France affichant même des valeurs inférieures.

Graphique 40: Évolution du rapport interquintiles S80/S20 au Luxembourg et dans l'UE15 1995-2007



Source: Eurostat (Newcronos) ; STATEC, Enquête EU-SILC

Graphique 41: Rapport interquintiles S80/S20 en 2006: Pays sélectionnés



Source: Eurostat (Newcronos) ; STATEC, Enquête EU-SILC

Une autre façon de présenter cet indicateur est de dire que les 20% de la population qui sont les moins aisés perçoivent 9% du revenu total contre 37% pour les 20% les plus aisés, les 60% se trouvant entre les deux se partageant les 54% restants.

6.3.2 Le coefficient de GINI

L'indice (ou coefficient) de Gini est un indicateur synthétique d'inégalités de salaires (de revenus, de niveaux de vie...). Il varie entre 0 et 1. Il est égal à 0 dans une situation d'égalité parfaite, où tous les salaires, les revenus, les niveaux de vie... seraient égaux. A l'autre extrême, il est égal à 1 dans une

situation la plus inégalitaire possible, celle où tous les salaires (les revenus, les niveaux de vie...) sauf un seraient nuls. Entre 0 et 1, l'inégalité est d'autant plus forte que l'indice de Gini est élevé.¹

En 2007, le coefficient en question aurait légèrement baissé par rapport à l'année précédente, passant de 0.28 à 0.27. Il serait cependant très hasardeux d'en conclure que les inégalités auraient reculé, la marge d'erreur, mesurée par les intervalles de confiance, inhérente à une enquête par sondage comme l'est l'EU-SILC interdisant tout jugement de cette sorte.

Tableau 33: Coefficients de Gini en 2006 et 2007 avec intervalles de confiance

	2006	2007
Coefficient de Gini	0.28	0.27
Intervalle de confiance	[0.2693 , 0.2914]	[0.2651 , 0.2821]

Source: STATEC, Enquête EU-SILC

Comme pour l'indicateur S80/S20, les valeurs prises pour le Luxembourg ne diffèrent guère de celles observées dans les pays avoisinants mais se situent en dessous de celles de la moyenne européenne. Parmi les pays considérés, seul le Danemark apparaît plus égalitaire.

6.3.3 Les niveaux de vie selon les caractéristiques de la personne de référence du ménage

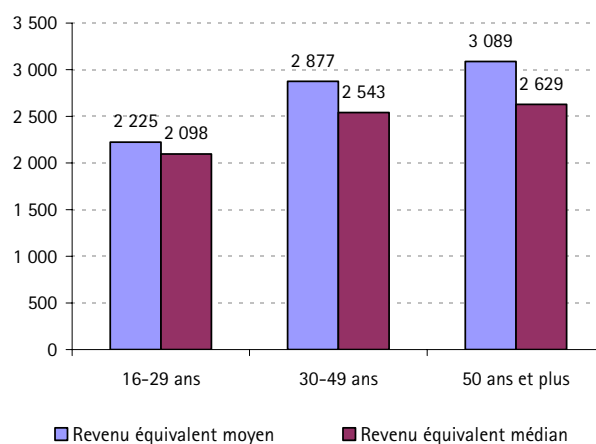
Parmi ces caractéristiques, ont été retenues l'âge, la situation par rapport à la vie économique et, pour les actifs occupés, la profession exercée.

Le niveau de vie tend à augmenter avec l'âge, l'écart entre les deux groupes d'âges extrêmes atteignant resp. 25% et 39% selon que l'on se réfère à la moyenne ou à la médiane.

Les différences sont flagrantes entre les ménages d'actifs occupés et les ménages de chômeurs, le niveau de vie des premiers étant presque deux fois plus élevé (revenu équivalent médian).

Les chiffres pour les quatre grands groupes de professions considérés mettent en lumière la stratification observée déjà pour d'autres statistiques. Le niveau de vie augmente de façon régulière, en s'élevant dans la hiérarchie professionnelle. Celui des ménages de dirigeants d'entreprises et cadres supérieurs est pratiquement le double de celui de travailleurs manuels (revenu équivalent médian).

Graphique 42: Niveau de vie selon l'âge de la personne de référence



Source: STATEC, Enquête EU-SILC 2007

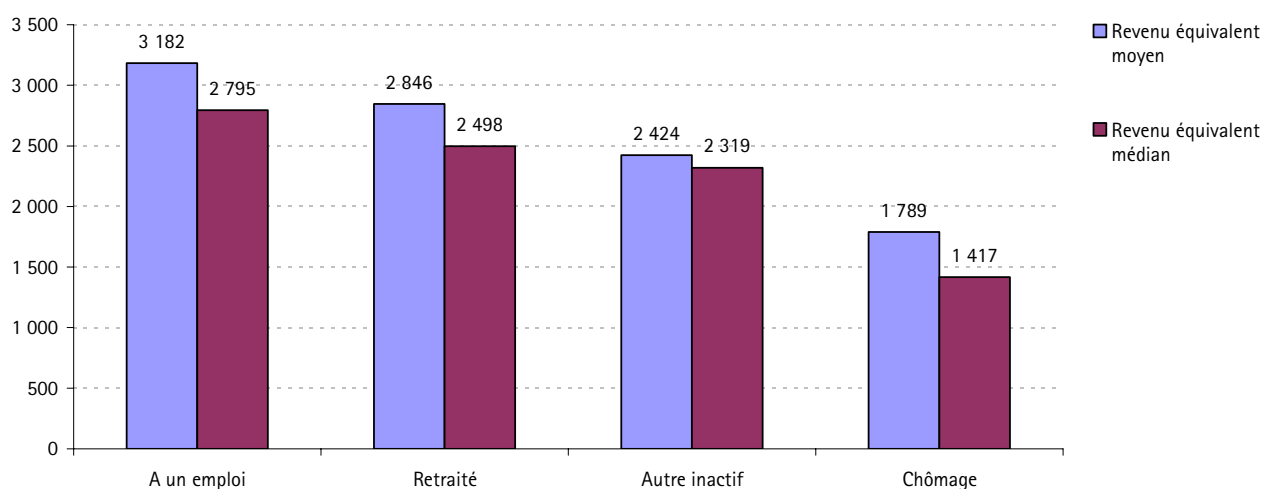
Tableau 34: Coefficients de Gini: Comparaisons internationales

Gini	UE-25	UE-15	NEM-10	BE	DE	FR	LU	UK	DK	NO	EL
2003	29	30	29	28	28	27	28	34	25	26	35
2004	30	30	30	26	28	28	26		24	25	33
2005	30	30	32	28	26	28	26	34	24	28	33
2006	30	29	32	28	27	27	28	32	24	30	34

Source : Eurostat, Newcronos

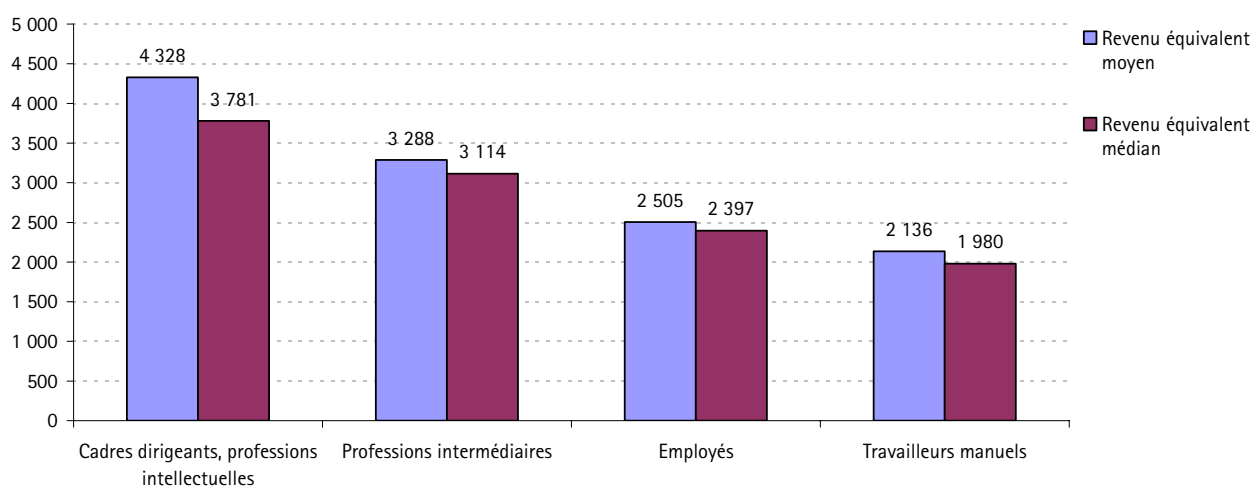
¹ Définition de l'INSEE.

Graphique 43: Niveau de vie selon la situation par rapport à la vie économique de la personne de référence



Source: STATEC, Enquête EU-SILC 2007

Graphique 44: Niveau de vie selon la profession de la personne de référence



Source: STATEC, Enquête EU-SILC 2007

7. Revenus: prise en compte des loyers fictifs des propriétaires

7.1 Pourquoi intégrer les loyers fictifs des propriétaires dans les revenus?

Habituellement, les statistiques sur les revenus en général et les indicateurs d'inégalité et de pauvreté en particulier se limitent aux revenus monétaires. En d'autres termes, cette notion de revenus ne tient compte que des sommes d'argent qu'un ménage touche au cours d'une période donnée. Or, en réalité, tous les ménages disposent d'une certaine quantité de revenus "non-monétaires" ou "avantages en nature". Une composante qui pèse lourd parmi ces revenus non-monétaires est le fait d'être propriétaire de son logement. Un ménage qui possède son propre logement n'a pas besoin de s'acquitter d'un loyer, ce qui lui confère un avantage en termes de revenu par rapport à un ménage qui doit s'acquitter d'un loyer. De même, un ménage qui profite d'un loyer réduit ou gratuit dispose d'un avantage en termes de revenu par rapport aux ménages devant s'acquitter d'un loyer à plein tarif.

Au Luxembourg, la prise en compte de ces avantages en nature est susceptible d'avoir un impact non-négligeable sur la distribution des revenus et les indicateurs de pauvreté. En effet, le taux de propriétaires de logements y est assez important. Le tableau ci-dessous présente les chiffres pour l'année 2007, issus de l'enquête EU-SILC. D'après ce tableau, 71% des ménages ont déclaré être propriétaires des logements qu'ils occupent. En termes de personnes, ceci signifie que 74% des personnes qui résident au Luxembourg, vivent dans un logement qui appartient à un ou plusieurs membres de leur communauté domestique. Seulement 21% des ménages sont locataires et s'acquittent d'un loyer entier, tandis que 7% des ménages bénéficient d'un loyer modéré ou d'un logement à titre gratuit. En considérant les personnes individuelles plutôt que les ménages, ces fractions sont respectivement de 20% et 6%.

Tableau 35: Statut de propriété des logements (%)

	Ménages	Personnes
Propriétaire	71	74
Locataire	21	20
Locataire bénéficiaire d'un loyer réduit	4	3
Locataire à titre gratuit	3	3

Source: STATEC - EU-SILC

7.2 Aspects méthodologiques

La prise en compte de ces avantages en nature, induits par la propriété d'un logement, se fait via la méthode des loyers fictifs ou loyers imputés ("imputed rent" en anglais). Cette méthode attribue un loyer théorique ou fictif aux ménages qui sont propriétaires de leur logement ou qui en disposent à titre gratuit. Aux ménages bénéficiaires d'une modération de loyer sera attribué un supplément de loyer fictif.

L'encadré ci-dessous indique ce que la Commission Européenne entend par un loyer fictif. Cette définition est déjà relativement précise, elle reste tacite au sujet des méthodes à utiliser pour imputer les loyers. C'est à ce niveau-là que réside la difficulté de l'exercice. Par définition, les loyers imputés ne sont pas observés. Il convient de trouver une méthode pour les estimer. Les procédures utilisées habituellement peuvent être classées dans trois grandes catégories.

Le loyer imputé selon la Commission Européenne

Le loyer imputé désigne la valeur à imputer pour tous les ménages qui ont déclaré ne pas payer de loyer intégral, soit parce qu'ils sont propriétaires-occupants ou qu'ils vivent dans un logement loué à un prix inférieur à celui du marché, soit parce que le logement leur est fourni gratuitement. Le loyer imputé est estimé uniquement pour le logement servant de résidence principale au ménage (et toute dépendance, comme un garage).

La valeur à imputer doit être égale au loyer du marché qui serait payé pour un logement similaire à celui occupé, moins tout loyer effectivement payé (si le logement est loué à un prix inférieur à celui du marché), moins toute subvention reçue des pouvoirs publics ou d'un organisme sans but lucratif (si le logement est occupé par son propriétaire ou s'il est loué à un prix inférieur à celui du marché), moins les

dépenses engagées par les propriétaires occupant les lieux pour des travaux de petite réparation ou de remise à neuf qui sont normalement effectués par les propriétaires.

Le loyer du marché est le loyer exigible sur le marché privé pour pouvoir occuper un logement non meublé, charges (chauffage, eau, électricité, etc.) non comprises.

Source: Règlement (CE) n° 1980/2003 de la Commission du 21 octobre 2003 portant application du règlement (CE) n° 1177/2003 du Parlement européen et du Conseil relatif aux statistiques communautaires sur le revenu et les conditions de vie (EU-SILC) en ce qui concerne les définitions et les définitions mises à jour.

La méthode subjective. Une première méthode pour connaître les loyers fictifs, est de demander l'avis des propriétaires. Plus précisément, cette approche consiste à demander aux propriétaires que serait le loyer qu'ils devraient payer pour leur logement s'ils étaient locataires. Cette méthode est simple et rapide. Il suffit d'insérer une question supplémentaire dans le questionnaire d'une enquête appropriée. Néanmoins, cette méthode suppose que les individus interrogés et tout particulièrement les propriétaires de logements soient parfaitement informés sur le marché de l'immobilier et tout particulièrement sur les loyers pratiqués. De plus, il faut être conscient du fait que les loyers indiqués correspondront le plus souvent aux loyers demandés à ce moment sur le marché de location. Ces loyers sont normalement plus élevés que les loyers réellement payés par les ménages qui sont locataires surtout s'ils habitent depuis un certain temps dans le logement en question.

L'enquête EU-SILC permet d'utiliser cette méthode. En effet, cette enquête interroge les propriétaires sur les loyers qu'ils devraient payer s'ils étaient locataires.

La méthode d'extrapolation. Une deuxième méthode attribue des loyers fictifs sur base des caractéristiques des logements. Cette approche consiste à extrapoler les loyers payés par les locataires aux propriétaires, en tenant compte des caractéristiques des logements. Cette extrapolation est réalisée via des méthodes de régression, de stratification ou encore d'appariement. Cette approche a besoin d'un certain nombre d'informations sur les logements en tant que tels. Ensuite, il faut que les logements des propriétaires soient comparables à ceux des locataires. A défaut, les estimations des loyers seront biaisés et/ou peu fiables.

En dernier lieu, cette approche est tributaire des hypothèses sous-jacentes aux modèles statistiques mobilisés pour réaliser l'extrapolation.

Cette méthode peut également être appliquée sur les données de l'enquête EU-SILC. Un des objectifs de cette enquête est de collecter des informations sur les conditions de vie des ménages. Dans ce contexte, EU-SILC fournit un certain nombre d'informations sur les logements habités par les ménages.

La méthode financière. Une troisième méthode fait appel à la notion économique du coût d'opportunité¹. Cette approche consiste à traiter le logement comme étant un investissement. Au moment d'acheter un logement, les ménages font le choix de ne pas investir leur argent dans d'autres actifs. Ceci signifie qu'un logement procure au moins le même rendement aux ménages que d'autres investissements (actions, obligations, ...). Selon la présente approche, le loyer fictif sera égal au rendement de ces investissements alternatifs. Afin de pouvoir calculer le rendement, cette méthode nécessite donc de connaître le montant investi. En d'autres termes, il faut connaître la valeur du logement. Cette valeur peut être obtenue de manière assez directe, en posant la question aux propriétaires. Une alternative serait d'estimer cette valeur à partir d'une source externe, comme par exemple les comptes nationaux. Quelle que soit la mise en œuvre choisie, cette méthode ne tient compte que de la valeur initiale, et ne reflète pas forcément la valeur réelle du logement. Deux éléments difficiles à capter via cette approche sont la dépréciation et l'évolution des prix de l'immobilier.

Quelle que soit l'approche retenue, il reste une question à régler. Pour une méthode donnée, on peut calculer un loyer imputé brut ou net. Le loyer imputé brut correspond au loyer obtenu en appliquant une des trois méthodes présentées ci-dessus. Le loyer net correspond au montant obtenu en soustrayant un certain nombre de charges du loyer brut. Il s'agit notamment des charges qui incombent exclusivement aux propriétaires. Le texte dans l'encadré ci-dessus y fait notamment allusion. Parmi ces charges il y a notamment lieu de citer certains travaux de réparation et d'entretien, mais aussi (et surtout) le remboursement des intérêts sur les crédits hypothécaires. Finalement, si elles ne sont pas encore intégrées ailleurs, il convient aussi de retirer les taxes foncières et immobilières.

¹ Le coût d'opportunité de l'utilisation d'une ressource est la valeur du sacrifice du meilleur usage alternatif auquel la ressource aurait pu être allouée.

7.3 Les loyers imputés dans l'enquête EU-SILC de 2007

L'analyse sera réalisée à partir de la vague 2007 de l'enquête EU-SILC. Seront utilisées la méthode d'extrapolation ainsi que la méthode dite subjective présentées ci-dessus. Chacune de ces méthodes permet d'obtenir un loyer imputé brut et un loyer net. Le loyer net sera obtenu en soustrayant des loyers bruts les remboursements d'intérêts sur les crédits hypothécaires.

L'unité d'analyse pour la présente étude est l'individu au sein d'un ménage. Ceci veut dire que les revenus sont calculés au niveau du ménage, et attribués ensuite à chacun de ses membres. Une échelle d'équivalence permettra de tenir compte de la composition des ménages. Il s'agit de la même échelle que celle utilisée précédemment¹. Cette échelle d'équivalence sera appliquée au revenu disponible et au loyer imputé.

Le tableau 37 renseigne la distribution du loyer réellement payé et celles des quatre loyers imputés. Il s'agit des montants annuels. Pour chacune de ces variables le tableau renseigne les déciles. Le premier, deuxième, troisième, ... , décile est la valeur du loyer telle que 10, 20, 30, , pourcent de la population ont un loyer inférieur à cette valeur. Par dérogation à ce

qui a été dit ci-dessus, ce tableau renseigne les loyers par ménage et ne tient pas compte de l'échelle de l'équivalence, c'est-à-dire de la composition des ménages.

Il ressort de ce tableau que généralement les loyers imputés sont supérieurs aux loyers réellement payés. Les déciles inférieurs du loyer extrapolé font état d'exception. Cette tendance s'explique comme suit. Les loyers imputés concernent majoritairement des propriétaires et accessoirement des locataires à loyer modéré. Or, le tableau ci-dessous illustre que les logements occupés par les propriétaires sont assez différents des logements occupés par des locataires. Dans 81% des cas, les ménages propriétaires vivent dans une maison et 19% vivent dans un appartement. Les ménages locataires par contre ont plutôt tendance à vivre dans un appartement (76%) que dans une maison (19%).

Tableau 36: Type de logement et statut de propriété

	Propriétaires	Locataires	Locataires à loyer modéré
Maison	81	19	45
Appartement / Studio	19	76	52
Autre	-	5	3

Source: STATEC - EU-SILC

Tableau 37: Déciles du loyer réel et des loyers imputés, par an

Décile	Loyer	Loyer déclaré brut	Loyer extrapolé brut	Loyer déclaré net	Loyer extrapolé net
1	4 500	8 400	6 068	5 109	2 640
2	5 760	9 600	7 108	7 272	4 928
3	6 347	12 000	7 931	9 000	6 180
4	7 200	12 000	8 800	10 550	7 044
5	7 800	14 400	9 650	12 000	7 840
6	8 418	15 600	10 630	13 200	8 866
7	9 600	18 000	11 879	15 600	9 863
8	10 861	21 600	13 495	18 000	11 365
9	13 800	24 000	16 492	24 000	14 070

Source: STATEC - EU-SILC

¹ Pour rappel, cette échelle donne un poids égal à 1 au chef du ménage. Les autres personnes reçoivent un poids de 0,5 si elles sont âgées de plus de 14 ans et 0,3 sinon.

7.3.1 Impact sur la distribution des revenus

Le tableau 38 illustre l'impact des loyers fictifs sur les déciles du revenu disponible équivalent des ménages. La deuxième colonne du tableau renseigne les déciles du revenu disponible équivalent des ménages, exprimé en Euros. Les colonnes suivantes renseignent la variation du revenu disponible lorsque les loyers imputés sont pris en compte. Ces quatre colonnes correspondent aux quatre définitions des loyers imputés, proposées ci-dessus. Ces impacts sont exprimés en pourcentage. Donc, la valeur 15 dans la deuxième ligne de la troisième colonne signifie que si le loyer est imputé selon la définition "loyer extrapolé brut", le premier décile du revenu équivalent disponible augmente de 15%.

D'après ce tableau, les loyers déclarés ont un impact plus important que les loyers extrapolés. Par ailleurs, les versions "brutes" ont un impact plus substantiel que les versions nettes. Ces deux constats ne sont pas surprenants et les raisons ont été mentionnées ci-dessus. Néanmoins, quelque soit la définition retenue, la prise en compte des loyers fictifs a un impact non-négligeable sur la distribution du revenu des ménages. Même en prenant la définition la plus réticente, le loyer extrapolé net, l'avantage que procure la propriété d'un logement varie entre 9% et 14%, selon la position dans la distribution des revenus. Il ressort également de ce tableau que les avantages prennent la forme d'une cloche (U inversé). L'impact relatif augmente avec le revenu, jusqu'à la médiane (5^e décile) et redescend par après. Les impacts plus importants se situent au milieu de la distribution des revenus, autour de la médiane (5^e décile) et légèrement en-dessous.

L'ampleur de ces impacts laisse donc présager que la prise en compte des loyers fictifs ne sera pas anodine au niveau des indicateurs d'inégalité et de pauvreté. Cet aspect sera analysé un peu plus loin.

Il est possible que l'impact des loyers fictifs diffère selon les ménages. Un élément susceptible d'influencer cet impact est la structure d'âge du ménage et plus particulièrement l'âge du chef de ménage. Le tableau 39 propose une ventilation selon l'âge du chef de ménage de l'impact des loyers imputés sur le revenu médian. Les chefs de ménage ont été regroupés en quatre catégories d'âges.

Concernant le loyer extrapolé brut, l'impact est plus ou moins constant selon les classes d'âges, avec l'exception de la troisième classe, où il est légèrement plus bas. L'image change en passant au loyer extrapolé net. En effet, l'impact du loyer augmente de manière quasi monotone avec l'âge du chef de ménage. Les évolutions divergentes de ces deux indicateurs s'expliquent facilement. Pour rappel, dans le cas analysé ici la différence entre les deux indicateurs est le remboursement des intérêts des prêts hypothécaires. Or, ces remboursements sont plus importants pour les jeunes que pour les personnes plus âgées. Le remboursement des intérêts hypothécaires évince donc une partie des avantages procurés par la possession d'un logement.

Du côté des indicateurs du loyer déclaré, l'image est légèrement différente. Dans ce cas, l'impact des loyers net et brut augmente avec l'âge, de nouveau à l'exception de la classe des chefs de ménages âgés entre 45 et 54 ans. Concernant les différences entre les indicateurs brut et net, l'interprétation reste la même que celle du paragraphe précédant.

Tableau 38: Impact (en %) des loyers imputés sur la distribution des revenus

Décile	Revenu équivalent disponible	Avec loyer extrapolé brut	Avec loyer extrapolé net	Avec loyer déclaré brut	Avec loyer déclaré net
1	16 278	15	12	21	17
2	20 458	19	14	24	20
3	23 604	19	14	25	22
4	26 915	18	13	25	21
5	29 892	18	14	26	22
6	33 962	16	11	24	19
7	38 291	15	11	23	18
8	44 047	15	10	22	17
9	56 049	14	9	19	17

Source: STATEC - EU-SILC

Comme les propriétaires plus jeunes occupent probablement des logements plus récents, la dépréciation joue moins et les loyers extrapolés et déclarés se ressemblent davantage. Une deuxième explication peut provenir du fait que parmi les personnes âgées de moins de 35 ans, une proportion importante vient de faire la transition entre le statut du locataire et celui du propriétaire. De ce fait, ces personnes ont globalement une meilleure connaissance du marché de l'immobilier et des prix qui y sont pratiqués. Ces personnes sont donc en mesure de fournir des estimations plus fiables de leurs loyers fictifs.

Le tableau 39 a donc établi que l'âge du chef de ménage est une variable importante et intéressante à prendre en compte dans l'analyse de l'impact des loyers fictifs sur les inégalités de revenu et la pauvreté.

Tableau 39: Age et impact (en %) des loyers imputés sur le revenu équivalent disponible médian

Age du chef de ménage	Revenu équivalent disponible	Avec loyer extrapolé brut	Avec loyer extrapolé net	Avec loyer déclaré brut	Avec loyer déclaré net
< 35	27 412	17	10	18	16
35-44	29 924	19	14	27	22
45-54	29 549	14	13	21	21
55+	31 852	17	16	29	27

Source: STATEC - EU-SILC

7.3.2 Quel effet sur les indicateurs d'inégalité?

Afin d'analyser l'impact des loyers imputés sur l'inégalité des revenus il convient de définir un indicateur d'inégalité. Pour les besoins de cette étude, le coefficient de Gini a été retenu.

Le tableau 40 fournit les résultats. Il propose le coefficient de Gini du revenu équivalent disponible pour toute la population ainsi que séparément pour chaque tranche d'âge. Le tableau indique le coefficient de Gini pour les versions du revenu. Il ressort de ce tableau que le loyer imputé réduit les inégalités de revenu et ceci quelque soit l'indicateur de loyer que l'on retient. Il ressort de ce tableau que les impacts les plus importants sont enregistrés parmi les personnes âgées de 55 ans ou plus. Les impacts les plus faibles sont à noter parmi les ménages dont le chef est âgé entre 35 et 44 ans

Tableau 40: Impact des loyers imputés sur l'inégalité des revenus – coefficient de Gini

Age du chef de ménage	Revenu équivalent disponible	Avec loyer extrapolé brut	Avec loyer extrapolé net	Avec loyer déclaré brut	Avec loyer déclaré net
<35	0.26	0.25	0.25	0.26	0.25
35-44	0.26	0.25	0.25	0.25	0.25
45-54	0.29	0.28	0.28	0.28	0.28
55+	0.27	0.26	0.26	0.26	0.26
Total	0.27	0.26	0.26	0.26	0.27

Source: STATEC - EU-SILC

8. Dépenses de consommation, niveau de vie et inégalités

Les dépenses de consommation des ménages sont relevées par le biais de l'enquête 'Budget des ménages' réalisée de façon harmonisée dans l'ensemble des pays de l'Union européenne. Un des objectifs de cette enquête, qui a lieu, depuis 2004, tous les ans auprès d'un échantillon de 1 000 ménages¹ consiste à fournir un aperçu sur les comportements de consommation des différents types de ménages.

Certains experts sont d'avis que les dépenses de consommation se prêtent mieux que les revenus à l'évaluation des inégalités de niveau de vie entre ménages.²

Les indications fournies par ces deux statistiques peuvent différer pour plusieurs raisons.

- Une première différence est due au fait qu'une partie de revenu peut ne pas être consommée mais épargnée. D'un autre côté, les dépenses de consommation peuvent être financées par d'autres sources que le revenu courant, par exemple des emprunts.
- On admet que les dépenses sont plus stables et moins volatiles que les revenus dans le temps et qu'elles constituent donc un meilleur indicateur du niveau de vie permanent (par référence au "permanent income") des ménages.
- Il semble également que les dépenses soient relevées avec plus de précision que les revenus, ceci valant surtout pour les ménages se situant en bas de l'échelle sociale.
- Des analyses ont montré que des revenus non déclarés peuvent être saisis, du moins en partie, à travers les dépenses de consommation.

Les disparités peuvent le mieux être mises en lumière du moment que les deux statistiques sont collectées toutes les deux à l'occasion d'une seule et même enquête.

Ceci est par exemple le cas pour la "Einkommens- und Verbrauchsstichprobe (EVS)" en Allemagne où des données détaillées sont collectées aussi bien pour les dépenses que les revenus. Au Luxembourg, ces comparaisons sont plus difficiles parce que l'on doit se référer à deux enquêtes distinctes: l'enquête sur les budgets des ménages et l'enquête EU-SILC. Cette dernière ne contient que des informations très sommaires sur les dépenses et dans la première, ce n'est pas le revenu que les ménages indiquent mais la classe de revenu à laquelle ils appartiennent.

Que les ménages à bas revenu (moins de 1 850 EUR par mois) tendent à dépenser plus que leur revenu courant est confirmé par le tableau suivant. Dans la classe suivante (1 850 à 2 499 EUR), la dépense se situe encore près de la limite de la classe supérieure. A partir d'un revenu mensuel disponible de 5 000 EUR, la dépense n'atteint même plus la limite inférieure de la classe de revenu correspondante.

Dans le prochain chapitre, on verra que si pour l'indice d'inégalité de GINI, l'écart entre les deux sources est très faible, les chiffres du rapport interquintiles S80/S20 confirment ceux mis en avant par les chercheurs allemands. Dans l'EU-SILC, ce rapport s'élève à 4.0 alors qu'il n'est que de 3.4 dans l'EBM. En ce qui concerne les taux de pauvreté qui sont traités au chapitre 9, il apparaît que les renseignements tirés de l'EVS ne se vérifient cependant pas, celui basé sur les données EBM étant supérieur à celui tiré de l'EU-SILC. Il est vrai que, comme déjà indiqué plus haut, ces taux sont calculés à partir de deux enquêtes distinctes.

Tableau 41: Dépense mensuelle (sans loyer imputé) selon la classe de revenu disponible

Classe de revenu mensuel disponible (en EUR)	Dépense mensuelle (sans loyer imputé) en EUR
moins de 1 249	1 440.60
1 250 à 1 849	1 875.70
1 850 à 2 499	2 311.50
2 500 à 3 099	2 676.20
3 100 à 3 699	3 312.20
3 700 à 4 999	3 851.30
5 000 à 6 199	4 719.50
6 200 et plus	5 816.90

Source: STATEC – EBM permanente

¹ Les résultats publiés chaque année concernent des données cumulées sur trois, l'année du milieu servant de période de référence.

² Voir publication ZUMA (Zentrum für Umfragen, Methoden und Analysen) citée dans les références.

8.1 Niveau de vie et inégalités

On peut se poser la question dans quelle mesure le niveau de vie exerce une influence sur la structure de consommation des ménages. Autre question: Comment comparer les niveaux de vie des différents types de ménage? Il est évident que le niveau de vie d'une personne seule dépensant par exemple 3 500 EUR par mois est plus élevé que celui d'un couple avec deux enfants ayant la même dépense mensuelle de consommation.

Il faut donc trouver des échelles d'équivalence attribuant à chaque membre du ménage un 'équivalent-adulte'. Pour l'analyse des données on a retenue l'échelle dite 'OCDE modifiée': 1 équivalent-adulte pour le 1^{er} adulte, 0.5 pour chaque personne du ménage âgée de 14 ans ou plus et 0.3 pour chaque enfant de moins de 14 ans.

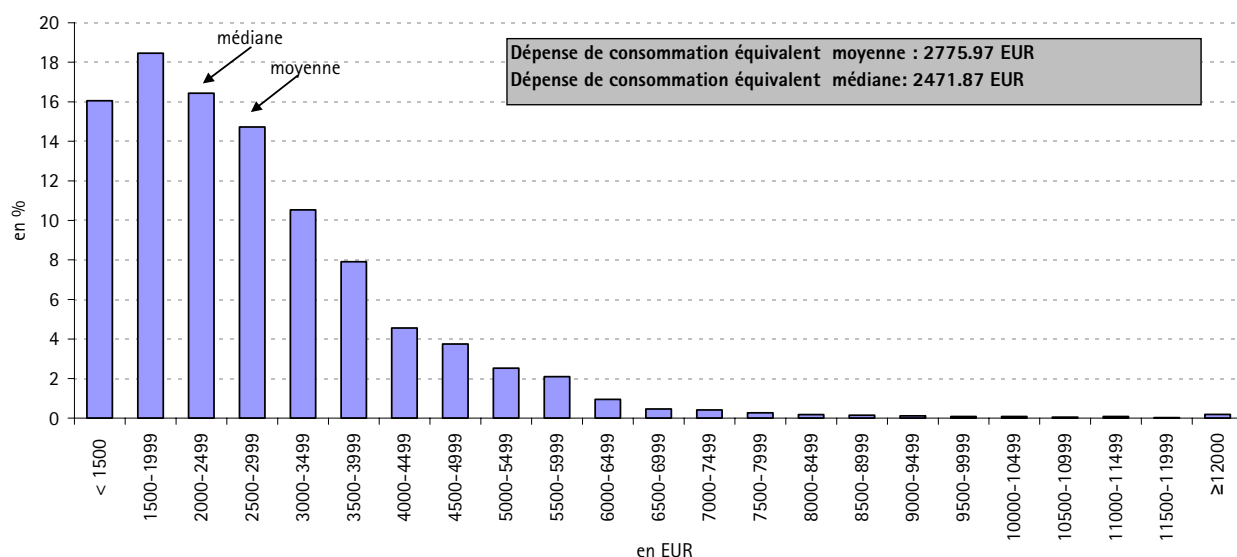
La dépense de consommation moyenne mensuelle par équivalent-adulte s'élève à 2 775.97 EUR.

En raison de l'allure de la courbe de distribution ('oblique à gauche'), la valeur médiane, c'est-à-dire la valeur qui partage une distribution en deux parties égales est inférieure à la moyenne et s'élève à 2 471.87 EUR.

Le rapport interquintiles S80/S20 est un indicateur utilisé pour mesurer les inégalités de niveau de vie. Pour calculer ce ratio on compare les dépenses de consommation équivalentes des 20% des ménages dépensant le plus à celles des 20% des ménages ayant les dépenses de consommation les plus faibles. Les résultats de l'enquête permanente sur les budgets des ménages montrent que les ménages les plus riches dépensent 3.4 fois de plus que les ménages les plus pauvres.

Contrairement au ratio S80/S20 qui ne compare que les plus riches aux plus pauvres le coefficient de GINI permet de tenir compte de toutes les dépenses de consommation équivalentes et non seulement de celles situées aux extrémités de la courbe de distribution. L'indice de Gini est un indicateur synthétique d'inégalité qui varie entre 0 et 1. Il est égal à 0 dans une situation d'égalité parfaite où tous les salaires, les revenus, les niveaux de vie seraient égaux. A l'autre extrême, il est égal à 1 dans une situation la plus inégalitaire possible, celle où tous les salaires (les revenus, les niveaux de vie...) sauf un seraient nuls. Entre 0 et 1, l'inégalité est d'autant plus forte que l'indice de Gini est élevé. Pour le Luxembourg, le coefficient de GINI calculé avec les dépenses de consommation est de 0.26.

Graphique 45: Répartition des ménages par classe de niveau de vie



Source: STATEC - EBM permanente

8.2 La structure de consommation selon le niveau de vie

En classant la population par ordre ascendant selon la dépense par équivalent-adulte et en la partageant en cinq parties égales, chaque partie contenant le même nombre d'observations, on obtient des quintiles.

Pour la première vague de l'enquête permanente sur les budgets des ménages la dépense de consommation moyenne mensuelle des ménages privés s'échelonne de 2 226.57 EUR pour les ménages les plus défavorisés à 7 615.66 EUR pour les ménages les plus aisés, la moyenne s'élevant à 4 396.18 EUR.

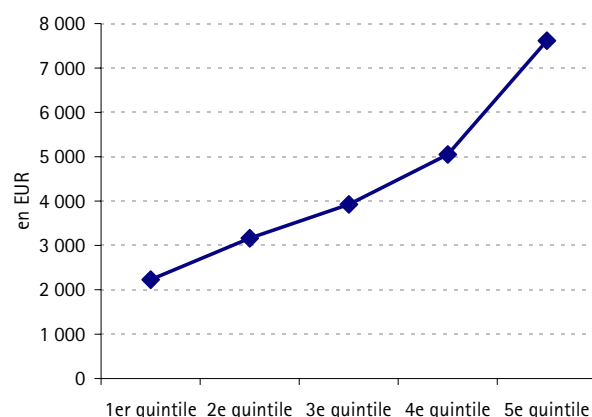
La dépense de consommation moyenne mensuelle par équivalent-adulte quant à elle s'élève à 2 775.97 EUR. Un membre d'un ménage du 1^{er} quintile c'est-à-dire les 20% des ménages ayant les niveaux de vie les plus faibles dépense 1 253.54 EUR contre 5 066.97 EUR pour un membre d'un ménage du 5^e quintile. Un membre d'un ménage 'pauvre' doit donc se contenter de moins de la moitié du budget moyen et d'un quart du budget d'un membre faisant parti d'un ménage figurant parmi les mieux lotis.

8.2.1 Les biens dont le poids budgétaire décroît régulièrement à mesure que l'on s'élève dans l'échelle des niveaux de vie

Le poids de l'alimentation dans le budget est d'autant plus élevé que le niveau de vie est faible. Cette situation se vérifie depuis très longtemps et dans tous les pays.

Ainsi les ménages du 1^{er} quintile de niveau de vie, consacrent 15.3% de leurs dépenses aux produits alimentaires tandis que cette part ne représente que 6.2% chez les ménages du 5^e quintile, ce qui correspond à un écart de plus de 9 points entre les quintiles extrêmes de niveau de vie.

Graphique 46: Dépenses de consommation moyenne mensuelle par ménage selon les quintiles de niveau de vie



Source: STATEC – EBM permanente

Autre constatation: La part prise par le poste 'Logement' diminue au fur et à mesure que le niveau de vie s'élève. Elle varie de quelque 37% chez les ménages les plus défavorisés à quelque 26% chez les ménages les plus aisés. Cet écart provient en partie de ce que les plus modestes sont plus souvent locataires (41% dans le 1^{er} quintile contre 11% dans le 5^e). Le poids du poste 'Loyers d'habitation réels' qui représente quelque 11% (241 EUR) du budget des plus défavorisés ne s'élève qu'à 1.6% (128 EUR) chez les plus riches. Comparés aux ménages du 5^e quintile, ceux du 1^{er} quintile consacrent près de 3 fois plus de leur budget pour les dépenses chauffage et d'éclairage.

Comme les dépenses de logement et notamment les dépenses pour chauffage et éclairage, les dépenses en communications (services postaux, achats de téléphones, abonnements téléphoniques, Internet) présentent les traits d'une dépense incompressible. Correspondant pour quelque 90% aux abonnements téléphoniques (fixes et mobiles) et à Internet, les parts budgétaires s'échelonnent de 3.3% pour les plus modestes à 1.7% pour les plus riches.

Tableau 42: Structure de la dépense mensuelle moyenne par ménage selon le quintile de niveau de vie

Liste des produits et services	1er quintile	2e quintile	3e quintile	4e quintile	5e quintile
Dépense en EUR					
Dépenses de consommation au total	2 226.57	3 163.10	3 926.13	5 051.48	7 615.66
Produits alimentaires et boissons non alcoolisées	340.56	400.06	408.51	429.56	474.45
Boissons alcoolisées et tabac	50.89	54.12	68.04	76.15	116.92
Articles d'habillement et articles chaussants	123.77	195.33	248.44	349.26	498.21
Logement, eau, électricité, gaz et autres combustibles	833.77	1 074.08	1 243.16	1 491.58	1 965.19
Ameublement, équipement ménager et entretien courant de la maison	97.65	166.26	226.27	368.27	708.88
Santé	58.84	84.28	113.71	138.35	176.49
Transports	212.46	379.39	532.03	790.56	1 642.87
Communication	73.92	83.75	96.41	101.26	126.88
Loisirs et culture	124.02	225.25	313.21	399.44	575.82
Enseignement	6.95	7.75	15.25	25.35	39.18
Restaurants et hôtels	127.22	228.17	314.07	433.16	631.89
Autres biens et services	176.51	264.63	347.04	448.53	658.89
Coefficient budgétaire en %					
Dépenses de consommation au total	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00
Produits alimentaires et boissons non alcoolisées	15.30	12.65	10.40	8.50	6.23
Boissons alcoolisées et tabac	2.29	1.71	1.73	1.51	1.54
Articles d'habillement et articles chaussants	5.56	6.18	6.33	6.91	6.54
Logement, eau, électricité, gaz et autres combustibles	37.45	33.96	31.66	29.53	25.80
Ameublement, équipement ménager et entretien courant de la maison	4.39	5.26	5.76	7.29	9.31
Santé	2.64	2.66	2.90	2.74	2.32
Transports	9.54	11.99	13.55	15.65	21.57
Communication	3.32	2.65	2.46	2.00	1.67
Loisirs et culture	5.57	7.12	7.98	7.91	7.56
Enseignement	0.31	0.24	0.39	0.50	0.51
Restaurants et hôtels	5.71	7.21	8.00	8.57	8.30
Autres biens et services	7.93	8.37	8.84	8.88	8.65

Source: STATEC - EBM permanente

8.2.2 Les biens dont le poids budgétaire s'accroît à mesure que l'on s'élève dans l'échelle des niveaux de vie

Situation inverse pour les dépenses consacrées au poste 'Transport' qui représente 9.5% du budget des ménages dans le 1^{er} quintile contre 21.6% pour les ménages du 5^e quintile. Cette divergence est exclusivement liée au poste 'Achats de véhicules', les parts relatives s'élevant à 2.1% respectivement 15.6%. En ce qui concerne les autres dépenses relatives au transport (Utilisation de véhicules personnels, Services de transport) aucune différence significative n'apparaît entre les 1^{er} et 5^e déciles.

Les parts budgétaires du poste 'Ameublement, équipement ménager et entretien courant de la maison' divergent également de façon assez

marquante entre les deux extrémités de la distribution des niveaux de vie. Pour les ménages les plus pauvres cette part représente 4.4%, tandis qu'elle est de 9.3% pour les ménages les plus favorisés.

Des différences assez nettes apparaissent également pour les postes 'Restaurants et hôtels' et 'Loisirs et culture' dont les parts budgétaires varient de 5.7% (1^{er} quintile) à 8.3% (5^e quintile) pour les restaurants et de respectivement 5.6% à 7.6% pour les loisirs.

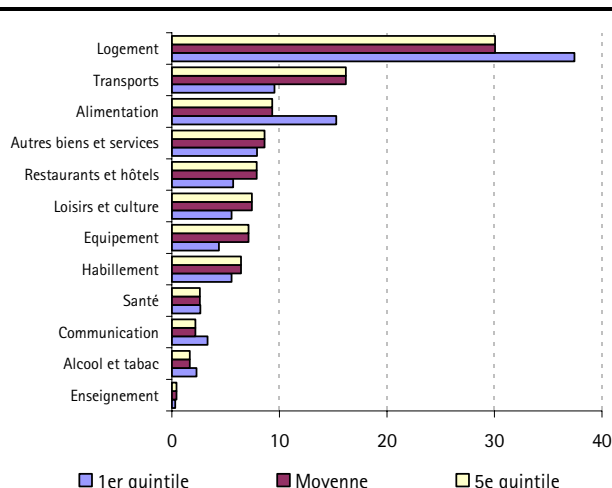
Bien que les dépenses consacrées à l'enseignement¹ ne représentent qu'un poids très faible (moins de 1%) dans la dépense totale des ménages, des différences assez nettes apparaissent entre les différents quintiles, la dépense annuelle moyenne s'échelonnant de quelque 7 EUR pour les plus défavorisés à 40 EUR pour les plus riches.

¹ Couvre uniquement les services d'enseignement. Ne couvre pas l'acquisition de matériel scolaire ou les services auxiliaires à l'enseignement (p.ex. services de cantines, d'hébergement, de transport etc.).

8.2.3 Les biens dont le poids budgétaire reste constant quel que soit le niveau de vie

Les dépenses relatives aux postes 'Articles d'habillement et articles chaussants', 'Santé' et 'Autres biens et services' représentent une part quasi constante de la dépense totale, quel que soit le niveau de vie.

Graphique 47: Poids budgétaires des différents postes de consommation



Source: STATEC – EBM permanente

En conclusion on peut constater que les contraintes budgétaires induisent des différences assez marquantes dans le comportement de consommation des ménages. Ces écarts sont notamment dus à la pression qu'exercent les besoins de base (alimentation, habillement, logement, ameublement et santé) sur le budget des plus modestes par rapport aux plus favorisés. Tandis que les ménages les plus démunis consacrent deux tiers (68%) de leurs dépenses de consommation à ces besoins fondamentaux, cette part ne s'élève qu'à 52% chez les ménages les plus aisés.

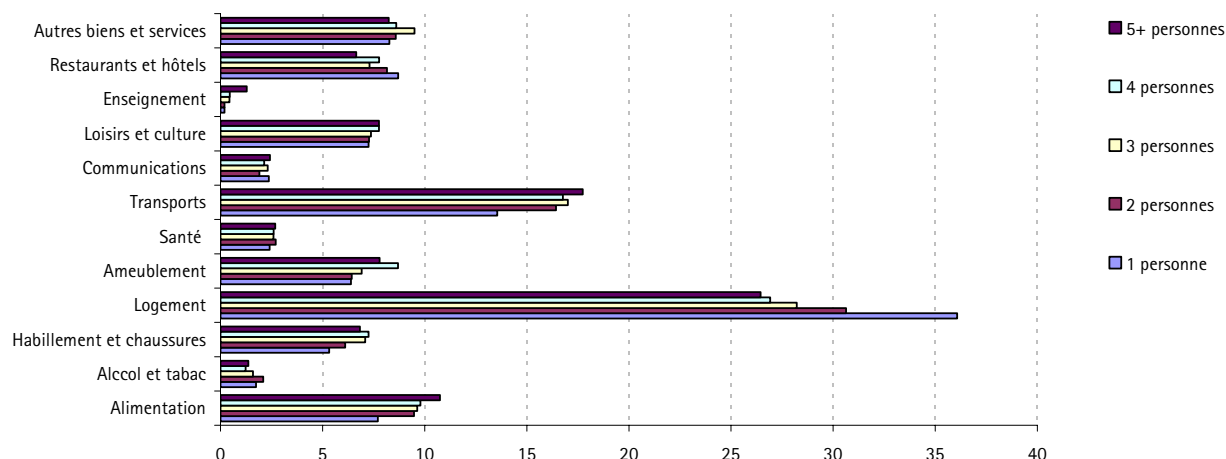
8.3 Différences dans la structure des dépenses de consommation selon la taille et la composition du ménage

Comme la catégorie socio-économique, la taille et la composition d'un ménage ont un impact non négligeable sur sa structure de dépenses de consommation.

Tandis qu'une personne vivant seule dépense en moyenne 2 969 EUR par mois, la dépense pour une personne vivant dans un ménage de 5 personnes et plus ne s'élève qu'à 2 198 EUR, soit un écart de quelque 770 EUR par mois.

La dépense mensuelle totale d'un ménage de 5 personnes et plus est cependant nettement supérieure à celle d'un ménage d'isolé. Il est clair que plus le nombre de personnes est élevé plus la dépense de consommation l'est. Elle s'échelonne de 2 969 EUR pour un ménage d'une personne à 6 080 EUR pour un ménage de 5 personnes et plus.

Graphique 48: Structure de la dépense de consommation par équivalent-adulte selon le nombre de personnes dans le ménage



Source: STATEC – EBM permanente

Certains postes pèsent moins chez les personnes les plus nombreuses, d'autres par contre pèsent plus.

Ainsi les dépenses consacrées au 'Logement', dépenses incompressibles, décroissent régulièrement avec le nombre de personnes, les dépenses par équivalent-adulte d'un ménage d'isolé étant 1.8 fois supérieures à celles d'un ménage de 5 personnes et plus. L'écart est de 490 EUR/mois en valeur et de quelque 10 points de pourcent en structure.

Situation inverse pour les postes 'Alimentation' et 'Transports' où la dépense de consommation est d'autant plus élevée que le nombre de personnes présentes dans le ménage l'est. Le poids de l'alimentation, qui s'accroît avec le nombre de personnes, s'élève à 7.70% pour un ménage d'une personne et à 10.75% pour un ménage de 5 personnes et plus, les parts budgétaires étant de respectivement 9.48, 9.64 et 9.79 pour les ménages de 2, 3 et 4 personnes. Pour ce qui est du poste 'Transport', on peut noter que les ménages les plus nombreux consacrent quelque 18% de leur budget à ce poste contre 13.5% pour les ménages d'isolés.

Comme la taille de ménage, la composition du ménage et l'âge des personnes influencent la structure des dépenses de consommation.

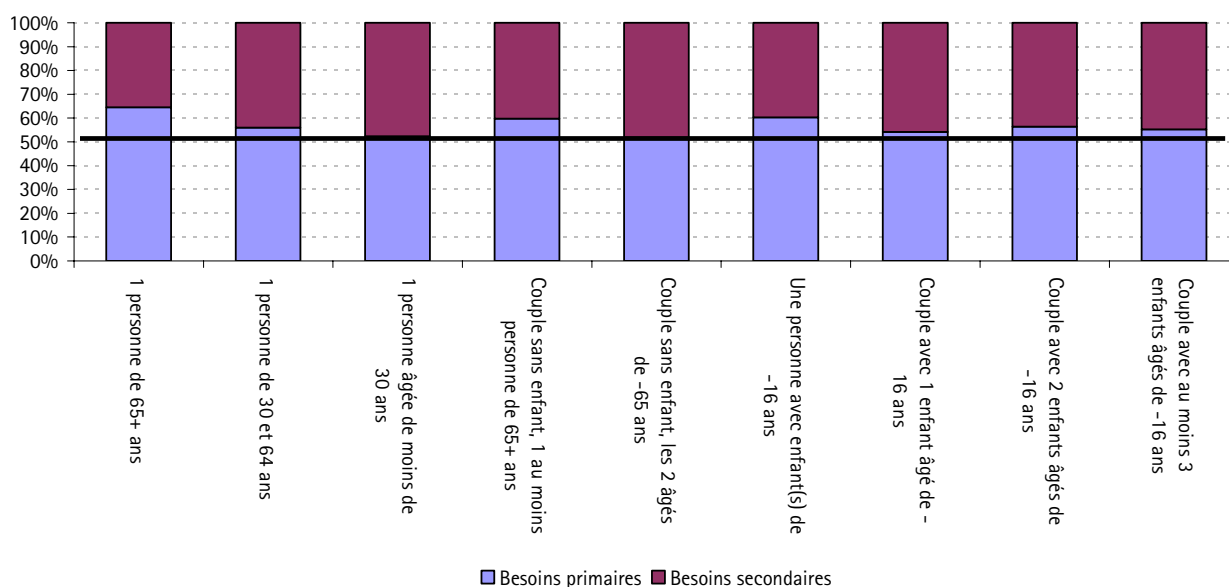
La dépense totale mensuelle d'une personne seule âgée de 30 à 64 ans n'est que légèrement supérieure à celle d'une personne seule âgée de 65 ans et plus

(3 016 € contre 2 867 € soit une différence de quelque +4.5%) mais la structure des dépenses est tout à fait différente. Tandis que les personnes seules âgées de 65 ans et plus consacrent près de deux tiers de leurs dépenses aux besoins de base (alimentation, habillement, logement, ameublement et santé), cette part ne s'élève plus qu'à 56% chez les personnes seules âgées de 30 à 64 ans et de 53% chez les personnes seules de moins de 30 ans.

En analysant de plus près la structure de consommation des couples sans enfants des différences notables se manifestent si on prend en considération l'âge des personnes. Ainsi, la dépense mensuelle moyenne d'un couple dont au moins un des partenaires est âgé de plus de 65 ans est de 758 EUR/mois inférieure à celle d'un couple où tous les deux sont en-dessous de 65 ans, la part consacrée aux besoins de base étant de près de 60% pour les couples âgés contre 52% pour les plus jeunes.

Autre facteur ayant une influence sur la structure de la consommation est la présence d'enfants dans le ménage. Ce sont les ménages monoparentaux qui sont les plus défavorisés avec une dépense mensuelle par équivalent-adulte qui est de quelque 600 EUR inférieure à celle d'un couple avec un enfant de moins de 16 ans, les premiers consacrant quelque 6% de leur budget de plus aux dépenses pour besoins de base que les seconds. Notons encore qu'en moyenne les dépenses de consommation des couples avec 1 enfant sont de 11% inférieures à celles des couples avec 2 enfants.

Graphique 49: Besoins primaires et besoins secondaires selon le type de ménage



Source: STATEC - EBM permanente

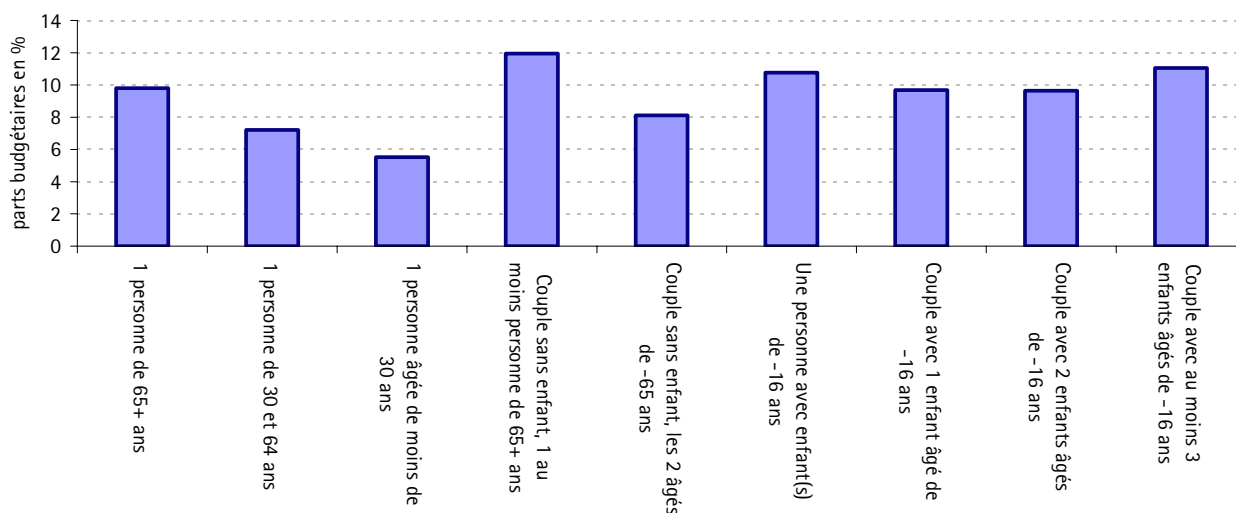
Les graphiques 50 à 55 montrent que les poids budgétaires des différents postes de consommation sont fortement influencés par la composition des ménages.

Avec près de 12%, ce sont les couples âgés qui sont en tête pour le poste 'Alimentation' suivi des couples avec 3 enfants et plus et les familles monoparentales. Les personnes isolées de moins de 30 ans présentent avec quelque 5.5% le coefficient budgétaire de loin le plus faible pour ce poste.

Pour ce qui est du poste 'Habillement', les différences sont moins marquées et s'échelonnent de quelque 4.2% pour les isolés de 65 ans et plus à 7.7% pour les couples avec 1 enfant de moins de 16 ans.

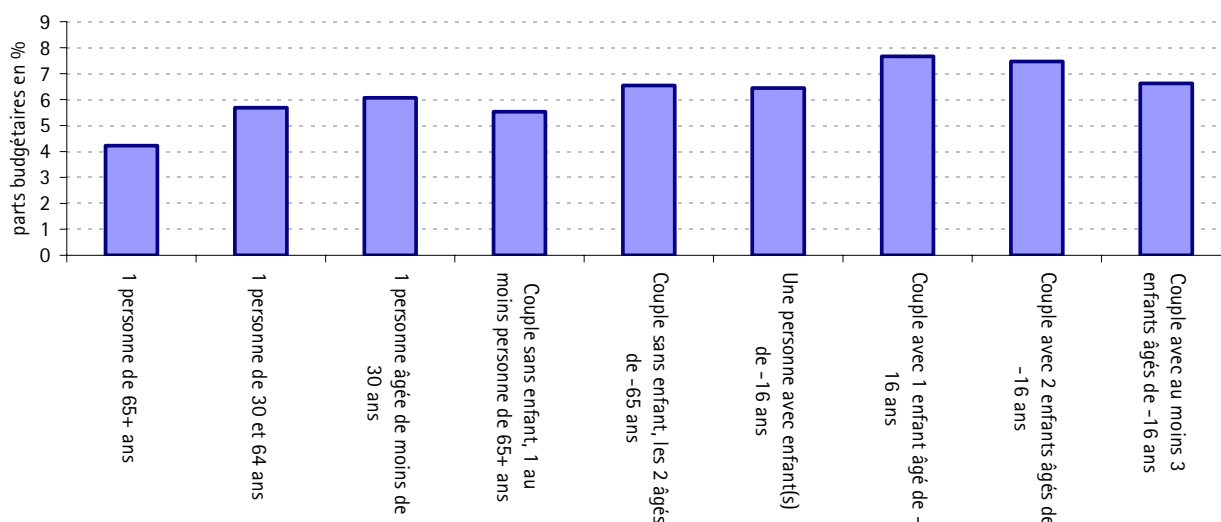
Le logement qui est de loin le poste le plus important pour tous les ménages n'importe leur taille ou leur composition, constitue néanmoins un poste de dépenses très discriminant entre les différents types de ménage. Il est beaucoup plus lourd pour les personnes seules et les familles monoparentales que pour les familles plus nombreuses les parts budgétaires variant de plus de 40% pour les ménages d'isolés âgés de 65+ ans à quelque 26% pour les couples avec 3+ enfants.

Graphique 50: Alimentation



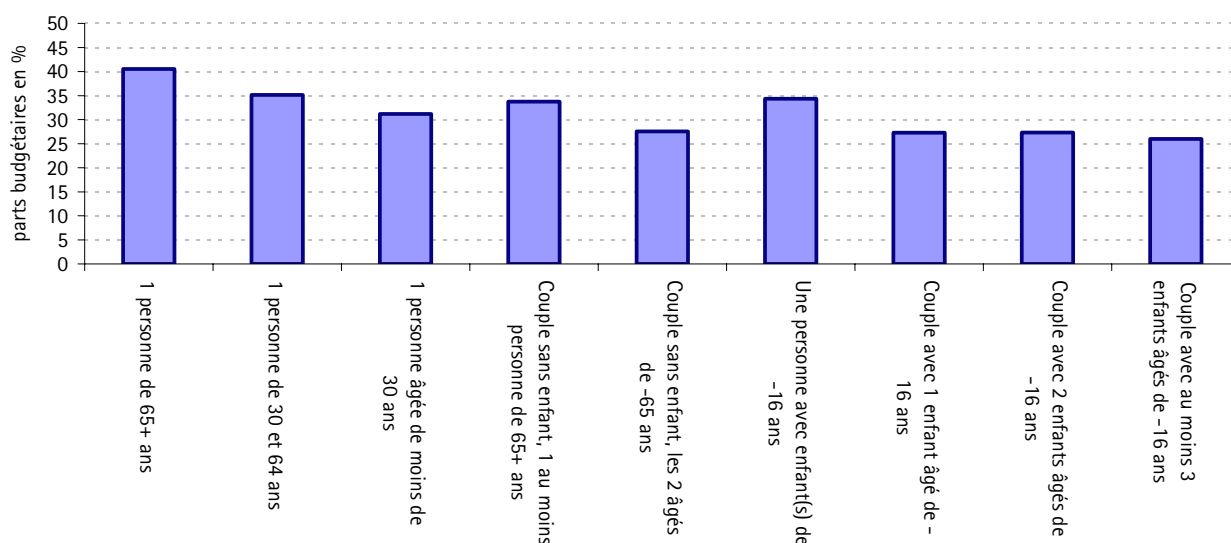
Source: STATEC - EBM permanente

Graphique 51: Habillement



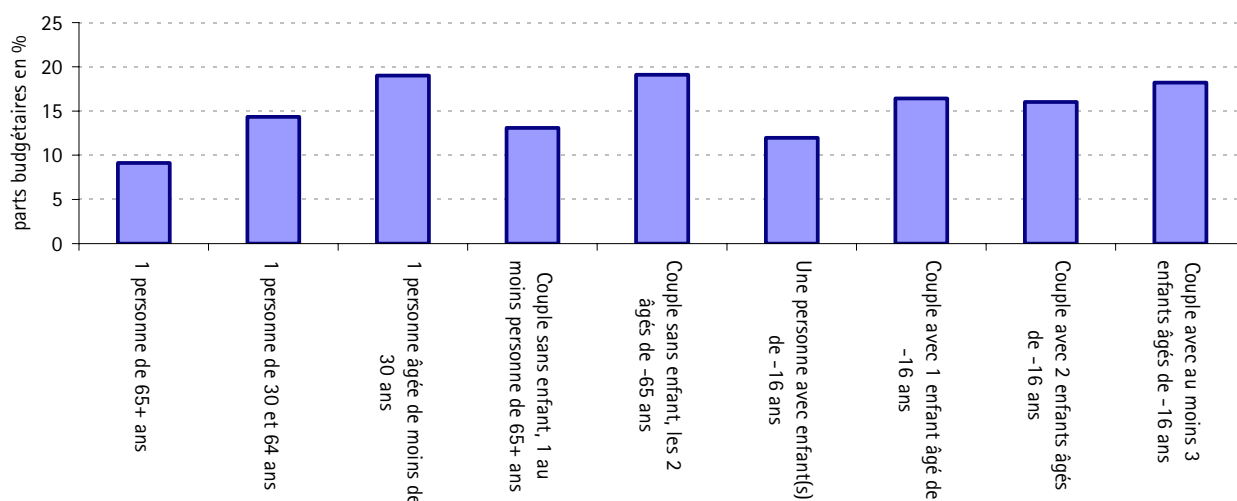
Source: STATEC - EBM permanente

Graphique 52: Logement



Source: STATEC - EBM permanente

Graphique 53: Transports



Source: STATEC - EBM permanente

C'est surtout l'âge qui influence le poids du poste 'Transports', la part consacrée passant de 9% pour les isolés âgés de 65 ans et plus à quelque 19% pour les isolés de moins de 30 ans et les couples sans enfants où les deux partenaires sont âgés de moins de 65 ans. Notons encore que les familles monoparentales, en moyenne plus défavorisées que les autres, consacrent quelque 12% de leur budget à ce poste.

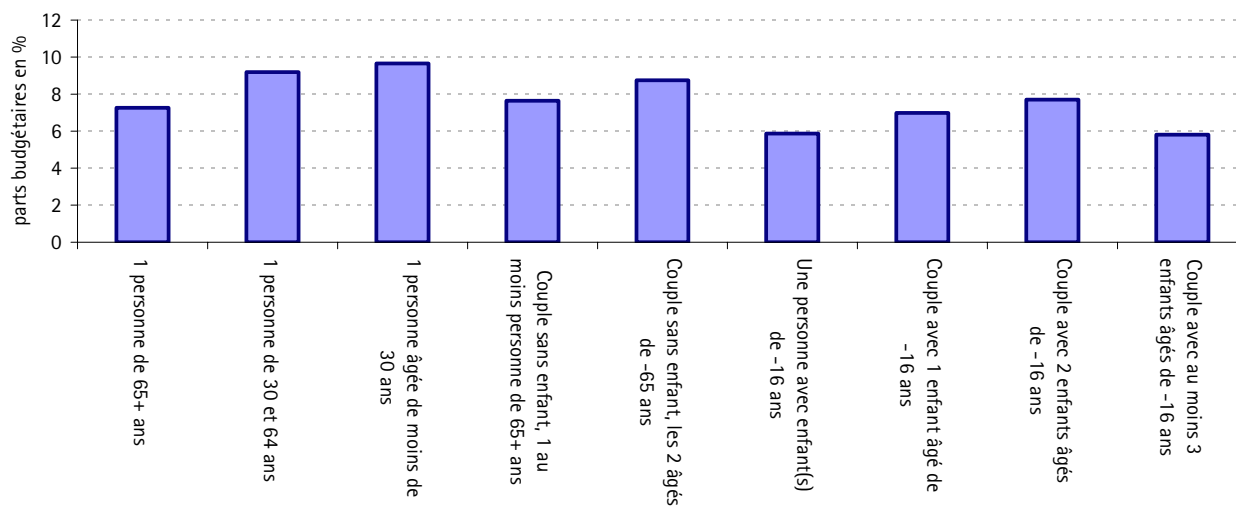
Les personnes seules âgées de moins de 30 ans, présentant, comme déjà énoncé plus haut, avec 5.5% la part budgétaire la plus faible pour le poste 'Alimentation' consacrent, en revanche, près de 10% de leur budget au poste 'Restaurants et hôtels'. Viennent ensuite les isolés de 30-64 ans et les couples

sans enfants âgés de moins de 65 ans avec des coefficients budgétaires de respectivement 9.2% et 8.7%. Tout au bout on retrouve les familles monoparentales et les couples avec 3 enfants et plus avec des parts de quelque 5.8%.

Plus on est âgé, plus la part du budget consacrée aux dépenses de santé est élevée. Ainsi, les personnes isolées âgées de 65 ans et plus dépensent en moyenne quelque 91 EUR par mois (poids budgétaire égal à 3.17%) et les couples sans enfants d'où au moins un des deux partenaires est âgé de 65 ans et plus quelque 129 EUR/mois ou encore quelque 86 EUR/mois équivalent-adulte (poids budgétaire égal à 3.10%). Avec 1.8% et 2.2% les parts que consacrent les isolés

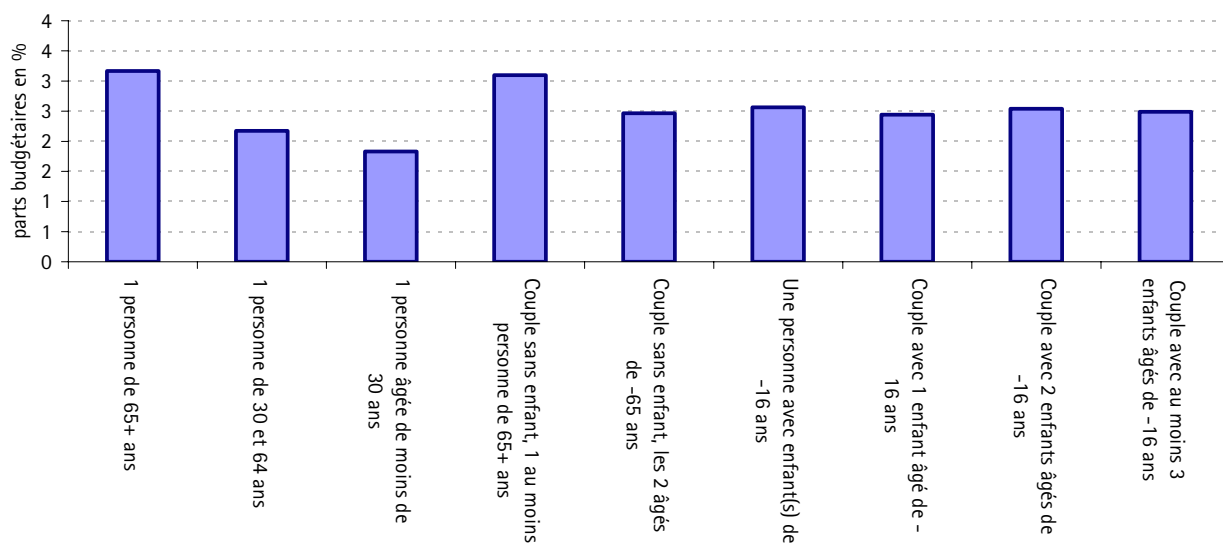
âgés de moins de 30 ans et les personnes seules de 30-64 ans sont de loin les plus faibles. Les poids budgétaires des autres types de ménages ne présentent que de très légères fluctuations se situant tous autour des 2.5%.

Graphique 54: Restaurants et hôtels



Source: STATEC - EBM permanente

Graphique 55: Santé



Source: STATEC - EBM permanente

8.4 La structure de consommation des retraités

Lors du recensement général de la population au 15 février 2001, environ un quart des ménages recensés était des ménages de 'retraités', c'est-à-dire des ménages où la personne de référence est à la retraite. Il s'avère dès lors intéressant d'analyser de plus près la structure des dépenses de consommation de ces ménages 'retraités'.

L'enquête 'Budget des ménages' étant une enquête réalisée auprès de la population des ménages privés, les personnes retraitées vivant dans des institutions ne sont pas prises en compte dans cette analyse.

8.4.1 Comparaisons avec d'autres types de ménages

Dans la présente section de ce rapport, on procédera à une comparaison des dépenses de consommation des ménages 'retraités' avec les ménages 'd'actifs en emploi' et l'ensemble des ménages.

Pour la première vague de l'enquête permanente sur les budgets des ménages la dépense de consommation moyenne mensuelle par unité de consommation s'élève à 2 775.97 EUR. Avec quelque 2 750 EUR, la dépense équivalent-adulte d'un ménage 'retraité' n'est que légèrement inférieure à la moyenne, les ménages d'actifs en emploi dépensant 117 EUR/mois (4%) par unité de consommation de plus que les retraités.

Tableau 43: Structure de la dépense mensuelle moyenne par unité de consommation

Liste des produits et services	Ensemble des ménages	Actifs en emploi	Retraités
			Dépense en EUR
Dépenses de consommation au total	2 775.97	2 868.09	2 750.66
Produits alimentaires et boissons non alcoolisées	250.91	235.91	293.13
Boissons alcoolisées et tabac	47.85	43.36	59.73
Articles d'habillement et articles chaussants	172.55	192.54	142.44
Logement, eau, électricité, gaz et autres combustibles	867.42	831.90	984.95
Ameublement, équipement ménager et entretien courant de la maison	192.12	209.82	172.91
Santé	71.36	67.11	80.82
Transports	435.72	499.72	337.72
Communication	60.93	66.32	48.18
Loisirs et culture	205.12	218.23	188.42
Enseignement	9.58	12.61	3.72
Restaurants et hôtels	223.57	242.94	210.56
Autres biens et services	238.84	247.63	228.09
			Coefficient budgétaire en %
Dépenses de consommation au total	100.00	100.00	100.00
Produits alimentaires et boissons non alcoolisées	9.04	8.23	10.66
Boissons alcoolisées et tabac	1.72	1.51	2.17
Articles d'habillement et articles chaussants	6.22	6.71	5.18
Logement, eau, électricité, gaz et autres combustibles	31.25	29.01	35.81
Ameublement, équipement ménager et entretien courant de la maison	6.92	7.32	6.29
Santé	2.57	2.34	2.94
Transports	15.70	17.42	12.28
Communication	2.19	2.31	1.75
Loisirs et culture	7.39	7.61	6.85
Restaurants et hôtels	8.05	8.47	7.65
Autres biens et services	8.60	8.63	8.29

Source: STATEC - EBM permanente

Le graphique suivant démontre que des différences assez nettes existent dans la structure de consommation des différents types de ménages, les postes se distinguant de plus étant le 'Logement', les 'Transports', l'Alimentation' et 'Habillement'.

Les dépenses consacrées au poste 'Logement', dont la part budgétaire est la plus importante pour tous les ménages, sont encore plus élevées, tant en valeur qu'en structure, pour les ménages de 'retraités' que pour les autres types de ménages. La part de leur budget est de près de 36% soit quelque 7 points supérieure à celle des 'actifs en emploi', l'écart entre ménages 'retraités' et la moyenne des ménages se chiffrant à 4.6 points. Une analyse plus fine de ce poste, qui outre les loyers réels des locataires et les loyers fictifs des propriétaires regroupent également les dépenses pour l'entretien et la réparation du logement, l'adduction d'eau et autres services relatifs au logement et pour l'électricité, le gaz et autres combustibles, montre que les différences sont encore plus marquées à l'intérieur de ce poste. Ainsi, les ménages 'retraités' qui sont pour près de 88% propriétaires de leur logement dépensent beaucoup moins pour les loyers réels (50% de moins que les 'actifs en emploi', soit 72.6 EUR/mois par unité de consommation), en revanche leur loyer imputé dépasse celui des 'actifs en emploi' de quelque 38% (703 EUR/mois par UC contre 510 EUR/mois par UC).

Un autre poste où les ménages de 'retraités' dépensent plus que les autres est l'alimentation. En moyenne ils dépensent, en valeur, quelque 57

EUR/mois par unité de consommation de plus que les ménages des 'actifs en emploi', les parts budgétaires respectifs étant de 10.66 pour les retraités et de 8.23 pour les 'actifs en emploi'.

A l'inverse, les dépenses consacrées au poste 'Habillement' diminuent si la personne de référence est à la retraite.

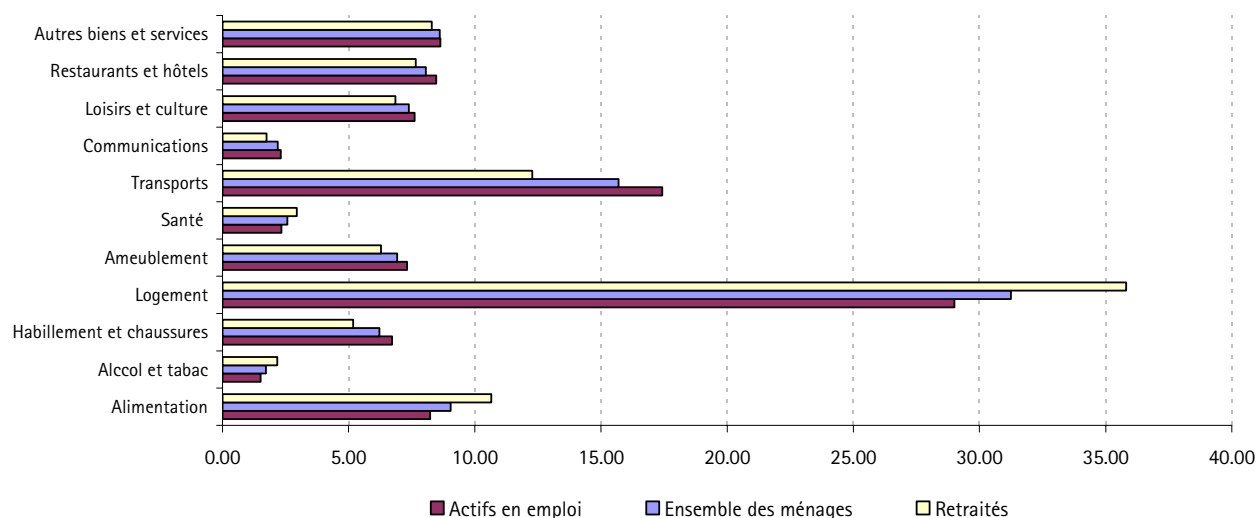
Nette différence également pour le poste 'Transports', les ménages dont la personne de référence est à la retraite dépensant, en valeur, par unité de consommation, 1.5 fois moins que les ménages 'd'actifs en emploi' et 1.3 fois moins que la moyenne des ménages.

8.4.2 Les ménages de 'retraités' selon l'âge de la personne de référence

Parmi les ménages dont la personne de référence est retraitée, on peut réaliser une distinction plus fine selon l'âge de cette personne de référence.

Avec une dépense mensuelle par unité de consommation de quelque 2 930 EUR ce sont les ménages des 60 à 69 ans qui ont les dépenses les plus importantes. Elle est de quelque 9% supérieure à celle d'un ménage de 70 à 79 ans et même de 20% supérieure à celle d'un ménage retraité de 80 ans ou plus. On pourrait en conclure que la dépense diminue avec l'âge.

Graphique 56: Parts budgétaires des retraités, des actifs en emploi et de l'ensemble des ménages



Source: STATEC – EBM permanente

Tableau 44: Structure des dépenses de consommation des ménages retraités selon l'âge

Liste des produits et services	-60 ans	60-69 ans	70-79 ans	80 ans et plus
	Dépense en EUR			
Dépenses de consommation au total	2 553.56	2 927.79	2 678.81	2 445.10
Produits alimentaires et boissons non alcoolisées	267.72	305.47	287.30	293.63
Boissons alcoolisées et tabac	45.36	73.14	54.61	34.32
Articles d'habillement et articles chaussants	149.03	157.86	128.00	113.01
Logement, eau, électricité, gaz et autres combustibles	792.57	1 038.45	980.93	1 026.40
Ameublement, équipement ménager et entretien courant de la maison	164.38	167.03	181.19	181.93
Santé	83.83	79.38	82.61	76.11
Transports	387.47	361.68	325.37	187.80
Communication	53.14	51.50	45.39	34.91
Loisirs et culture	186.72	212.57	172.07	134.81
Enseignement	8.25	4.28	1.81	1.75
Restaurants et hôtels	199.41	231.82	197.37	173.53
Autres biens et services	215.68	244.61	222.17	186.88
	Coefficient budgétaire en %			
Dépenses de consommation au total	100.00	100.00	100.00	100.00
Produits alimentaires et boissons non alcoolisées	10.48	10.43	10.72	12.01
Boissons alcoolisées et tabac	1.78	2.50	2.04	1.40
Articles d'habillement et articles chaussants	5.84	5.39	4.78	4.62
Logement, eau, électricité, gaz et autres combustibles	31.04	35.47	36.62	41.98
Ameublement, équipement ménager et entretien courant de la maison	6.44	5.71	6.76	7.44
Santé	3.28	2.71	3.08	3.11
Transports	15.17	12.35	12.15	7.68
Communication	2.08	1.76	1.69	1.43
Loisirs et culture	7.31	7.26	6.42	5.51
Enseignement	0.32	0.15	0.07	0.07
Restaurants et hôtels	7.81	7.92	7.37	7.10
Autres biens et services	8.45	8.35	8.29	7.64

Source: STATEC – EBM permanente

Comment alors expliquer que les ménages de retraités de moins de 60 ans ont des dépenses qui soient inférieures de quelque 15%. Une explication pourrait être que la taille moyenne des ménages des "jeunes" retraités est sensiblement plus élevée que celle des autres ménages de retraités, en l'occurrence 2.5 personnes contre 1.4 personnes pour les 80 ans ou plus. Des dépenses incompressibles comme le 'Logement' pèsent beaucoup moins dans un ménage plus nombreux que dans un ménage d'isolé. Ainsi, la part budgétaire que consacrent les "jeunes" retraités à ce poste est de 31% contre 42% pour les retraités les plus âgés.

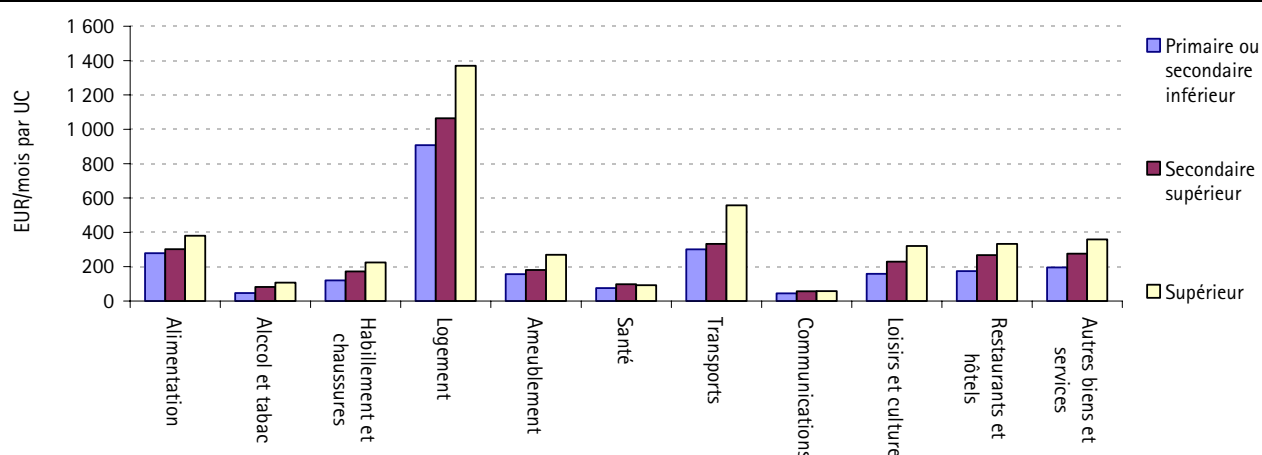
La baisse de consommation la plus importante concerne les 'Transports'. Dans la section précédente on a déjà constaté que les ménages de 'retraités' dépensent 1.5 fois moins que les ménages 'd'actifs en emploi' et 1.3 fois moins que la moyenne des ménages. Cet écart s'accroît progressivement avec l'âge de la personne en retraite, s'échelonnant de quelque 390 EUR/mois par UC pour les "jeunes"

retraités à quelque 190 EUR/mois pour les ménages de retraité de 80 ans ou plus, les parts budgétaires étant de respectivement 15.2 et 7.7.

D'autres postes qui diminuent sensiblement avec l'âge sont 'Loisirs et culture', 'Habillement' et 'Restaurants et hôtels'.

8.4.3 Les ménages de 'retraités' selon le niveau d'instruction de la personne de référence

Niveau d'instruction et revenu étant étroitement corrélé, il n'est pas surprenant que les dépenses de consommation par UC d'un ménage de retraité où la personne de référence est détenteur d'un diplôme de l'enseignement supérieur soient 1.7 fois plus élevées que celles d'un ménage où la personne de référence n'a achevé que le niveau d'instruction primaire ou secondaire inférieure.

Graphique 57: Dépense en EUR par unité de consommation selon le niveau d'instruction de la personne retraitée

Source: STATEC – EBM permanente

Le graphique 57 montre que les dépenses en valeur des détenteurs d'un diplôme universitaire sont généralement plus élevées pour tous les postes de consommation à l'exception du poste 'Santé' où les dépenses des détenteurs d'un diplôme d'un fin d'études secondaires sont légèrement supérieures aux autres catégories.

Pour ce qui est des coefficients budgétaires, la situation se présente un peu plus nuancée. Bien que le poids des différents postes de consommation ne varie que légèrement, il faut constater que la part budgétaire consacrée aux dépenses pour les besoins de base tels que 'Alimentation', 'Habillement', 'Logement', 'Ameublement' et 'Santé' est d'autant plus importante que le niveau d'instruction est plus faible. Ainsi, les ménages les moins éduqués consacrent quelque 62.5% de leur budget à ces dépenses contre 57.2% pour les ménages avec les plus hauts niveaux d'instruction, soit un écart de 5.3 points.

9. Pauvreté et exclusion

9.1 Qui est pauvre?¹

Dans le présent rapport, il sera essentiellement question de la pauvreté monétaire. En réalité, la pauvreté est, sans doute, multidimensionnelle, allant au-delà du simple manque de ressources matérielles. Ainsi, le sociologue Peter Townsend a placé son analyse de la pauvreté dans le cadre plus large des conditions d'existence ou des privations. D'après lui une privation provient de l'exclusion du mode de vie dominant déterminé par les pratiques sociales. Cette exclusion peut concerner des domaines aussi divers que l'alimentation, l'habillement, l'habitat et l'environnement d'une personne, en général.

On ne peut cependant difficilement nier que des ressources matérielles insuffisantes constituent souvent un indice de pauvreté.

Classer une population en pauvres et non pauvres nécessite la fixation d'un seuil de pauvreté permettant de séparer ces deux sous-populations. Comme le relèvent beaucoup de spécialistes en la matière, la définition d'un tel seuil revête un caractère normatif dépassant les simples considérations statistiques. L'autre aspect du problème, la mesure d'un tel seuil, est bien du domaine de la statistique.

Pour appréhender l'importance du phénomène de la pauvreté dans une société il faut donc répondre à deux questions. Il faut tout d'abord se mettre d'accord sur la définition d'une norme sociale pour évaluer le seuil de pauvreté. Vient ensuite la question de l'estimation statistique du seuil retenu.

Choisir un seuil de pauvreté

Dans la littérature théorique traitant de cette question, on trouve deux grandes approches. La première, associée souvent aux analyses du sociologue Peter Townsend mentionné plus haut, insiste sur la dimension relative de la pauvreté. L'économiste

Amartya Sen, quant à lui, met plutôt en avant son caractère absolu². Avec un seuil de pauvreté relatif, on peut avec un même revenu être pauvre dans une certaine société ou à une certaine époque et ne plus l'être dans un autre environnement social ou historique. L'existence de certains besoins fondamentaux que Sen appelle les "capabilities" fait plutôt référence à un noyau absolu de la pauvreté.

L'opposition entre ces deux écoles est, en réalité, moins tranchée qu'il n'y paraît puisque même les tenants de la pauvreté absolue admettent que la satisfaction des besoins jugés fondamentaux peut varier dans le temps et dans l'espace. Un exemple souvent cité a trait à l'habillement. Se vêtir de manière décente exigerait d'autres habits aujourd'hui qu'il y a trente ans.³

Les méthodologies pour construire ces deux sortes de seuils ne sont évidemment pas les mêmes. Les seuils relatifs de pauvreté sont établis par référence à un certain niveau de revenu tiré de la distribution afférente dans l'ensemble de la population (généralement une certaine fraction d'une des valeurs centrales). Les seuils absolus font appel au coût d'un panier de biens et services jugé indispensable pour vivre. Les adaptations de la valeur d'un tel panier se font le plus souvent en l'indexant à la seule évolution des prix des produits qu'il contient. Cette dernière façon de procéder, toujours en usage aux États-Unis soulève évidemment de nombreuses critiques parce qu'elle ne tient justement pas compte de changements intervenus dans les modes de vie.

L'avantage des seuils relatifs serait qu'ils sont adaptés, de par leur méthode de construction, à l'évolution de l'ensemble des revenus. Si ce seuil correspond par exemple à un certain pourcentage du revenu moyen, il est clair qu'il augmente lorsqu'une grande majorité de la population bénéficie d'une hausse de leurs revenus.

¹ Les développements de ce paragraphe se basent sur des articles de Pierre CONCIALDI et Stéfan LOLLIVIER cités dans les références.

² Le père de cette approche est Rowntree qui a publié des études sur le sujet dans les années 1930 (voir article de LOLLIVIER).

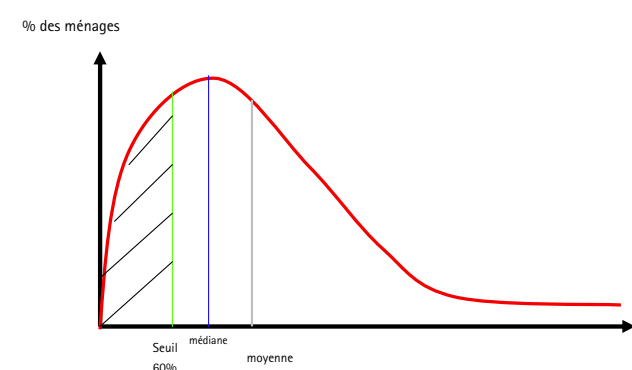
³ Karl MARX avait déjà insisté sur le caractère historique des moyens nécessaires pour la reproduction de la force de travail.

La définition du seuil relatif de pauvreté exige de se mettre d'accord sur deux points:

- quelle norme de référence retenir: moyenne ou médiane¹?
- quel pourcentage de cette norme de référence choisir?

Concernant la norme de référence, c'est la médiane qui est actuellement favorisée par rapport à la moyenne. On dit que le choix d'une des deux révèle un certain degré d'aversion pour les inégalités. Se décider pour le revenu médian au lieu du revenu moyen serait le signe d'une moindre aversion pour l'inégalité. Il est clair que, vu l'allure de la courbe de distribution des revenus, la moyenne est plus élevée que la médiane et que le seuil de pauvreté le sera alors également. Un argument en faveur de la médiane est de nature statistique et consiste à dire qu'elle est moins sensible aux valeurs extrêmes souvent jugées aberrantes. On pourrait répliquer que les données brutes collectées sont normalement corrigées pour éliminer ces "outliers". Il existe d'autres arguments justifiant le choix de la médiane. Beaucoup de statisticiens² sont d'avis que dans le cas d'une distribution étalée à droite, comme l'est celle des revenus, la moyenne arithmétique n'est non seulement pas significative mais peut encore induire en erreur. Des valeurs élevées peuvent faire en sorte que la moyenne arithmétique se situe à droite de la partie de la distribution où se concentre la masse des revenus.

Graphique 58: Distribution des revenus et seuil de pauvreté



Source: STATEC

Pour ce qui est du pourcentage de la norme de référence, il est difficile de le justifier de manière purement statistique. Retenir 70%, donnera évidemment un taux de pauvreté plus élevé que 30%.

Si pendant longtemps, EUROSTAT a retenu un seuil de 50% du revenu moyen, aujourd'hui ce seuil est fixé à 60% du revenu médian, les deux étant en réalité très proches l'un de l'autre. Ce seuil de 60% du revenu médian a été décidé par le Conseil européen de Laeken.

Classer comme pauvres des ménages se trouvant juste en dessous du seuil de pauvreté et comme non pauvres ceux qui, grâce à un revenu à peine supérieur, se situent de l'autre côté peut soulever des critiques. Le choix du seuil de pauvreté peut donc paraître quelque peu arbitraire et la plupart des experts recommandent d'en tester plusieurs pour examiner les conséquences sur les taux de pauvreté. Une autre solution est de mesurer la gravité de la pauvreté à l'aide d'indicateurs montrant la distance par rapport au seuil de pauvreté. En raison de la taille souvent très réduite du sous-échantillon de ménages considérés comme pauvres, ces indicateurs peuvent cependant manquer de fiabilité.

9.2 Les indicateurs de pauvreté dans la statistique officielle

Au Luxembourg, aucune administration ou autre instance n'a mandat de publier un seuil de pauvreté officiel qui serait utilisé pour fixer des minima sociaux (salaire social minimum, revenu minimum garanti,...). Le seul cadre officiel pour l'élaboration de tels indicateurs se situe au niveau communautaire. Le Traité d'Amsterdam a introduit la lutte contre l'exclusion sociale dans les dispositions relatives à la politique sociale de l'Union (articles 136 et 137 CE). Le Conseil européen de Lisbonne de mars 2000 a souligné que l'étendue de la pauvreté et de l'exclusion sociale était inacceptable et que l'inclusion sociale sera un élément essentiel de la stratégie de l'Union pour la décennie prochaine. Parmi les objectifs de cette stratégie figuraient une croissance économique durable, une amélioration quantitative et qualitative de l'emploi et une plus grande cohésion sociale.

¹ Pour être précis, il s'agirait en fait de la moyenne arithmétique. La médiane qui divise une distribution en deux parts égales a déjà été définie à plusieurs reprises dans cette publication.

² Article de Peter SEMRAU et Hans-Jürgen STUBIG cité dans les références.

Le Sommet de Nice en décembre de la même année a confirmé ces objectifs et a décidé de choisir la méthode de coordination ouverte pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale dans l'UE.

La mise en œuvre de cette approche implique la définition d'objectifs acceptés par l'UE dans sa globalité, l'élaboration de plans d'action nationaux d'inclusion sociale (PANIncl) en vue de la réalisation de ces objectifs et la publication de rapports périodiques de suivi. Un ensemble de 18 indicateurs a été mis en place au Conseil de Laeken en décembre 2001. Cette batterie d'indicateurs a été révisée par le Comité de Protection Sociale de l'UE pour y inclure d'autres éléments relatifs à l'exclusion sociale. Depuis 2006, un ensemble d'indicateurs parallèles a été élaboré par ce même Comité afin de définir une série

réduite d'indicateurs, les "overarching indicators" qui puissent répondre aux objectifs de cohésion sociale et d'interaction opératoire entre les objectifs de Lisbonne et la stratégie de développement durable de l'UE.

Au tableau ci-dessous figurent les 21 indicateurs révisés de Laeken, les indicateurs grisés représentant les indicateurs monétaires.

Au Luxembourg, ces indicateurs monétaires basés sur les données de l'EU-SILC (avant L'EUROPANEL) sont élaborés en commun par le STATEC et le CEPS/INSTEAD. Leur visibilité pour le public a été nettement améliorée grâce à la publication, par le STATEC, des rapports sur le travail et la cohésion sociale, le présent rapport en étant la 4^{ème} édition.

Indicateurs de Laeken		2007
Indicateurs Primaires		
1	Taux de risque de pauvreté (seuil fixé à 60% du revenu national médian équivalent)	13.5%
2	Seuils de risque de pauvreté (personne isolée)	17 935 EUR
3	Ratio interquintiles S80/S20	4
4	Taux de risque de pauvreté persistante	6.8%
5	Ecart médian relatif du taux de pauvreté	19%
6	Cohésion régionale	/
7	Taux de chômage de long terme	1.2%
8	Personnes vivant dans des ménages sans emploi	4%
9	Jeunes ayant quitté prématurément l'école et ne suivant ni étude ni formation	15.1%
10	Part des jeunes ayant un niveau de lecture inférieur ou égal au premier niveau de l'étude PISA	/
11	Espérance de vie	76.8 ans
12	Ecart de taux d'emploi des immigrants	7.9%
Indicateurs secondaires		
13	Dispersion autour du seuil de risque de pauvreté (50% de la médiane)	7%
14	Taux de risque de pauvreté (seuil fixé à un point du temps)	/
15	Taux de risque de pauvreté (avant transferts sociaux)	39%
16	Coefficient de Gini	0.27
17	Taux de risque de pauvreté persistante (50% du revenu équivalent médian national)	/
18	Taux de risque de pauvreté des personnes en emploi	9.8%
19	Part du taux de chômage de long terme (total de la population sans emploi de long terme rapporté au total de la population sans emploi)	28.7%
20	Taux de chômage de très long terme	/
21	Personnes à faible niveau d'éducation	34.3%

9.3 Le taux de risque de pauvreté au Luxembourg

9.3.1 Méthode de calcul

Le taux de risque de pauvreté¹ est établi à partir de la distribution des revenus disponibles équivalents adulte par ménage décrite à la section 6.2. Il est tenu compte de la taille et de la composition des ménages en divisant le revenu disponible total d'un ménage par le nombre d'unités de consommation (équivalents-adultes) afférent.

Dans cette distribution on prend la médiane des revenus équivalents-adultes qui divise la population des ménages en deux parties égales, l'une se situant en dessous de cette valeur, l'autre au-dessus. Ce revenu équivalent-adulte est ensuite multiplié par 0.6 afin d'obtenir un seuil de pauvreté égal à 60% du revenu médian. En 2007, ce seuil s'est élevé à 1 495 EUR.

Si ce seuil se calcule au niveau du ménage, les chiffres sur la pauvreté se rapportent en fait aux individus vivant dans ces ménages, chaque personne du ménage se voyant attribuée le revenu équivalent obtenu pour l'ensemble du ménage. Et c'est sur la distribution des individus et non des ménages que se base le taux de pauvreté. Un taux de pauvreté de x% ne veut donc pas dire que x% des ménages sont pauvres mais que x% des personnes dans la population considérée vivent dans des ménages classés comme pauvres.

9.3.2 Aperçu de l'état de la pauvreté

En 2007, 13.5% de la population font partie de ménages dont le revenu-équivalent-adulte a été inférieur au seuil de pauvreté. C'est ce pourcentage qui représente le taux de pauvreté. Vu l'erreur d'échantillonnage, on peut uniquement affirmer qu'il y a 95% de chances qu'il a été compris entre 12.44% et

14.50%. L'intervalle de confiance s'étant situé entre 12.91% et 15.13% en 2006, aucun jugement, statistiquement fondé, sur l'évolution au cours des années considérées n'est possible.

Tableau 45: Taux de risque de pauvreté en 2006 et 2007

	2006	2007
Taux de risque de pauvreté	14	13.5
Intervalle de confiance	[12.905 , 15.133]	[12.438 , 14.498]

Source: STATEC, Enquête EU-SILC

Taux de risque de pauvreté et seuils de pauvreté

Sous 9.1, on a vu que différents choix concernant la fixation du seuil de pauvreté sont possibles, qui ne restent pas sans conséquences pour les taux de pauvreté. Au tableau suivant, c'est toujours la médiane (à l'exclusion de la moyenne) qui est considérée, mais les pourcentages déterminant le seuil varient de 40% à 70%. En comparant, pour 2007, les taux de pauvreté aux différents seuils considérés, on remarque que le nombre de personnes classées comme pauvres augmente fortement (il est multiplié par 3.2), lorsqu'on passe de 40% à 50% du revenu médian. Une proportion relativement importante d'individus se retrouvent donc dans cette partie de la distribution des revenus. Entre les deux intervalles de seuil suivants, les facteurs de multiplication ne sont resp. que de 1.8 et 1.6.

Pour juger de l'évolution du taux de pauvreté sur la période 1994-2007, il ne faut pas perdre de vue que ces taux sont extraits de plusieurs enquêtes avec des échantillons différents. Entre 1994 et 2001, il y a les deux premières vagues du PSELL². Après c'est l'EU-SILC.

Sur l'ensemble de la période, le taux de pauvreté s'est élevé en moyenne à 12.3% et aucune tendance ne se dégage vraiment, même si les taux de ces trois dernières années ont été supérieurs à la moyenne.

¹ Dans le rapport, on utilisera indifféremment les expressions de taux de pauvreté et de taux de risque de pauvreté. Cette dernière suggère que les ménages ou personnes concernés ne seraient pas obligatoirement pauvres, mais que vu leur position dans la distribution des revenus, ils courent le risque de se voir exclus du mode de vie dominant.

² Panel Socio-Economique "Liewen zu Lëtzebuerg" réalisé par le CEPS/INSTEAD.

Tableau 46: Taux de risque de pauvreté selon le seuil de pauvreté choisi 1995 – 2007

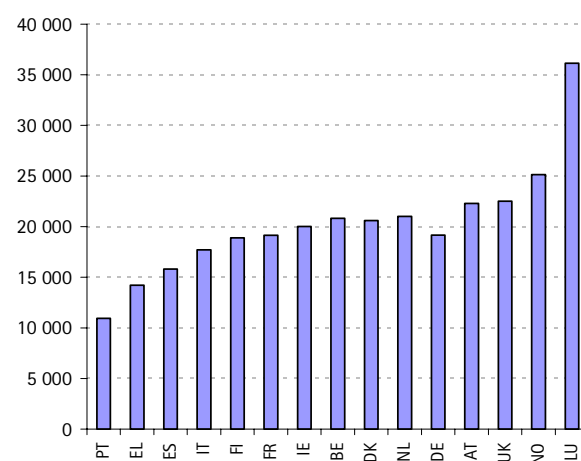
Revenus disponibles médians, seuils et taux de pauvreté au Luxembourg (en euros courants/mois)													
Années	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2003	2004	2005	2006	2007
Médiane du revenu disponible des ménages	2529	2680	2727	2823	2797	2979	3194	3409	3581	3790	3844	3979	3992
Médiane du revenu disponible des ménages/UC	1598	1653	1671	1746	1774	1870	1957	2080	2151	2254	2372	2473	2491
Seuil de pauvreté : 40 % médiane	639	661	668	698	710	748	783	832	860	901	949	989	996
Taux de pauvreté : 40% médiane	2.2	1.1	1.5	1.9	2.3	1.4	2.2	1.3	2.4	3.4	2.6	3.2	2.3
Seuil de pauvreté : 50 % médiane	799	827	836	873	887	935	979	1040	1075	1127	1186	1237	1246
Taux de pauvreté : 50% médiane	6.6	4.6	5.1	6.3	5.9	6	5.8	5.3	5.4	6.4	6.9	8.1	7.4
Seuil de pauvreté : 60 % médiane	959	992	1003	1048	1064	1122	1174	1248	1290	1352	1423	1484	1495
Taux de pauvreté : 60% médiane	13.2	11	11.1	12.2	12.5	12.1	11.9	12.1	11.1	12.4	13	14	13.5
Seuil de pauvreté : 70 % médiane	1119	1157	1170	1222	1242	1309	1370	1456	1505	1578	1660	1731	1744
Taux de pauvreté : 70% médiane	21.4	19.5	19.6	20.9	21.7	19.8	20.2	20.1	18.5	20	19.6	21.5	21.7

Source: Ceps (d'après Population et Emploi, n°1, janvier 2004) jusqu'en 2001. Calculs STATEC de 2003 à 2007

La position très favorable du Luxembourg en matière de niveau de vie est illustrée par les deux graphiques suivants où figurent les seuils de pauvreté pour un certain nombre de pays européens. C'est le seuil à 60% du revenu médian annuel exprimé en parités de pouvoir d'achat (PPA)¹ qui a été retenu.

Le premier de ces graphiques a trait à un ménage formé par un couple et deux enfants âgés de moins de 14 ans. Au Luxembourg, le seuil de pauvreté correspondant s'élève à 36 136 EUR et est donc nettement supérieur à ceux observés dans d'autres pays. En Allemagne et en France il se situe autour de 19 150 EUR, le seuil belge étant un peu plus élevé avec 20 822 EUR.

Vu le mode de calcul² des seuils pour les différents types de ménages (taille et composition), les écarts relatifs entre pays restent les mêmes si l'on considère les ménages composés d'un adulte vivant seul.

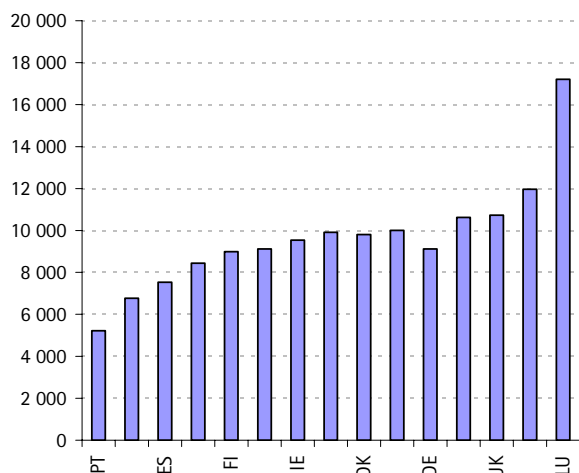
Graphique 59: Seuil de risque de pauvreté (à 60% du revenu médian annuel et exprimé en PPA) pour les couples avec deux enfants de moins de 14 ans – Pays sélectionnés

Source: STATEC, Enquête EU-SILC 2007

¹ L'INSEE définit la parité de pouvoir d'achat (PPA) comme un taux de conversion monétaire qui permet d'exprimer dans une unité commune les pouvoirs d'achat des différentes monnaies. Ce taux exprime le rapport entre la quantité d'unités monétaires nécessaire dans des pays différents pour se procurer le même "panier" de biens et de services. Ce taux de conversion peut être différent du "taux de change"; en effet, le taux de change d'une monnaie par rapport à une autre reflète leurs valeurs réciproques sur les marchés financiers internationaux et non leurs valeurs intrinsèques pour un consommateur.

² Le point de départ est le seuil en revenu équivalent adulte d'un ménage formé par une personne. Les seuils pour les ménages ayant une autre composition s'obtiennent en multipliant le premier par le nombre d'unités de consommation affecté à ce ménage.

Graphique 60: Seuil de risque de pauvreté (à 60% du revenu médian annuel et exprimé en PPA) pour un adulte vivant seul – Pays sélectionnés



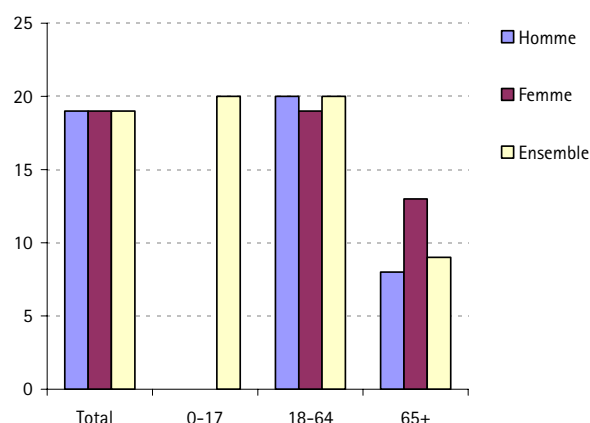
Source: STATEC, Enquête EU-SILC 2007

Gravité de la pauvreté

Dans la partie introductive à ce chapitre, on a attiré l'attention sur le caractère quelque peu arbitraire du classement des ménages ou personnes en pauvres et non pauvres, quelques EUR de plus ou de moins pouvant faire la différence. Pour mieux situer les pauvres par rapport au seuil fatidique, un indicateur spécifique a été élaboré. Il est basé sur l'écart, en pour cent, entre le seuil de pauvreté retenu et le revenu médian des personnes considérées comme pauvres.

En 2007, cette différence relative a été égale à 19%. Le seuil de pauvreté par équivalent-adulte s'étant élevé à 1 495 EUR, le revenu médian correspondant des pauvres a donc été égal à 1 256 (1495/1.19). Cela signifie que la moitié des personnes classées comme pauvres ont eu un revenu par équivalent-adulte compris entre 1 256 EUR et 1 495 EUR. Vu que cet écart n'est pas trop important, des mesures politiques engendrant une augmentation du niveau de vie de ces personnes seraient susceptibles de faire passer une bonne partie d'entre eux dans la population non pauvre. On notera que l'indicateur en question baisse de moitié chez les 65 ans et plus.

Graphique 61: Ecart médian relatif du taux de risque de pauvreté 2007

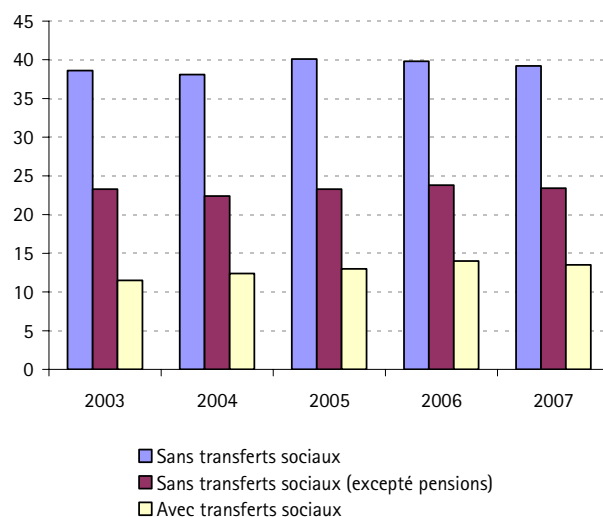


Source: STATEC, Enquête EU-SILC 2007

Taux de risque de pauvreté et transferts sociaux

La réduction des taux de pauvreté par le biais des transferts sociaux est illustrée par le graphique suivant. Le niveau de la pauvreté sans aucun transfert, avoisinant les 40%, n'a guère de signification puisqu'il suppose que les retraités ne touchent pas de pensions. Plus intéressante est la baisse engendrée par les transferts sociaux proprement dits. Ainsi, en 2007, ils font décroître le taux en question de près de 10 points le faisant passer de 23.4% à 13.5%.

Graphique 62: Taux de risque de pauvreté et transferts sociaux 2003-2007



Source: STATEC, Enquête EU-SILC 2007

Taux de risque de pauvreté avec ou sans loyer imputé

Il a été établi que les loyers fictifs ont généralement pour effet d'augmenter les revenus et de réduire les inégalités. Mais qu'en est-il de l'impact des loyers imputés sur la pauvreté? Afin d'analyser cet impact, il convient de définir un ou plusieurs indicateurs de pauvreté. L'indicateur le plus simple et le plus naturel est le taux de pauvreté. Il s'agit de la proportion des ménages qui ont un revenu en dessous d'un certain seuil, la ligne de pauvreté. Malheureusement, cet indicateur ne tient pas compte de la position des ménages par rapport à la ligne de pauvreté, définie ici comme étant 60% du revenu médian. Donc, le simple taux de pauvreté ne tient pas compte de la gravité de la pauvreté. Afin de tenir compte de cette gravité, un deuxième indicateur est mobilisé. Il s'agit de l'écart médian relatif du taux de pauvreté présenté ci-dessus.

Il convient de noter que l'analyse est effectuée en gardant la ligne de pauvreté constante. En effet, il a été établi que la prise en compte des loyers imputés fait augmenter le revenu médian. Donc, la ligne de pauvreté, défini par rapport au revenu médian, devrait aussi augmenter. Or, il y a deux raisons de ne pas la changer. Premièrement, l'analyse ici porte sur un "avantage en nature", et il s'agit de voir dans quelle mesure cet avantage en nature modifie la position des ménages par rapport au seuil de pauvreté. Deuxièmement le fait de raisonner à seuil constant permet d'isoler l'impact du loyer imputé proprement dit. Une analyse à seuil variable confondrait cet effet avec un effet du déplacement du seuil en tant que tel.

Les deux indicateurs sont présentés dans le tableau ci-dessous. Quel que soit l'indicateur retenu, les loyers imputés réduisent le taux de pauvreté. La diminution du taux de pauvreté varie selon l'indicateur de revenu que l'on retient. Les impacts sur l'écart médian relatif sont en général positifs, sauf pour le loyer extrapolé net. Ceci signifie que la prise en compte des loyers imputés est susceptible d'augmenter la gravité de la pauvreté, selon l'indicateur choisi. D'un autre côté, il convient de noter que les impacts sont très faibles.

Tableau 47: Impact des loyers imputés sur le taux de pauvreté

	Revenu équivalent disponible	Avec loyer extrapolé brut	Avec loyer extrapolé net	Avec loyer déclaré brut	Avec loyer déclaré net
					%
Taux de pauvreté	13.5	8.3	9.4	7.5	8.1
Ecart médian relatif	19.1	19.6	18.1	19.3	19.5

Source : STATEC, Enquête EU-SILC

Un dernier tableau propose une ventilation selon les classes d'âges de l'impact des loyers imputés sur le taux de pauvreté. L'impact le plus important est à signaler parmi les personnes le plus âgées. Il faut noter que le taux de pauvreté parmi cette catégorie de ménages est déjà nettement plus bas que parmi les autres catégories. La propriété d'un logement va réduire ce taux de moitié. Donc, la propriété immobilière est donc un instrument efficace en matière de prévoyance vieillesse.

Tableau 48: Impact des loyers imputés sur le taux de pauvreté selon l'âge

Age du chef de ménage	Revenu équivalent disponible	Avec loyer extrapolé brut	Avec loyer extrapolé net	Avec loyer déclaré brut	Avec loyer déclaré net
					%
<35	20.8	13.2	15.0	12.7	13.4
35-44	14.5	10.5	12.7	9.9	10.9
45-54	13.4	7.0	7.7	5.7	6.2
55+	8.8	4.5	4.6	4.2	4.3

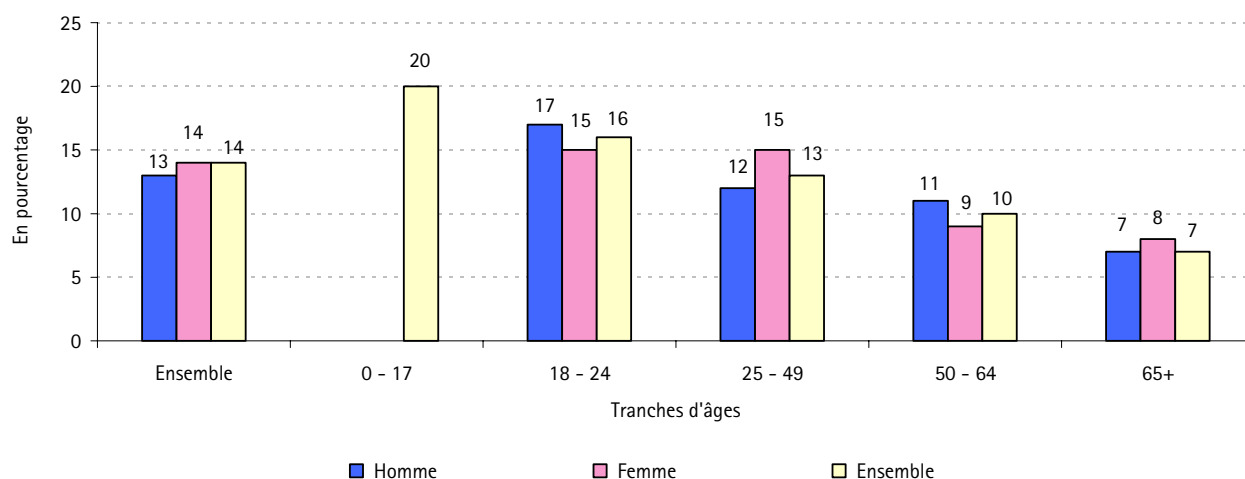
Source : STATEC, Enquête EU-SILC

9.3.3 Qui sont les personnes soumises au risque de pauvreté?

Age et genre

Si, tous âges confondus, les différences entre hommes et femmes sont minimales, des écarts un peu plus significatifs apparaissent dans certains groupes d'âges. C'est entre 25 et 49 ans, qu'il serait le plus important avec une différence de l'ordre de 3 points de pourcentage.

Globalement, on assiste à un recul de la pauvreté avec l'âge. De 20% chez les moins de 18 ans, le taux descend à 7% chez les 65 ans et plus. Au Luxembourg, contrairement à ce que l'on constate dans d'autres pays, la pauvreté touche relativement peu les personnes âgées.

Graphique 63: Taux de risque de pauvreté selon l'âge et le sexe 2007

Source: Statec, Enquête EU-SILC, 2007

Nationalité

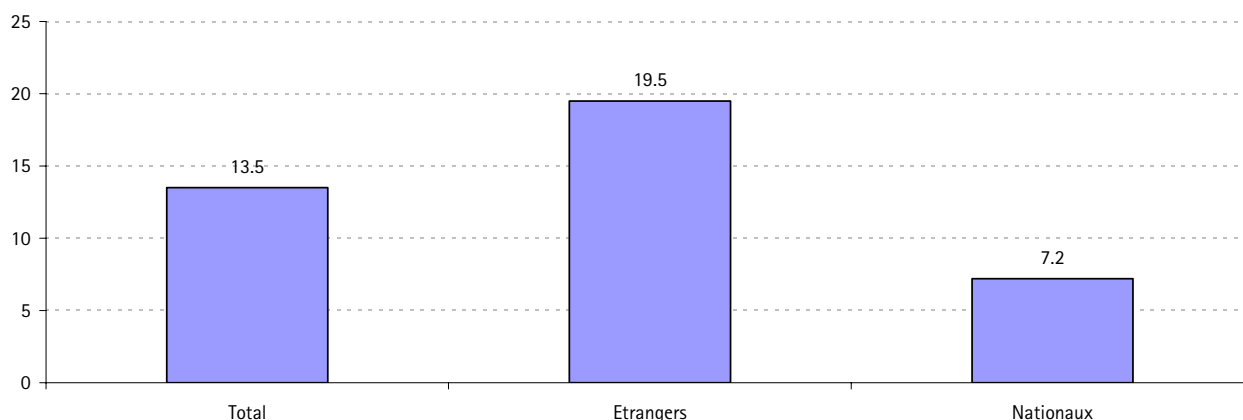
Une ventilation du taux de pauvreté par nationalité laisse apparaître des différences vraiment substantielles entre nationaux et étrangers, ces derniers enregistrant un taux presque trois fois plus élevé. Alors qu'il n'est que de 7.2% dans la population de nationalité luxembourgeoise, il atteint 19.5% chez nos concitoyens étrangers. On verra plus loin que les Portugais, qui constituent la communauté étrangère de loin la plus importante et qui sont dans leur très grande majorité travailleurs manuels, sont particulièrement exposés au risque de pauvreté. Il se peut aussi que les étrangers se trouvant en haut de la hiérarchie professionnelle soient sous-représentés dans l'échantillon.

Composition du ménage

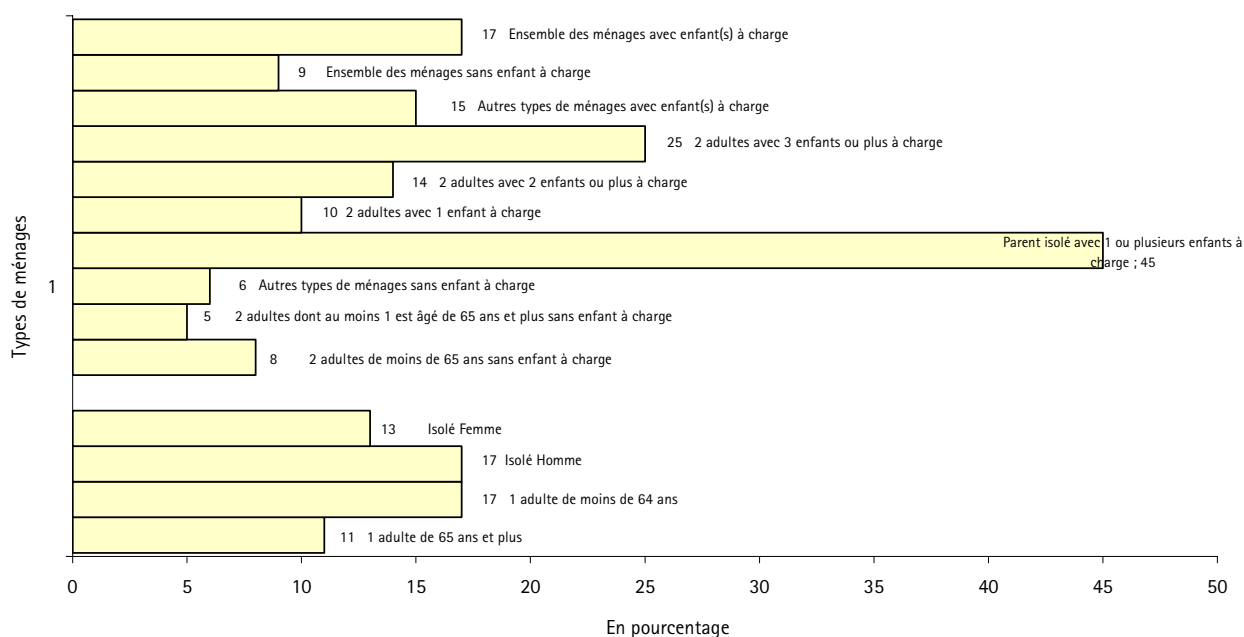
Si l'on examine l'intensité de la pauvreté selon la taille et la composition des ménages, des différences non négligeables sont observées.

Comme les années précédentes, le taux extrêmement élevé enregistré pour les familles monoparentales avec 1 ou plusieurs enfants à charge saute aux yeux. Quelque 45% d'entre elles feraient partie de la population pauvre. Ce chiffre doit cependant être relativisé en raison de la très forte marge d'erreur qui l'affecte, l'intervalle de confiance pouvant être estimé à environ 24 points de pourcentage, ce qui veut dire que le taux en question se situe entre 33% et 57%. On peut néanmoins dire, sans grand risque de se tromper, que ces ménages sont bien ceux qui sont le plus exposés.

De façon générale, le taux de pauvreté progresse avec le nombre d'enfants. Dans les ménages composés d'une seule personne, le taux des femmes dépasse celui des hommes de 4 points. Pour ce type de ménage, il se confirme aussi que les plus de 64 ans sont dans une situation plutôt favorable.

Graphique 64: Taux de risque de pauvreté selon la nationalité (nationaux, étrangers) 2007

Source: STATEC, Enquête EU-SILC 2007

Graphique 65: Taux de risque de pauvreté selon la taille et la composition du ménage 2007

Source: STATEC, Enquête EU-SILC 2007

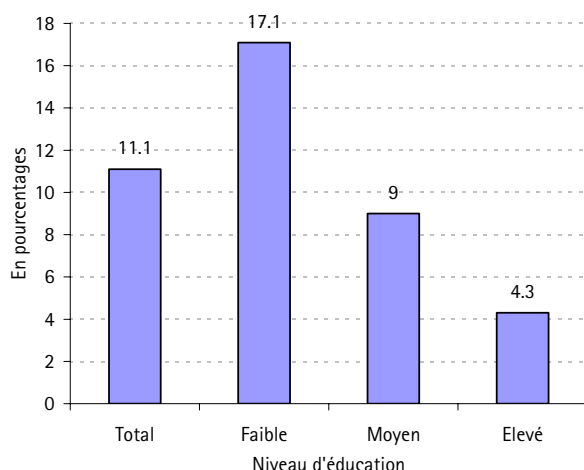
Niveau d'éducation

Pour le calcul des taux de pauvreté selon le niveau d'éducation atteint, seule la population des 25 ans et plus est prise en considération. Ceci fait passer le taux global à 11.1%.

Des chiffres du graphique suivant il ressort clairement que la situation se dégrade lorsque le niveau d'instruction baisse. A première vue cela n'a rien d'étonnant, la place dans la hiérarchie professionnelle étant très largement déterminée par le niveau d'études atteint.

Le taux sous revue a été, en 2007, de 17.1% pour ceux n'ayant pas dépassé le secondaire inférieur et de 4.3 seulement pour les détenteurs de l'enseignement supérieur.

Graphique 66: Taux de risque de pauvreté selon le niveau d'éducation 2007



Source: STATEC, Enquête EU-SILC 2007

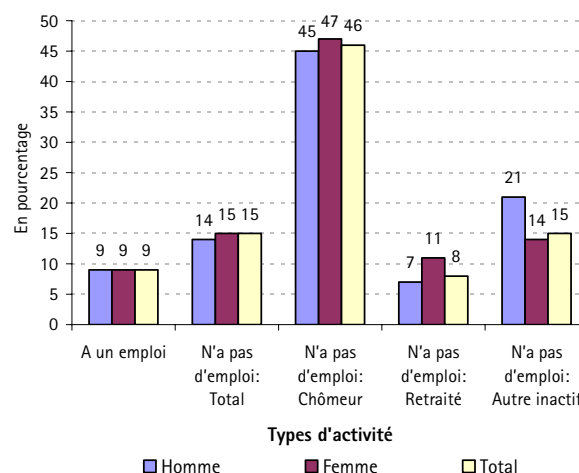
Situation par rapport à la vie économique

La classification selon la situation par rapport à la vie économique distingue, en premier lieu, les personnes qui ont un emploi rémunéré de ceux qui n'en ont pas. Parmi ces dernières, figurent les chômeurs, les retraités et les autres inactifs comprenant notamment les élèves et étudiants ainsi que les personnes dites "occupées propre ménage".

Indéniablement, le chômage a un effet désastreux sur le niveau de vie. Presque la moitié des personnes sans

emploi et qui sont à la recherche, font partie du groupe des pauvres. Les moins touchés sont les actifs occupés et les retraités avec des taux de resp. 9% et 8%. A noter encore que chez les retraités, le taux féminin dépasse de 4 points celui des hommes.

Graphique 67: Taux de risque de pauvreté selon la situation par rapport à la vie économique.



Source: STATEC, Enquête EU-SILC 2007

9.3.4 Les travailleurs pauvres ("Working Poor")

Le concept des "working poor" vient des Etats-Unis et a trait à des personnes qui, tout en travaillant, se retrouvent dans une situation de pauvreté. Les débats sur cette catégorie de personnes sont souvent liés aux discussions sur l'introduction ou l'augmentation substantielle de salaires minima.

Selon EUROSTAT, un travailleur pauvre est une personne qui exerce une activité professionnelle (à temps plein ou partiel) pendant plus de la moitié de l'année et qui vit dans un ménage exposé au risque de pauvreté tel qu'il a été défini plus haut. Sont donc pris en considération aussi bien les caractéristiques personnelles (exercer une activité professionnelle) que les caractéristiques familiales (vivre dans un ménage pauvre), ces dernières étant saisies au niveau du ménage.

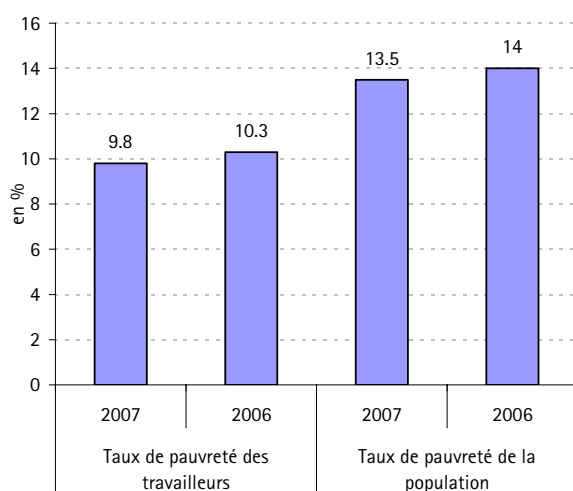
Cette catégorie de travailleurs pauvres n'est pas identique à celle des travailleurs à bas salaire, dont il a été question à la section 2.3. La différence la plus frappante concerne la répartition par sexe.

Alors que les bas salaires sont un phénomène très largement féminin, le pourcentage de travailleurs pauvres est légèrement plus élevé chez les hommes que chez les femmes. Vu que les premiers sont plus nombreux, cela veut dire que la majorité des travailleurs pauvres sont des hommes.¹

D'aucuns estiment que la manière de définir la population des travailleurs pauvres cache la réalité des discriminations dont souffrent les femmes sur le marché du travail.

Un premier graphique montre que ces personnes sont moins soumises au risque de pauvreté que la population dans son ensemble, les taux afférents étant de resp. 9.8% et 13.5%. Ceci est confirmé par les chiffres du graphique 67 retraçant l'impact sur le risque de pauvreté de la situation à l'égard à la vie économique. La légère différence par rapport au chiffre figurant sur le graphique ci-dessous provient d'une définition plus restrictive du concept de travailleur dans l'analyse des "working poor".

Graphique 68: Taux de risque de pauvreté des personnes ayant un emploi et de l'ensemble de la population



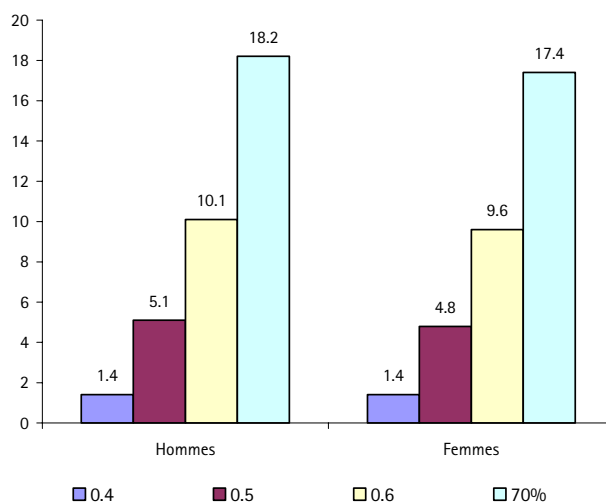
Source: STATEC, Enquête EU-SILC

Genre et âge

Sur le graphique suivant, on trouve les taux de pauvreté par genre et ceci pour différents seuils de pauvreté. Comme il l'a été relevé plus haut, les travailleurs masculins affichent un taux de 10.1% légèrement supérieur à celui de leurs collègues de travail féminines qui a été, en 2007, de 9.6%. (seuil de pauvreté à 60% de la médiane).

De la répartition par âge on peut tirer la conclusion que comme dans la population totale, le taux de pauvreté des travailleurs diminue avec l'âge.

Graphique 69: Taux de risque de pauvreté des personnes ayant un emploi par genre (différents seuils de pauvreté)

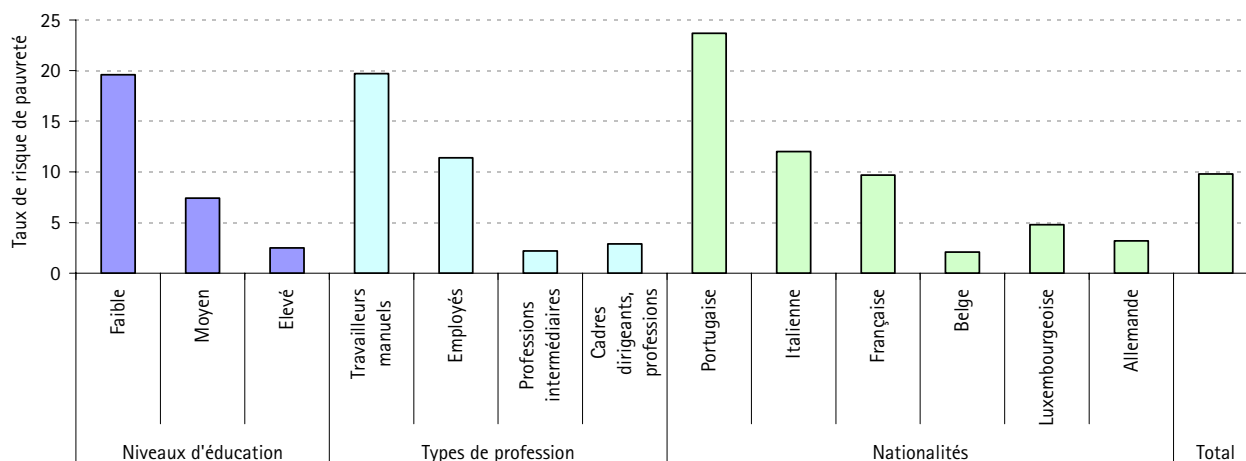


Source: STATEC, Enquête EU-SILC

Niveau d'éducation, profession exercée et nationalité

Que les travailleurs manuels, ainsi que tous ceux n'ayant qu'un faible niveau d'éducation, aient des taux de pauvreté similaires, proches de 20%, nettement supérieurs à ceux des autres personnes ayant un emploi n'est pas surprenant, les deux variables étant fortement corrélées. Comme au sein de la population résidente portugaise ces travailleurs manuels à faible niveau d'instruction sont particulièrement nombreux, le taux de pauvreté élevé de près de 25% s'explique aisément. Chez les nationaux, seulement quelque 5% des actifs occupés seraient concernés.

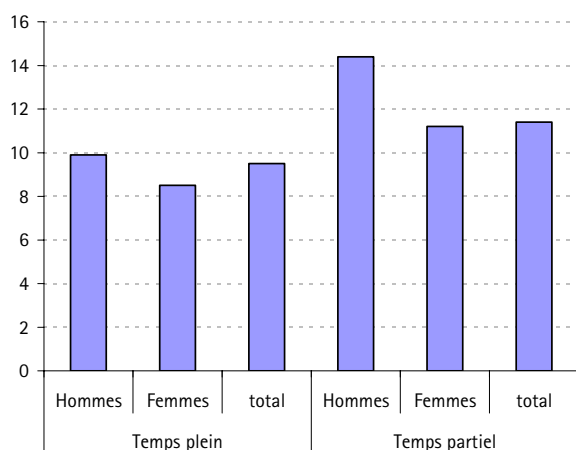
¹ Pierre CONCIALDI (article cité dans les références).

Graphique 70: Taux de risque de pauvreté de personnes ayant un emploi selon le niveau d'éducation, la profession exercée et la nationalité

Source: STATEC, Enquête EU-SILC

Travail à temps partiel ou complet

Le travail à temps partiel étant peu répandu chez les hommes, c'est la différence observée chez les femmes qui fournit les renseignements les plus intéressants. L'écart relativement faible, 8.5% pour celles travaillant à temps complet et 11.2% pour celles travaillant à temps partiel, semble confirmer que la méthodologie retenue pour appréhender le "working poor" évaluant la situation des femmes dans le cadre du ménage où elles vivent, ne rend pas compte de leur situation personnelle sur le marché du travail.

Graphique 71: Taux de risque de pauvreté de personnes ayant un emploi selon la durée de travail hebdomadaire

Source: STATEC, Enquête EU-SILC 2007

9.4 Seuils de pauvreté et minima sociaux à la lumière des dépenses de consommation

Par minima sociaux, on peut entendre aussi bien un salaire minimum qui doit être versé à tous ceux qui travaillent qu'une sorte de revenu minimum dont bénéficient les ménages disposant de ressources jugées insuffisantes. Le premier concerne le salarié en tant qu'individu et sa situation familiale (taille et composition du ménage au sein duquel il vit) n'est guère prise en compte. Au Luxembourg, le salaire social minimum est modulé en fonction de l'âge ou du niveau de qualification (voir sous 2.2). Le revenu minimum peut être directement lié à la notion de pauvreté décrite dans les sections précédentes du présent rapport. Ce revenu minimum se réfère alors à un seuil de pauvreté basé sur un revenu disponible se situant à un niveau donné dans la distribution globale des revenus. Une autre approche est de partir de la valeur des dépenses de consommation nécessaires pour satisfaire les besoins fondamentaux (se nourrir, se vêtir, se loger, éduquer ses enfants). Ces deux approches renvoient, en partie, aux débats sur le caractère absolu ou relatif de la pauvreté résumés dans la section 9.1 du présent rapport, étant entendu que le volume et la nature des biens de consommation nécessaires ne sont pas figés, mais varient dans l'espace et dans le temps.

Pour commencer, seront brièvement présentées les réflexions du Conseil économique et social¹ sur les relations entre salaire social minimum et revenu minimum garanti, d'une part, et les seuils de pauvreté monétaire construits à partir du revenu disponible, d'autre part. Un deuxième paragraphe examinera dans quelle mesure les dépenses de consommation relevées lors de l'enquête permanente sur les budgets des ménages peuvent apporter un éclairage nouveau.

9.4.1 Minima sociaux et seuil de pauvreté exprimés en revenu pour équivalent adulte: l'analyse du Conseil économique et social

Pour ce qui est des salariés payés au minimum, le CES note, dans son avis annuel de 2008 sur la situation économique, sociale et financière, qu'un salarié vivant seul, se retrouve en-dessous du seuil de pauvreté. En 2006, ce seuil s'est élevé à 1 484 EUR alors que le salaire social minimum net n'a été que de 1 244 EUR, soit un écart de près de 20%. Le CES ne dit cependant pas ce qui arriverait lorsqu'on se trouve en présence d'autres configurations concernant la taille et la composition du ménage.

Dans le cas d'un couple où tous les deux touchent le salaire social minimum, la situation devient plus favorable en raison des économies d'échelles prises en compte pour la fixation des poids respectifs (exprimés en unités de consommation) des différents membres du ménage. En supposant que les deux ont ensemble un revenu de 2 488 EUR, leur niveau de vie serait égal à 1 659 EUR (2488/1.5) et dépasserait donc le seuil de pauvreté.

Le rapport du CES sous revue contient également un tableau montrant que le Revenu Minimum Garanti (RMG) est insuffisant pour sortir de la pauvreté et ceci d'autant moins que le nombre d'enfants dans le ménage sera élevé.

Ceci est illustré par le tableau ci-après où l'on néglige l'allocation loyer qui, de toute façon est plafonnée à 124 EUR par mois et où l'on fait l'hypothèse que le ménage ne touche pas d'autres revenus. Un écart assez important entre le seuil de pauvreté et l'allocation complémentaire RMG apparaît.

Si le ménage est constitué d'un ou de deux adultes, l'allocation complémentaire RMG maximale du ménage représente 70% du seuil de pauvreté, ce rapport tombant à 63% pour un ménage de trois adultes. A première vue, la présence d'enfants entraîne un recul significatif du niveau de vie. Le rapport en question n'est plus que de 52% si un adulte seul a deux enfants à charge et atteint 56% pour, par exemple, un couple avec deux enfants. Ces calculs qui ne tiennent pas compte des prestations sociales montrent cependant que les unités de consommation implicites du barème RMG diffèrent nettement de celles retenues dans l'échelle modifiée de l'OCDE.

S'il n'existe pas de différence pour le premier et le deuxième adulte (ce qui explique que le rapport étudié plus haut ne varie pas), le poids accordé à un enfant, égal à 0.30 dans l'échelle OCDE, tombe à 0.09 pour le calcul du RMG. De même, peut on constater qu'un adulte supplémentaire a toujours 0.5 UC dans l'échelle OCDE contre seulement 0.29 UC dans celle du RMG.

Tableau 49: Allocation complémentaire RMG maximale et risque de pauvreté

Taille et composition du ménage	Allocation complémentaire RMG et seuil de pauvreté			
	Seuil de pauvreté	Allocation complémentaire RMG maximale	Ecart en EUR	Allocation complémentaire en % du seuil de pauvreté
1 adulte	1 484	1 045	439	70
1 adulte + 1 enfant	1 929	1 140	789	59
1 adulte + 2 enfants	2 374	1 235	1 139	52
2 adultes	2 226	1 567	659	70
2 adultes + 1 enfant	2 671	1 662	1 009	62
2 adultes + 2 enfants	3 116	1 757	1 359	56
3 adultes	2 968	1 866	1 102	63
3 adultes + 1 enfant	3 413	1 961	1 452	57
3 adultes + 2 enfants	3 858	2 056	1 802	53

Source : CES Evolution économique, sociale et financière 2008

¹ Avis annuel sur la situation économique, sociale et financière, 2008.

Tableau 50: Poids relatif des unités de consommation dans le RMG et dans le revenu équivalent par adulte déterminant le seuil de pauvreté (Echelle OCDE modifiée)

	Unité de consommation	
	Poids relatif d'une UC dans le RMG	Poids relatif d'une UC dans l'échelle OCDE modifiée
Taille et composition du ménage		
1er adulte	1.00	1.00
2ème adulte	0.50	0.50
Adulte supplémentaire	0.29	0.50
Chaque enfant de moins de 14 ans	0.09	0.30

Source : CES Evolution économique, sociale et financière 2008

9.4.2 Minima sociaux et dépenses de consommation

Dépenses de consommation: seuil et taux de pauvreté

Au lieu des revenus disponibles, on peut considérer les dépenses de consommation pour établir un seuil de pauvreté. La procédure sera la même: on divise la dépense de consommation totale d'un ménage par le nombre d'unités de consommation qui lui sont affectées pour obtenir la dépense de consommation par équivalent-adulte. A noter que les dépenses de consommation excluent les loyers imputés, qui ne correspondent pas à une dépense réelle à financer sur

les revenus, ceci afin de garder une certaine cohérence avec les revenus disponibles.¹

Avec une dépense par équivalent-adulte médiane de 1 932 EUR au niveau des ménages, on arrive à un seuil de pauvreté (à 60%) égal à 1 159 EUR. En découlerait un taux de pauvreté de 18.3% au niveau des personnes, plus élevé que les taux basés sur le revenu disponible et établis à partir d'un autre échantillon (EU-SILC).²

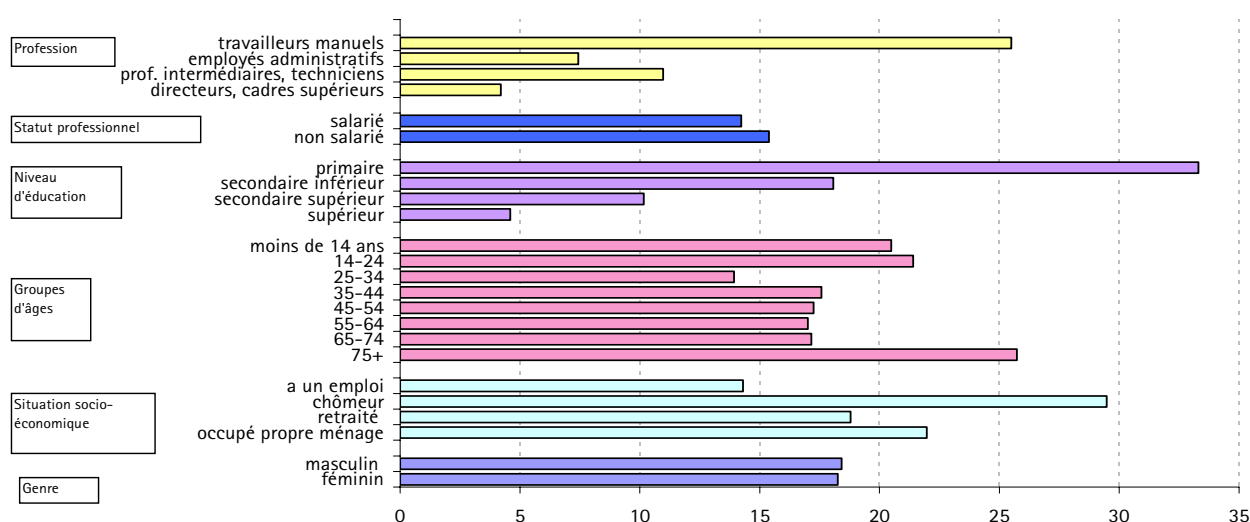
Pour comparer ce seuil au RMG, il faudrait également exclure les loyers réellement payés puisque la législation RMG prévoit une allocation loyer spéciale (il est vrai plafonnée). Le nouveau seuil (sans aucun loyer) de 1 087 EUR par mois est très proche du RMG en vigueur en 2005 qui s'élevait à 1 051 EUR. Ces analyses seront plus approfondies dans une publication spéciale du STATEC traitant de la nouvelle Enquête permanente sur les budgets des ménages.

Taux de pauvreté selon la répartition des dépenses de consommation

Comme les taux de pauvreté établis à partir des revenus de l'enquête EU-SILC, les taux présentés ci-après portent sur la part des individus et non des ménages touchés.

De nouveau, l'écart entre *hommes et femmes* est très faible, voire insignifiant.

Graphique 72: Taux de pauvreté selon les caractéristiques socio-économiques des individus



Source: STATEC – EBM permanente

¹ Une autre option serait de prendre en considération le montant des remboursements pour un prêt logement.

² Le taux de pauvreté calculé au niveau des ménages n'est que 15.8%, ce qui montrerait que les ménages se situant en-dessous du seuil de pauvreté sont de taille plus élevée.

Une ventilation par *situation par rapport à la vie économique* montre que ce sont les chômeurs qui courent le plus de risques de glisser dans la pauvreté: près de 30% d'entre eux seraient concernés. Si la position relative des retraités se détériore par rapport aux chiffres faisant appel aux revenus, c'est peut-être parce qu'ils consomment une partie plus faible de leur revenu disponible.

En ce qui concerne l'impact de *l'âge*, on observe une remarquable stabilité, autour de 17%, entre 35 et 64 ans. Autres constats: les jeunes sont plus touchés et c'est dans le groupe des 25 à 34 ans que le taux est le plus bas.

L'amélioration de la situation avec le *niveau d'éducation* se confirme lorsqu'on considère les dépenses de consommation. De 33.3% chez ceux qui se sont arrêtés après le primaire, le taux baisse à 4.6% pour ceux qui ont poursuivi des études universitaires.

Très peu de différences apparaissent au niveau du *statut professionnel*, les taux en question des salariés et non salariés étant de resp. 14.2% et 15.4%.

Les taux par *profession exercée* mettent de nouveau en évidence l'écart existant entre les deux extrémités de la hiérarchie sociale, les directeurs et cadres supérieurs (4.2%), d'un côté, et les travailleurs manuels (25.5%) de l'autre. Plus surprenant est que les professions intermédiaires (11.0%) enregistrent des taux supérieurs à ceux des employés administratifs (7.4%).

Dépenses de consommation du premier quintile

En Allemagne, le minimum d'existence socio-culturel servant à fixer le montant des allocations pour les chômeurs, certains retraités ou personnes à activité réduite ainsi que les bénéficiaires d'aides sociales en général, est basé sur les résultats de l'enquête EVS ("Einkommens- und Verbrauchsstichprobe") comparable à l'EBM.¹ Ce "Eckregelsatz" est censé couvrir les coûts de subsistance, à l'exception des frais de logement et de chauffage, d'une personne vivant seule. Le point de départ des calculs sont les dépenses

de consommation d'un ménage d'isolé faisant partie du quintile² le plus bas, les quintiles étant construits non à partir des dépenses de consommation mais à partir des revenus nets qui, contrairement à ce qui est le cas pour l'EBM nationale, sont saisis de façon détaillée par l'"EVS". Cette façon de fixer le revenu minimum est connue sous le nom de modèle statistique ("Statistik-Modell"). Afin d'éviter tout raisonnement circulaire, les données des bénéficiaires des trois sortes d'aides sociales mentionnées plus haut figurant dans l'échantillon de l'enquête ne sont pas reprises dans les calculs.³ Le plus important à retenir de la méthode de calcul du "Eckregelsatz" est cependant qu'en dehors de celles relatives au logement et aux frais de chauffage, d'autres dépenses jugées non indispensables ne sont pas prises en considération suite à des décisions de nature normative.

Ci-après un tableau reprenant, pour les grands postes de la consommation, la part des dépenses retenues.

Tableau 51: Part des dépenses retenues pour le calcul du "Eckregelsatz"

Nomenclature des produits et services	Part retenue (en %)
Alimentation, boissons, tabac	96
Habillement, chaussures	89
Logement, énergie	8
Mobilier, équipement domestique	87
Santé	64
Transport	37
Communications	64
Loisirs, culture	42
Restauration, hébergement	30
Autres biens et services	65

Source: Note d'Irene Becker citée dans les références

L'élimination d'une part parfois importante des dépenses effectuées pour certains produits a soulevé des critiques, les plus vives ayant trait aux dépenses de transport ou à celles relatives aux loisirs et à la culture. L'absence totale de dépenses pour l'éducation dans une société misant sur le "life long learning" a également paru étrange.

¹ Note de travail d'Irene BECKER citée dans les références.

² Pour la définition des quintiles, voir sous 8.2.

³ Malheureusement, le législateur ne précise pas si cette catégorie de personnes doit être exclue avant ou après la constitution des quintiles.

D'après les chiffres de l'enquête de 2003, les dépenses mensuelles (non compris les dépenses de logement et de chauffage) d'une personne seule faisant partie du quintile de revenus le plus bas se sont élevées à quelque 520 EUR dont finalement environ les deux tiers (350 EUR) ont été prises en compte pour la fixation du revenu minimum.

Si les données de l'EBM nationale, centrée sur 2005, ne permettent pas de refaire exactement les mêmes calculs, certaines estimations sont cependant possibles. La première difficulté réside dans la taille relativement faible de l'échantillon national composé de 3 202 ménages à comparer aux 74 600 ménages de l'enquête allemande. Dans une enquête ne portant que sur quelque 3 000 ménages, il est bien plus difficile d'obtenir des informations fiables pour un sous-groupe répondant aux critères fixés par les experts allemands: quintile le plus bas des personnes vivant seules. Dans l'EBM, on n'arriverait qu'à quelque 145 ménages, effectif relativement faible fournissant des résultats affectés d'une très forte erreur d'échantillonnage.

Dans le groupe considéré, la dépense mensuelle, à l'exclusion des loyers imputés pour les ménages propriétaires de leur logement et des dépenses d'éducation qui, il est vrai, sont de toute façon négligeables, s'élève à environ 1 045 EUR. En appliquant les taux allemands (voir tableau No 51) pour déterminer quelle part de la dépense doit entrer dans le revenu minimum, on arriverait à un chiffre de 540 EUR par mois auxquels s'ajouteraient les indemnités pour le logement et le chauffage. Même si ce chiffre dépasse encore de plus de 50% le niveau allemand et même si les calculs pour le Luxembourg ne constituent qu'une approximation, il semble se confirmer que la méthode allemande aboutit à des minima sociaux extrêmement bas.

10. Inflation par catégorie de ménages et dépenses contraintes

Nous allons nous intéresser dans cette partie à l'inflation mesurée selon l'appartenance des ménages à différentes catégories socio-économiques. En effet, derrière l'évolution moyenne de l'inflation qui a enregistré une forte augmentation depuis le dernier trimestre 2007 (3.7% selon les dernières prévisions du STATEC en 2008) peuvent se cacher des inégalités. C'est pourquoi nous allons déterminer des indices de prix à la consommation différenciés pour diverses catégories de ménages.

Finalement nous nous intéresserons aux dépenses contraintes. En effet, si les ménages jugent leur pouvoir d'achat menacé, c'est aussi en raison de la hausse rapide des prix des dépenses qu'ils identifient comme contraintes, c'est-à-dire inélastiques aux prix ou encore nécessairement supportées quel qu'en soit le prix.

Selon les calculs réalisés par le STATEC, ce type de dépenses serait proche de 20% des dépenses totales des ménages. Ce taux dépend de la définition retenue pour ces dépenses contraintes.

10.1 Taux d'inflation différenciés

L'indice des prix à la consommation national (IPCN) mesure l'évolution des prix de 255 positions pondérées par la part relative que ces biens et services représentent dans les dépenses de consommation finale de l'ensemble des ménages résidant au Luxembourg. Il s'agit par conséquent d'une mesure macro-économique représentative pour l'ensemble de l'économie nationale. Cependant, certains ménages possèdent un profil de consommation qui s'éloigne de celui du ménage moyen, subissant ainsi une inflation qui peut être soit supérieure, soit inférieure à celle mesurée par l'IPCN. Une manière de nuancer les résultats de l'IPCN est de calculer des indices de prix à la consommation pour différentes catégories de ménages.

Techniquement, la structure de consommation d'une catégorie de ménages est modélisée par une pondération spécifique à cette catégorie. Cette pondération est ensuite utilisée pour agréger les indices élémentaires des 255 positions. Ces indices élémentaires sont identiques à ceux qui interviennent

dans le calcul de l'IPCN, même si la pondération de l'IPCN permettant de les agréger est évidemment différente.

Afin de déterminer une pondération par catégorie de ménages, nous utilisons les données de l'enquête sur le budget des ménages (EBM). Les chiffres les plus récents de cette enquête réalisée sur un échantillon d'environ 3000 ménages centrés sur l'année 2005. A quelques ajustements mineurs près, l'EBM fournit les dépenses des ménages à un niveau permettant de faire le lien avec les 255 positions élémentaires de l'IPCN. Ces dépenses, peuvent ensuite être mises en relation avec les caractéristiques du ménage (composition du ménage, âge, type d'occupation, etc.). Comme les loyers imputés, qui représentent les dépenses des ménages propriétaires de leur logement, ne rentrent actuellement pas dans le champ de couverture de l'IPCN, ce poste a été ignoré dans les données de l'EBM.

Nous appliquons ici une méthodologie élaborée par l'INSEE¹ pour établir un schéma de pondération pour différents types de ménages. L'idée consiste à ajuster la pondération de l'IPCN qui est issue de la comptabilité nationale avec les données de l'EBM. Si, d'après les données de l'EBM, une catégorie spécifique de ménages consacre 1% de ses dépenses pour un certain poste alors que l'ensemble des ménages en consacrent seulement 0.8%, cette catégorie de ménages dépense 25% de plus pour ce poste que la moyenne. Par conséquent, pour cette catégorie de ménages la pondération du poste en question, telle qu'elle est utilisée dans l'IPCN, est multipliée par un coefficient correcteur de 1.25. Comme la pondération de l'IPCN change tous les ans, la pondération pour une catégorie de ménages change aussi tous les ans. Cette méthodologie permet ainsi de tenir compte aussi bien des données de la comptabilité nationale qui sont à la base de la pondération de l'IPCN, tout en y intégrant

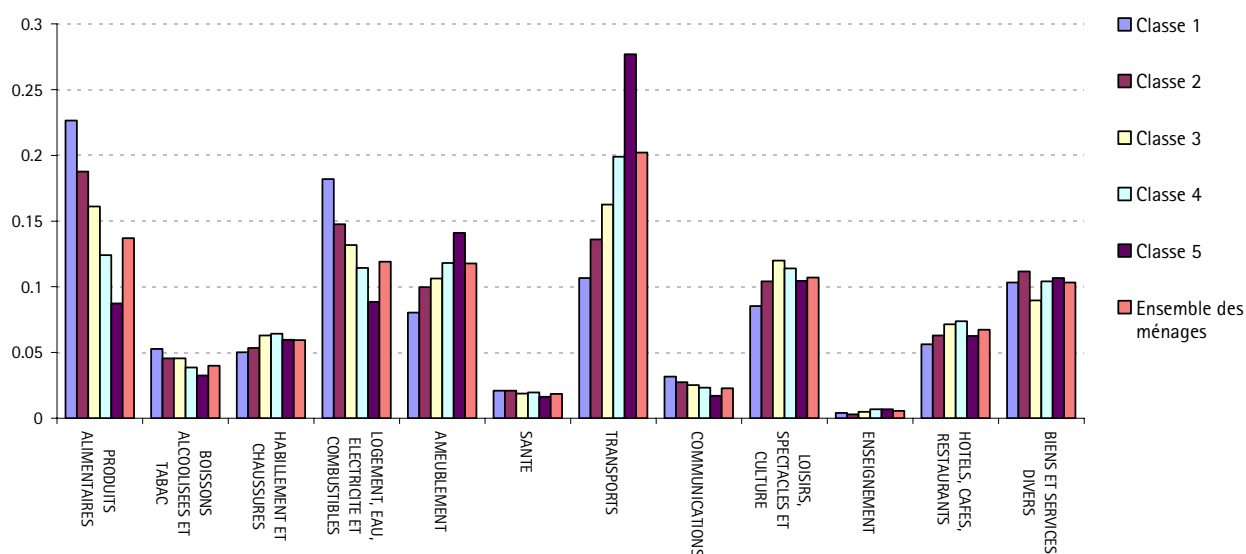
la structure de consommation particulière d'une certaine catégorie de ménages.

10.1.1 Inflation par niveau de dépenses

Une première distinction est opérée sur base du niveau des dépenses des ménages. Un ménage qui a la possibilité de dépenser beaucoup bénéficie d'une structure de consommation différente de celle d'un ménage qui, volontairement ou involontairement, dépense moins. Plus particulièrement, nous avons subdivisé les ménages en cinq catégories en fonction des quintiles obtenus à partir des dépenses par unité de consommation de l'EBM. Par exemple, la première catégorie contient tous les ménages dont la dépense par unité de consommation est inférieure au premier quintile, la deuxième catégorie contient tous les ménages dont la dépense par unité de consommation est comprise entre le premier et le deuxième quintile, et ainsi de suite. Pour chacune des cinq catégories, les dépenses moyennes par ménage ont été calculées pour déterminer les coefficients correcteurs. Remarquons que le recours à la subdivision en quintiles de dépenses par unité de consommation, implique qu'un ménage qui a des revenus importants mais qui épargne beaucoup peut se retrouver dans la même classe qu'un ménage qui possède des faibles revenus et qui en dépense l'entièreté.

Le graphique 73 présente les profils de consommation des ménages appartenant aux différentes classes ainsi que le profil pour l'ensemble des ménages. La structure de consommation est présentée au premier niveau (les 12 fonctions de consommation) de la nomenclature COICOP. Les pondérations sont présentées en pourcentage et se rapportent à l'année 2005. Comme les pondérations sont annuelles ces profils varient au cours du temps.

¹ INSEE document de travail N°F0606 (novembre 2006), *Indices de prix à la consommation par catégories de ménages*.

Graphique 73: Pondération des 12 divisions en 2005, par niveau de dépenses en pourcentage

Source: STATEC – EBM, IPC

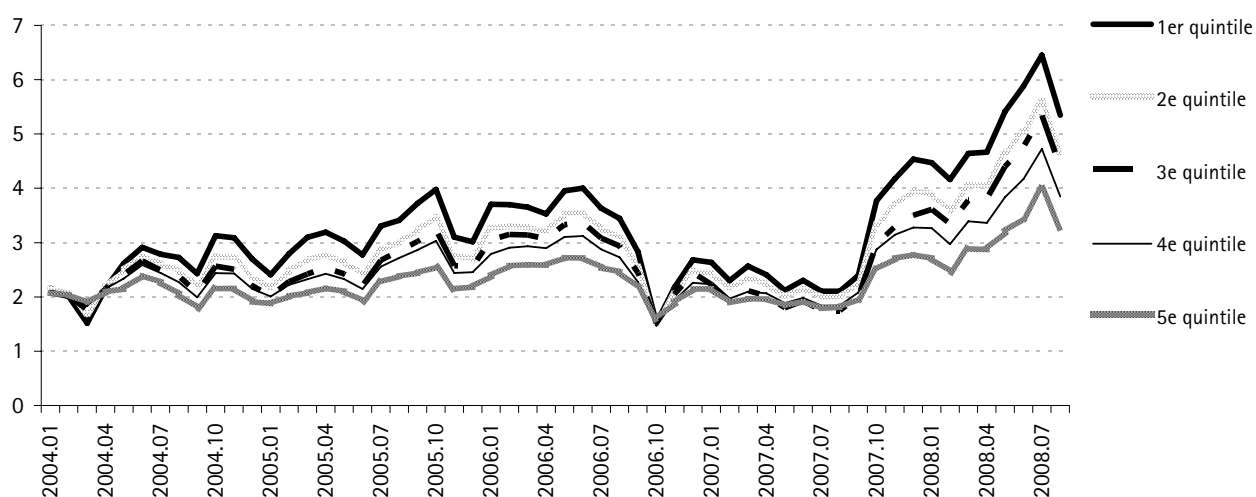
Les dépenses de consommation liées à l'achat de produits alimentaires, de boissons alcoolisées et de tabac ainsi que les dépenses qui ont trait au logement sont relativement plus importantes pour les ménages appartenant à la première classe de l'analyse. En ce qui concerne la cinquième classe, la part relative des dépenses accordées au transport est nettement supérieure à la moyenne de l'ensemble des ménages et dans une moindre mesure la part attribuée à l'ameublement également.

A l'aide des différents profils de consommation il est possible de calculer un indice général des prix propre à chaque classe. Ceci permet de vérifier, si en raison des structures de consommation distinctes, les ménages font face à une inflation différente. A partir des indices des 255 positions de l'IPC un indice général mensuel est compilé pour chaque classe de revenu pour la période 2004 à 2008.

Le graphique 74 montre pour les différentes catégories l'évolution temporelle des taux d'inflation annuels (taux par rapport au même mois de l'année précédente).

Les taux de variations annuels moyens des indices catégoriels sont présentés sous forme synthétique dans un premier tableau 52 qui résume les évolutions sur l'ensemble de la période. Un second tableau 53 donne la différence entre l'indice de la catégorie et l'indice d'ensemble (IPCN) pour la période 2004 à 2008.

Sur toute la période, les ménages de la première classe (ceux qui dépensent le moins) subissent une inflation plus élevée que ceux qui appartiennent aux autres classes. A l'opposé, les ménages de la cinquième classe (ceux qui dépensent le plus) ont l'inflation la plus faible. Il est intéressant de remarquer qu'après un rapprochement en 2006, les écarts d'inflation entre les différentes catégories s'accroissent fortement à partir de la fin de l'année 2007. Période à partir de laquelle les prix des biens et services qualifiés de première nécessité, tels que les biens alimentaires et les produits énergétiques, ont entamé un mouvement ascendant qui s'est poursuivi sur les huit premiers mois de l'année 2008.

Graphique 74: Variation annuelle de l'indice des prix à la consommation, par niveau de dépenses

Source: STATEC - EBM, IPC

Tableau 52: Indice des prix à la consommation, par niveau de dépenses

	Variation annuelle moyenne, en %				
	2004	2005	2006	2007	2008*
1er quintile	2.5	3.2	3.2	2.8	5.1
2e quintile	2.4	2.8	2.9	2.5	4.4
3e quintile	2.3	2.6	2.8	2.3	4.2
4e quintile	2.2	2.5	2.6	2.3	3.7
5e quintile	2.1	2.2	2.4	2.1	3.1
Ensemble des ménages (IPCN)	2.2	2.5	2.7	2.3	3.8

* moyenne des taux annuels des 8 premiers mois de 2008

Source: STATEC - EBM, IPC

Tableau 53: Comparaison avec la variation annuelle moyenne de l'IPCN

	Ecart en points de pourcentage				
	2004	2005	2006	2007	2008*
1er quintile	0.3	0.7	0.5	0.5	1.3
2e quintile	0.2	0.3	0.2	0.2	0.6
3e quintile	0.1	0.1	0.1	0.0	0.4
4e quintile	0.0	0.0	-0.1	0.0	-0.1
5e quintile	-0.1	-0.3	-0.3	-0.2	-0.7

* moyenne des taux annuels des 8 premiers mois de 2008

Source: STATEC - EBM, IPC

Inflations différenciées et indexation des salaires

A partir des cinq mesures d'inflation différentes obtenues à partir de la décomposition en quintiles de dépense, un mécanisme d'indexation des salaires peut être simulé. Les résultats de cette simulation sont repris dans le tableau 54. Le tableau indique les dates de déclenchement¹ des adaptations des salaires.

D'un point de vue méthodologique le mécanisme présenté ici est une version simplifiée de celui effectivement en vigueur au Luxembourg. Les cinq séries d'inflation obtenues précédemment sont rebasées de sorte que les indices valent 100 au mois d'août 2003, un mois qui correspond à l'application d'une tranche indiciaire. Des seuils successivement majorés de 2.5% sont construits à partir de ce mois de base (102.5, 105.06, 107.69, etc.). Finalement, nous identifions pour chacune des cinq séries d'indices les mois durant lesquels la moyenne semestrielle (la moyenne de l'indice sur les six derniers mois) dépasse ces seuils, déclenchant ainsi une nouvelle tranche indiciaire.

Par souci de simplification, les calculs ne tiennent pas compte des neutralisations de taxes et accises qui sont opérés pour le système de l'échelle mobile des salaires, tel qu'il est actuellement en vigueur. Ces neutralisations se traduisent par un coefficient de raccord variable qui lie l'indice base 100 en 2005 à l'indice raccordé à la base 100 au 1.1.1948. Dans le système en vigueur, une tranche indiciaire est déclenchée lorsque la moyenne semestrielle de l'indice base 100 au 1.1.1948 dépasse le dernier seuil majoré de 2.5% alors que dans nos simulations la moyenne semestrielle s'applique à l'indice base 100 en 2005.

Pour quatre des cinq séries, l'application d'un système d'indexation aurait engendré six adaptations de 2.5% des salaires, pensions et traitements sur la période juillet 2003 à juillet 2008. En ce qui concerne la cinquième classe qui, rappelons-le, possède l'inflation la plus faible, une adaptation aurait été sautée en 2006.

Même si le nombre absolu d'indexations est identique pour quatre des cinq séries, les dates d'échéance et le décalage entre les dates de déclenchement des adaptations des salaires varieraient en fonction de la série utilisée.

Ainsi en 2007, pour la première classe, le déclenchement se serait produit en mars alors que pour la cinquième classe il aurait eu lieu en février. Le déclenchement relatif à la classe supérieure précède celui de la classe inférieure, ceci s'explique par le fait qu'en 2006 il n'y aurait pas eu de déclenchement pour la cinquième classe. Pour la deuxième et la troisième classe l'adaptation des salaires aurait été activée en juin, respectivement en septembre. Alors que pour la quatrième classe le mécanisme aurait joué au mois d'octobre.

Notons également que les déclenchements des tranches indiciaires sur la période considérée basé sur l'IPCN en base 100 en 2005, donc sans tenir compte des neutralisations, conduit à un résultat identique au système qui incorpore les neutralisations, à l'exception de la cinquième tranche qui est avancée d'un mois. En effet, avec le mécanisme actuellement en vigueur (raccordé à la base 1.1.1948) un dépassement de la cote d'échéance s'est produit en novembre 2007 et non en octobre 2007. Le système simplifié présenté ici et le système réellement en vigueur produisent à peu de choses près les mêmes résultats.

Tableau 54: Dépassement de la moyenne semestrielle des seuils majorés de 2.5%, hors neutralisations

	tranche 1	tranche 2	tranche 3	tranche 4	tranche 5	tranche 6
1er quintile	juil-03	août-04	juil-05	mars-06	mars-07	déc-07
2e quintile	juil-03	sept-04	août-05	mars-06	juin-07	mars-08
3e quintile	juil-03	sept-04	sept-05	juin-06	sept-07	avr-08
4e quintile	juil-03	sept-04	sept-05	juil-06	oct-07	juin-08
5e quintile	juil-03	sept-04	nov-05	févr-07		févr-08
Ensemble des ménages (IPCN)	juil-03	sept-04	sept-05	juil-06	oct-07	juin-08

Source: STATEC - EBM, IPC

¹ Par date de déclenchement il y a lieu d'entendre l'entrée en vigueur d'une nouvelle cote d'échéance. Il est important de ne pas confondre déclenchement d'une tranche indiciaire et adaptation effective des salaires. Dans le système classique de l'échelle mobile des salaires, l'adaptation des salaires se produit le mois suivant son déclenchement. Sur la période 2006 à 2009, le système est modifié par la loi du 27 juin 2006 adaptant certaines modalités d'application de l'échelle mobile des salaires (intitulé abrégé), c'est-à-dire dire que l'adaptation des salaires ne se fait plus le mois suivant le déclenchement mais selon les dispositions prévues par cette loi. Ainsi, la tranche déclenchée en novembre 2007 engendre l'augmentation des salaires au 1^{er} mars 2008 et non au premier décembre 2007 comme cela aurait été le cas dans le système non modulé. Pour faire abstraction des modulations temporaires du mécanisme, la simulation s'intéresse uniquement aux dates de déclenchements et non aux dates d'adaptation effective des salaires.

10.1.2 Inflation par composition du ménage

Une autre distinction possible à partir des données de l'EBM consiste à classer les ménages en fonction de leur composition et de leur âge.

Le tableau 55 présente le taux d'inflation annuel moyen suivant l'appartenance aux différentes catégories de ménages retenues. De l'analyse du taux moyen des huit premiers mois de l'année 2008 il ressort que les personnes âgées de 65 ans et plus vivant seules ou en couple connaissent avec 4.1% l'inflation la plus élevée. L'inflation pour l'ensemble des ménages telle que mesurée par l'IPCN se situe avec 3.8% en deçà. Les couples sans enfants âgés de moins de 65 ans sont les seuls à afficher un taux (3.6%) inférieur à la moyenne. Pour toutes les catégories étudiées l'inflation annuelle moyenne augmente fortement en 2008.

D'après cette analyse les personnes âgées de 65 ans et plus subissent une inflation plus importante que les autres ménages. Les personnes âgées vivant seules ont pour chaque année du champ d'étude le taux d'inflation annuel moyen le plus élevé.

Tableau 55: Indice des prix à la consommation, par composition du ménage

	Variation annuelle moyenne, en %				
	2004	2005	2006	2007	2008*
Personne âgée de 65 ans et plus	2.4	3.0	3.1	2.7	4.1
Personne âgée de 30 - 64 ans	2.5	2.8	2.8	2.3	3.9
Couple sans enfant, une personne au moins âgée de 65+	2.4	2.7	2.9	2.7	4.1
Couple sans enfant, 2 personnes âgées de moins de 65 ans	2.2	2.4	2.5	2.2	3.6
Couple avec au moins un enfant	2.1	2.3	2.6	2.2	3.8
Ensemble des ménages (IPCN)	2.2	2.5	2.7	2.3	3.8

* moyenne des taux annuels des 8 premiers mois de 2008

Source: STATEC - EBM, IPC

10.1.3 Inflation par type d'occupation

L'EBM permet aussi de classer les ménages en fonction du mode d'occupation de la personne de référence¹ du ménage. En se basant sur la classification ISCO² nous faisons une distinction entre les directeurs, cadres supérieurs, professions intellectuelles et scientifiques (ISCO 1, 2), les techniciens et employés administratifs (ISCO 3, 4) et les travailleurs manuels (ISCO 5, 6, 7, 8, 9).

D'après le même principe que les analyses précédentes, une structure de consommation propre à chaque classe est établie, ce qui permet de calculer ensuite une série indiciaire pour chaque catégorie de ménage.

Sur les huit premiers mois de 2008 les ménages dont la personne de référence appartient à la catégorie "travailleurs manuels" ont connu un taux d'inflation moyen supérieur à la moyenne mesurée par l'IPCN (4.0% contre 3.8%). Les ménages appartenant aux deux autres classes ont eu un taux inférieur à la moyenne avec respectivement 3.7% pour les techniciens et les employés administratifs et 3.5% pour les ménages de la catégorie des directeurs, cadres supérieurs, professions intellectuelles et scientifiques. En période de plus faible inflation (2004 à 2007), les écarts entre les différentes classes sont moins prononcés.

Tableau 56: Indice des prix à la consommation, par type d'occupation de la personne de référence du ménage

	Variation annuelle moyenne, en %				
	2004	2005	2006	2007	2008*
Directeurs, cadres supérieurs, professions intellectuelles et scientifiques	2.1	2.3	2.6	2.3	3.5
Techniciens, employés administratifs	2.2	2.4	2.5	2.1	3.7
Travailleurs manuels	2.2	2.5	2.7	2.2	4.0
Ensemble des ménages (IPCN)	2.2	2.5	2.7	2.3	3.8

* moyenne des taux annuels des 8 premiers mois de 2008

Source: STATEC - EBM, IPC

¹ La méthodologie de l'EBM prévoit que chaque ménage désigne une personne de référence. En théorie, il s'agit de la personne qui contribue financièrement le plus au ménage.

² International Standard Classification of Occupations.

10.2 Dépenses contraintes

Un autre regard peut être porté sur les chiffres de l'inflation en calculant des sous-séries de l'indice des prix à la consommation général (IPCN) d'après un classement des différents postes de dépenses selon leur fréquence ou leur caractère incompressible, cette deuxième distinction est l'objet de la présente partie.

Il existe un certain nombre de dépenses que les ménages sont obligés d'effectuer chaque mois parce qu'il s'agit de charges qui dépendent de contrats difficilement renégociables à court terme. Dans ce cas nous parlons de "dépenses contraintes". Si les prix de biens et services qualifiés de dépenses contraintes augmentent, la partie du revenu disponible sur lequel le ménage a effectivement la possibilité de faire des arbitrages va diminuer. Par conséquent, ces dépenses non compressibles ont notamment un impact direct sur la perception de l'inflation des ménages.

La détermination des dépenses contraintes reste toujours arbitraire. Il est par exemple défendable de ne pas considérer l'alimentation comme une dépense contrainte car l'achat de produits alimentaires n'est en général pas limité par des dispositions contractuelles et les ménages peuvent à court terme ajuster ce type de dépenses en achetant par exemple des produits alimentaires différents. Ils peuvent aussi modifier leur comportement en termes de canal de distribution en transitant vers le hard discount par exemple.

Dans cette section, nous nous basons sur une étude réalisée par l'INSEE¹ qui estime qu'une dépense peut être considérée comme contrainte lorsque son élasticité-prix est faible, c'est-à-dire lorsque les volumes consommés sont peu sensibles à une variation de prix. Nous allons supposer que parmi les 255 positions élémentaires qui composent l'indice des prix à la consommation national (IPCN), les positions suivantes font partie des dépenses pré-engagées :

- les positions liées au logement, y compris les positions relatives à l'eau, au gaz, à l'électricité et aux autres combustibles utilisés dans les habitations
- les services de téléphonie

- les services de télévision
- les cantines
- les maisons de retraite
- les assurances
- les services financiers

Les dépenses contraintes représentent sur la période retenue entre 17% et 20% des dépenses de consommation finale des ménages comprises dans l'IPCN (graphique 75). Un premier constat est que leur part est en légère hausse depuis 2003. En effet, la part des dépenses classées comme contraintes est passée d'environ 17% en 2003 à 20% en 2008. Remarquons que les dépenses de logements occupés par leur propriétaire ne sont pas comprises dans la couverture de l'IPCN, seuls les loyers sont considérés. Si l'IPCN tenait compte, par exemple par le biais des loyers imputés, des dépenses des ménages propriétaires qui représentent environ 70% de tous les ménages, la part des dépenses contraintes dans le total de l'IPCN serait plus importante.

Le taux d'inflation des dépenses dites contraintes (tableau 57) est toujours supérieur au taux d'inflation mesuré par l'indice général des prix à la consommation (IPCN) sur le champ retenu. Remarquons que le taux d'inflation mesuré par l'IPCN représente la moyenne de toutes les dépenses, c'est-à-dire qu'il tient compte aussi bien des dépenses contraintes que des autres dépenses. Pour les huit premiers mois de l'année 2008 l'écart entre les deux séries explose. Une part croissante du revenu disponible des ménages se trouve dès lors amputée, par des dépenses contraintes auxquelles ils ne peuvent échapper.

La différence entre l'inflation globale et l'évolution des prix des dépenses contraintes s'explique en grande partie par le mazout de chauffage. Aussi bien en 2005 que sur les 8 premiers mois de 2008, périodes durant lesquelles le décalage entre les deux séries est le plus frappant, les variations annuelles moyennes du prix du mazout se situent à 33.4%, respectivement à 49.4%. A cela s'ajoute sur les huit premiers mois de 2008 des progressions annuelles moyennes non négligeables de l'alimentation en eau (+8%) et de la reprise des eaux usées (+19.2%) qui pèsent dès lors davantage dans l'agrégat des dépenses contraintes que dans l'indice global.

¹ Encadré 3, La mesure du pouvoir d'achat et sa perception par les ménages, dossier inclus dans "L'économie française, édition 2007".
http://www.insee.fr/fr/ffc/docs_ffc/ref/ECOFR07C.PDF.

Il est raisonnablement imaginable que l'augmentation des dépenses contraintes serait encore plus soutenue une fois intégrés les remboursements d'emprunts immobiliers dont le poids dans le budget des ménages s'est accru avec l'envolée des prix des logements et l'augmentation des taux d'intérêts.

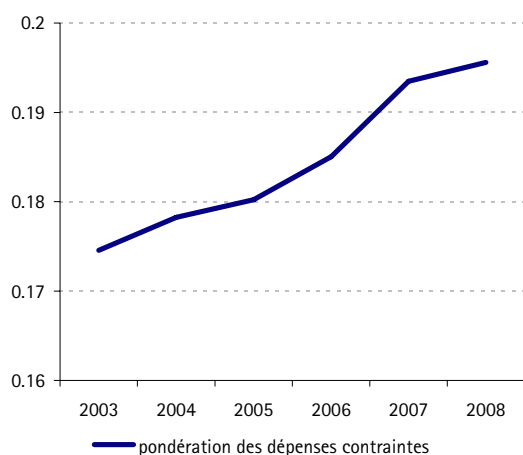
Tableau 57: Sous-indice de l'IPCN avec les positions de type 'dépenses contraintes'

	Variation annuelle moyenne, en %				
	2004	2005	2006	2007	2008*
IPCN	2.2	2.5	2.7	2.3	3.8
Dépenses contraintes	2.4	4.9	4.3	3.0	6.6

** moyenne des 8 premiers mois de 2008*

Source: STATEC - IPC

Graphique 75: Part des positions de type "dépenses contraintes" dans le total de la pondération de l'IPCN



Source: STATEC - IPC

Annexe I

Méthodologie appliquée en matière de salaire social minimum par l'Inspection Générale de la Sécurité Sociale

Contrairement à certains pays qui déterminent le nombre de salariés rémunérés au salaire minimum par le biais d'enquêtes¹, le Luxembourg doit se baser sur les fichiers administratifs de la sécurité sociale pour réaliser cet exercice. A partir de ces fichiers, il n'est pas possible de repérer de façon directe les individus concernés par le SSM, le seul critère de décision étant le montant de la rémunération mensuelle ainsi que le nombre d'heures travaillées.

Le dénombrement est par conséquent particulièrement délicat. En effet, deux problèmes majeurs se posent. Le premier concerne les incertitudes statistiques inhérentes au fichier (fiabilité de la variable relative au nombre d'heures mensuelles, processus d'arrondi dans les déclarations, présence de salaires horaires inférieurs au SSM horaire...). Le deuxième concerne l'absence d'informations détaillées concernant les éléments de rémunération, autres que le salaire proprement dit, à prendre en compte dans la base de vérification du SSM (heures supplémentaires, gratifications, primes...)

Dans la méthodologie appliquée, le revenu considéré est le salaire mensuel brut déclaré, net de la part patronale. Ce revenu ne contient pas les montants non cotisables à l'assurance maladie prestations en espèces (p.ex. gratifications, 13^e mois).

Afin d'éviter les problèmes d'identification des salaires aux valeurs de référence, dus aux erreurs d'arrondis, les montants mensuels (y compris les valeurs de référence mensuelles) sont arrondis au dixième d'euros. Les montants horaires (y compris les valeurs de références horaires) sont, quant à eux, arrondis au centième d'euros.

De part les difficultés de repérage précédemment énoncées, la statistique ici présentée aura pour objet

de déterminer le nombre de personnes payées au voisinage du SSM et non pas le nombre de personnes au SSM. En effet, selon les éléments de rémunération à prendre en compte dans la base de vérification du SSM, un salarié rémunéré au SSM peut percevoir un salaire mensuel (resp. horaire) supérieur au SSM mensuel (resp. horaire). Un des cas de figure concerne les heures supplémentaires qui peuvent être payées à des taux horaires majorés².

La difficulté réside dans la définition du seuil en dessous duquel un salarié est considéré comme rémunéré au niveau du SSM. Ne possédant pas de données permettant une estimation du seuil en question³, ce dernier est déterminé à l'aide de l'analyse descriptive des différentes distributions des salaires horaires depuis 1995.

Le seuil retenu est de 3%. Il correspond à l'intervalle à droite du SSM horaire au sein duquel les fréquences d'apparition des salaires horaires sont particulièrement élevées⁴.

Le dénombrement proprement dit se déroule en deux étapes. La première consiste à comptabiliser les personnes dont le salaire horaire est inférieur ou égal à 103% du SSM pour travailleurs non qualifiés ainsi que les personnes dont le salaire horaire est compris entre le SSM pour travailleurs qualifiés et 103% de ce dernier.

De part le doute sur la fiabilité de la variable relative au nombre d'heures travaillées, une deuxième étape est nécessaire. Elle consiste à comptabiliser les personnes travaillant à temps plein dont le salaire mensuel est compris entre le SSM mensuel pour travailleurs non qualifiés et 103% de ce dernier ainsi que les personnes dont le salaire mensuel est compris entre le SSM pour travailleurs qualifiés et 103% de ce dernier.

Les individus retenus sont considérés comme rémunérés au voisinage du SSM.

¹ A titre d'exemple, la France avec l'enquête annuelle ACEMO (Activité et conditions d'emploi de la main-d'œuvre).

³ Dans l'exploitation statistique des déclarations annuelles de la sécurité sociale (DADS), la France considère qu'une personne est rémunérée au voisinage du SMIC si son salaire est inférieur ou égal à 1,02 SMIC. Une des justifications pour ce seuil est que les heures supplémentaires représentent environ cette marge de 2%. (cf. rapport sur le SMIC (1999) réalisé par le CSERC).

³ Au moment de l'élaboration de la méthodologie, aucune estimation de la part moyenne des compléments (heures supplémentaires, primes...) dans le salaire horaire total n'était disponible. Ce n'est plus le cas désormais. Par conséquent, la méthodologie sera revue à l'avenir afin de prendre en compte ces informations.

⁴ La décision sur le fait qu'une fréquence soit particulièrement élevée est basée sur l'inégalité de Bienaymé -Tchebychev, considérée comme méthode non paramétrique de détection de valeurs remarquables.

Annexe II

Calcul de la part salariale

Modes comparés d'expression de la valeur ajoutée

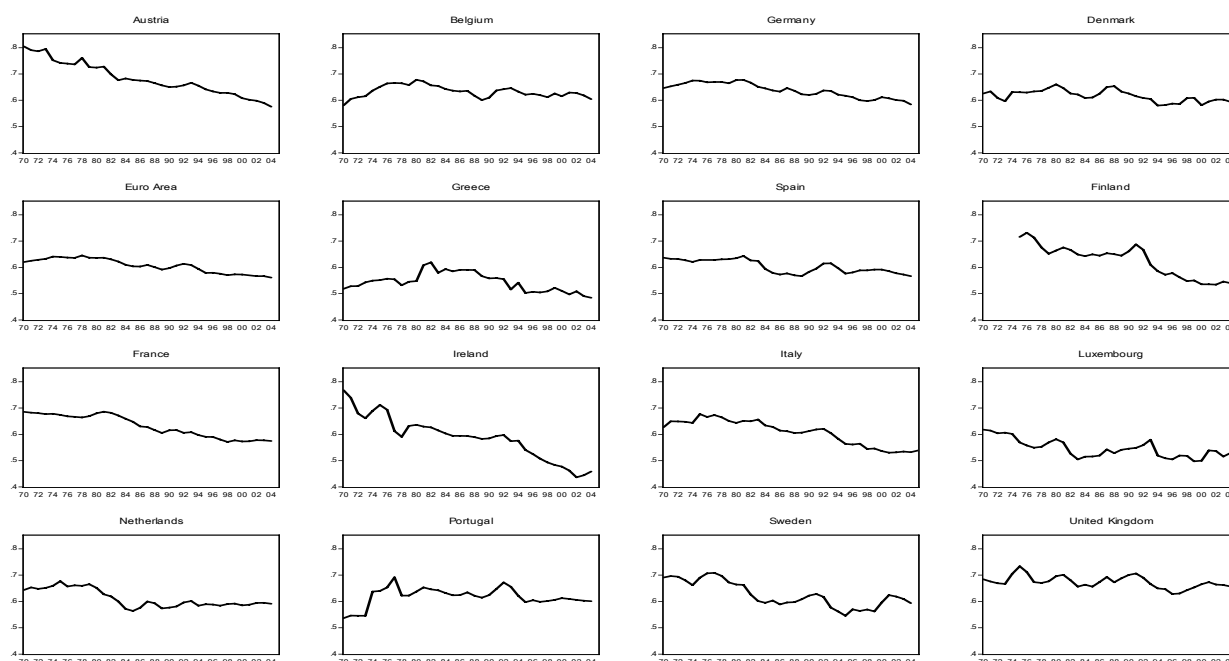
Le STATEC a choisi dans ce rapport de mesurer la valeur ajoutée agrégée au coût des facteurs, ce qui compte tenu des définitions données en annexe 5, est une mesure qui reflète finalement le mieux l'essence du concept de valeur ajoutée. Mais les trois mesures de la valeur ajoutée au coût des facteurs, aux prix de base et aux prix du marché, sont répandues dans les pays membres de l'OCDE¹:

"Certains mesurent la valeur ajoutée (*notamment sectorielle*) aux prix du marché; par conséquent, dans leurs statistiques, la taxe d'accise et les autres taxes de vente sur les produits, prélevées au point de vente, s'ajoutent aux recettes des unités de production. Autrement dit, tant la valeur de la production que la valeur ajoutée d'un secteur d'activité donné comprennent le montant des taxes de vente perçues par le secteur en question, quoique ces taxes soient versées à l'administration publique qui les impose. Dans le cas d'entreprises commerciales, d'hôtels et de

restaurants, par exemple, toutes les taxes de vente perçues accroissent la valeur ajoutée, même si les entreprises ne les conservent pas. Bien qu'elle soit reconnue dans le SCN de 1993, cette méthode semble illogique. En plus de ses autres conséquences, plus les taxes de vente imposées sont élevées, plus la valeur ajoutée de l'opération commerciale est élevée, bien que les entreprises n'aient pas utilisé leurs propres facteurs de production pour faire augmenter la valeur ajoutée".

D'autres études utilisent le concept de valeur ajoutée au prix de base. Parmi celles-ci on trouve notamment une note de synthèse à usage interne de la Commission Européenne intitulée: "Income Inequality and Wage share: Patterns and Determinants"². Cette note reprend une étude de la part salariale avec une correction de la salarisation au niveau de chaque activité mais ne calcule pas de valeur ajoutée au coût des facteurs et se fonde uniquement sur la valeur ajoutée au prix de base. Le graphique suivant est extrait de la page 15 de cette note. Il n'est en soi pas comparable avec les graphiques de ce rapport (voir plus loin) mais présente tout de même un profil d'évolution de la part du travail qui leurs sont relativement similaires.

Labour share, EU15 Member States - EU KLEMS data, 1970-2004



Source: Commission services calculations on the basis of EU KLEMS data

¹ Comme le relève l'étude de Kishori Lal, (1999) "La valeur ajoutée par secteur d'activité - un problème de comparaison internationale" Statistique Canada, juin.

² Commission Européenne, DG Economic and Financial Affairs, "Income Inequality and Wage share: Patterns and Determinants", note for the attention of the members of the Labour Market Working Group, 26/08/2008, 29p.

L'approche choisie par les auteurs est différente de celle du présent rapport, les outils sont également différents de même que la base de données utilisée. La comparabilité des résultats entre pays/secteurs... dépend donc de manière cruciale des efforts d'explication de la méthodologie retenue dans la réalisation de chaque étude.

Comme on l'a déjà mentionné, le concept de valeur ajoutée au coût des facteurs est très répandu et est utilisé depuis longtemps dans l'analyse de la productivité et, de manière plus générale, dans les études économiques.

Dans les 3 catégories de mesures, celle de la valeur ajoutée au coût des facteurs produit le résultat total le plus fiable. Le recours aux prix de base a pour effet d'augmenter la mesure de la valeur ajoutée par secteur d'activité, surtout dans le cas des services immobiliers et des logements occupés par le propriétaire, même si la valeur de la production reste inchangée. Par contre, la mesure de la valeur ajoutée aux prix du marché a aussi pour effet d'augmenter la valeur de la production et la valeur ajoutée par secteur d'activité, surtout dans le cas du commerce, des hôtels et des restaurants. Lorsqu'il existe une TVA ou des taxes semblables déductibles, la notion même de valeur ajoutée par secteur d'activité aux prix du marché est discutable. Comme le mentionne le SCN de 1993: "en présence de la TVA, le prix du producteur exclut la TVA facturée; et il serait dès lors inapproprié de qualifier cette mesure comme étant aux prix du marché" (paragraphe 6.227).

Kishori (1999) attire l'attention sur le fait que "comme l'OCDE publie la valeur ajoutée par secteur d'activité, mesurée selon l'une ou l'autre des trois méthodes d'évaluation, l'utilisateur non averti pourrait croire que les statistiques sont comparables, ce qui est loin d'être le cas. Les différences rendent problématiques, voire nettement trompeuses, les mesures qui les en tiennent compte, comme les mesures portant sur la part et la productivité de chaque secteur d'activité". Cette section conclura avec Kishori (1999) qui a montré que "les mesures de la valeur ajoutée par secteur d'activité, publiées par les pays membres de l'OCDE selon trois méthodes de calcul différentes, n'étaient pas comparables. Qui plus est, il s'ensuit que les autres mesures économiques qui englobent ces différentes mesures, par exemple la productivité, sont également différentes et non comparables. Or, les utilisateurs de données n'en sont pas nécessairement conscients. Ils s'attendent généralement à ce que ces mesures soient comparables, puisqu'elles sont publiées

sous la même rubrique et sans avertissement; par conséquent, leur analyse ne peut qu'être faussée".

Définitions des différentes valeurs ajoutées

a/ La valeur ajoutée au prix de base

La valeur ajoutée au prix de base correspond à la valeur de la production diminuée des achats de biens et de services (autres que les achats pour revente en l'état) plus ou moins la variation positive ou négative des stocks de matières premières et consommables et diminuée des autres taxes sur les produits qui sont liées au chiffre d'affaires mais pas déductibles. Elle représente la valeur ajoutée des différents facteurs au cours de l'activité d'exploitation de l'unité concernée.

La valeur ajoutée exclut les recettes et les dépenses inscrites dans les comptes d'entreprise sous les postes "produits/charges financiers" et produits/charges exceptionnels".

La valeur ajoutée au prix de base est exprimée "brute" des corrections de valeurs (par exemple au titre de la dépréciation).

Note: Les subventions d'exploitation peuvent être réparties en deux groupes.

- i) Les subventions sur les produits sont des subventions payables par unité de bien ou de service produit ou vendu. La subvention peut être constituée d'un montant spécifique par unité de bien ou de service produit ou vendu ou peut être calculée ad valorem comme un pourcentage spécifique du prix par unité. Une subvention sur un produit devient généralement payable quand le bien ou le service est produit, vendu ou importé, mais elle peut être aussi versée dans d'autres circonstances telles que lorsque un bien ou un service est transféré, loué ou délivré, ou lorsqu'il est utilisé à des fins de consommation finale pour compte propre ou formation de production immobilisée.
- ii) Les subventions liées à la production sont reçues par une unité et ne sont pas liées ni à la quantité ni à la valeur des biens produits ou vendus. Ces subventions peuvent être notamment des subventions à l'emploi, des subventions encourageant la protection de l'environnement et

des bonifications d'intérêts. Les subventions d'investissements sont exclues de cet intitulé.

Note: Les impôts indirects peuvent être répartis en trois groupes.

- i) Le premier comprend la TVA et les autres impôts déductibles directement liés au chiffre d'affaires à exclure de ce dernier. Ces impôts sont collectés par étapes par l'entreprise et entièrement supportés par l'acheteur final.
- ii) Le second groupe comprend tous les autres impôts et taxes liés aux produits qui sont soit 1) liés au chiffre d'affaires et non-déductibles soit 2) les taxes sur les produits non-liés au chiffre d'affaires. Il s'agit des impôts et droits sur les importations et des impôts dus sur la production, l'exportation, la vente, le transfert, la location, la livraison de biens et de services ou l'utilisation de ceux-ci à des fins de consommation finale pour compte propre ou formation de production immobilisée.
- iii) Le troisième groupe comprend les impôts et taxes liés à la production. Il s'agit des prélèvements obligatoires et sans contrepartie, en espèce ou en nature, effectués par les pouvoirs publics ou les institutions de l'Union européenne dans le cadre de la production et de l'importation de biens et services, de l'emploi de main d'œuvre, de la propriété ou de l'utilisation de terres, de bâtiments ou autres actifs intervenant dans la production sans tenir compte de la quantité ou de la valeur des biens et services produits ou vendus.

Source: CODED; Base de données de concepts et de définitions d'Eurostat.

Définitions des variables du règlement SSE (12 14 0)

b/ La valeur ajoutée aux prix du marché

La valeur ajoutée aux prix du marché se calcule à partir des éléments suivants:

valeur ajoutée au coût des facteurs
 – subventions d'exploitation
 + impôts indirects
 = valeur ajoutée aux prix du marché

Source: CODED; Base de données de concepts et de définitions d'Eurostat.

c/ La valeur ajoutée au coût des facteurs

La valeur ajoutée au coût des facteurs est le revenu brut des activités d'exploitation une fois pris en compte les subventions d'exploitation et les impôts indirects.

Elle correspond au chiffre d'affaires, augmenté de la production immobilisée et des autres produits d'exploitations, corrigé des variations des stocks, diminué des acquisitions de biens et services et des autres taxes sur les produits liés au chiffre d'affaires mais non-déductibles et des impôts et taxes liés à la production. Elle peut aussi être obtenue en ajoutant à l'excédent brut d'exploitation les dépenses de personnel.

La valeur ajoutée exclut les recettes et les dépenses portées dans les comptes de l'entreprise aux postes financiers ou exceptionnels.

La valeur ajoutée au coût des facteurs est exprimée "brute" des corrections de valeur (par exemple au titre de la dépréciation).

Note: Les impôts indirects peuvent être répartis en trois groupes.

- ii) Le premier comprend la TVA et les autres impôts déductibles directement liés au chiffre d'affaires à exclure de ce dernier. Ces impôts sont collectés par étapes par l'entreprise et entièrement supportés par l'acheteur final.
- iv) Le second groupe comprend tous les autres impôts et taxes liés aux produits qui sont soit 1) liés au chiffre d'affaires et non-déductibles soit 2) les taxes sur les produits non-liés au chiffre d'affaires. Il s'agit des impôts et droits sur les importations et des impôts dus sur la production, l'exportation, la vente, le transfert, la location, la livraison de biens et services ou l'utilisation pour compte propre ou formation de production immobilisée.
- v) Le troisième groupe comprend les impôts et taxes liés à la production. Il s'agit des prélèvements obligatoires et sans contrepartie, en espèce ou en nature, effectués par les pouvoirs publics ou les institutions de l'Union européenne dans le cadre de la production et de l'importation de biens et services, de l'emploi de main d'œuvre, de la propriété ou de l'utilisation de terres, de bâtiments ou autres actifs intervenant dans la production sans tenir compte de la quantité ou de la valeur des biens et services produits ou vendus.

Source: CODED; Base de données de concepts et de définitions d'Eurostat.

Définitions des variables du règlement SSE (12 15 0)

d/ Prix de base

Le prix de base correspond au montant que le producteur reçoit de l'acheteur par unité de bien ou de service produite, le cas échéant, diminué des impôts à payer moins les subventions à recevoir du fait de la production ou de la vente de cette unité (en d'autres termes, diminué des impôts sur les produits moins les subventions sur les produits). Le prix de base exclut les éventuels frais de transport facturés séparément par le

producteur. Il inclut par contre les éventuelles marges de transport apparaissant sur la facture établie par le producteur, même si c'est sous un poste séparé.

Source: CODED; Base de données de concepts et de définitions d'Eurostat.

Système européen des comptes (SEC) 1995 [3.48]

Références

ASKENAZY, P. – Partage de la valeur ajoutée et rentabilité du capital en France et aux Etats-Unis: une réévaluation, in: Economie et Statistique, Insee, n°363-364-365, p. 167-186. (2003)

BECKER, Irene – Bedarfsgerechtigkeit und sozio-kulturelles Existenzminimum, Arbeitspapier Nr 1 des Projekts "Soziale Gerechtigkeit", J.W. Goethe Universität Frankfurt a. M., 2006

COMMISSION EUROPEENNE (EUROSTAT), – The Labour income share in the European Union, in: chap 5, Employment in Europe 2007.

CONCIALDI Pierre – L'extension de la pauvreté laborieuse, in: ceras projet, 2004 N° 280

CONCIALDI Pierre – Les seuils de pauvreté monétaire: usages et mesures, in: Revue de l'IRES 2001/1 n° 38

ELLIS, L., SMITH, K. – The global upward trend in the profit share, in: Bank for International Settlements, BIS working papers, n°231, july 2007

LOLLIVIER Stéfan – La pauvreté: Définitions et mesures, in: Regards croisés sur l'économie, 2008/2 – N°4

NOLL Heinz-Herbert, WEICK Stefan – Einkommensarmut und Konsumarmut – unterschiedliche Perspektiven und Diagnosen, in: Informationsdienst Soziale Indikatoren (ZUMA Publikation), Ausgabe 37, Januar 2007

MARUANI Margeret – Les 'working poor' version française, in: Problèmes économiques, n° 2833 (26/11/2003)

SEMRAU Peter, STUBIG Hans-Jürgen – Armut im Lichte unterschiedlicher Messkonzepte, in: Allg. Statistisches Archiv, 1999 Nr. 83

SYLVAIN, A. – Partage de la valeur ajoutée dans les pays industrialisés: De nouvelles estimations, in: Revue de l'OFCE, Presses de Sciences Po, vol. 1, n°100, p.201-234 (2007)